

**REPUBLIQUE DU NIGER**

*FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES*



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

**STRATEGIE NATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE  
(SNDR) AU NIGER**

**2021- 2030**



## **PRÉFACE**

Pour faire face aux crises alimentaires chroniques, l'Etat du Niger, en collaboration avec les partenaires au développement et les principaux acteurs de la filière riz, a élaboré une Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR).

D'une durée de dix (10) ans (2021-2030), la SNDR a pour objectif global de contribuer à moyen terme, à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire à moyen et long terme les besoins et les exigences des consommateurs jusqu'à exporter sur les marchés sous régionaux et internationaux.

Issue d'un long processus participatif et itératif, la SNDR est un document de référence en parfaite cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD), le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP) et avec le Programme de développement économique et social (PDES) du Niger.

Aussi, le présent document est conforme à la vision de l'Etat exprimée à travers « l'initiative 3N » les (Nigériens nourrissent les Nigériens) en ses axes 1 et 2 qui visent respectivement « l'Accroissement et diversification des productions agrosylvopastorales et halieutiques » et « l'Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ».

Le développement de la riziculture au Niger faisant partie des axes prioritaires du programme de renaissance acte 3 du Président de la république, la SNDR servira sans doute de levier pour booster la production de riz et faire épargner au Niger des dépenses de plus 1500 milliards de FCFA destinées à l'importation de riz d'ici 2030.

En notre qualité de Ministre de l'Agriculture, nous apprécions grandement l'appui technique et financier de la Coopération Japonaise (JICA) et de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) qui, depuis une décennie déploie des efforts énormes à l'endroit des pays africains membres de la CARD pour améliorer significativement la production de riz à travers les stratégies nationales de développement de riz.

Enfin, nous nous engageons résolument pour la mise en œuvre effective de cette stratégie à travers notamment des notes conceptuelles des fiches de projets élaborées à cet effet.

**Le Ministre de l'Agriculture**

**Dr ALAMBEDJI ABBA ISSA**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AHA :</b>	Aménagements Hydro Agricoles
<b>ANFICT :</b>	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
<b>APCA :</b>	Agence de Promotion du Conseil Agricole
<b>CARD</b>	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
<b>CC-DR :</b>	Commission Communale Chargée du Développement Rural
<b>CC-SNDR :</b>	Cadre de Concertation de la SNDR
<b>CEDEAO :</b>	Communautés Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNP :</b>	Comité National de Pilotage
<b>CONACOOOP :</b>	Confédération National des Coopératives
<b>CPS :</b>	Centre de Prestation de Service
<b>CR-CVR :</b>	Comité Régional Chaine de Valeur Riz
<b>CVR :</b>	Chaine de valeur Riz
<b>DGA :</b>	Direction Générale de l'Agriculture
<b>DPPD :</b>	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
<b>ECOWAP</b>	Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FIDA :</b>	Fond International de Développement Agricole
<b>FISAN :</b>	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>FUCOPRI :</b>	Fédération des Unions des Coopératives de Production de Riz
<b>GIR :</b>	Gestion Intégrée de la Riziculture
<b>HA :</b>	Hors Aménagement
<b>I3N :</b>	Initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens »
<b>INRAN :</b>	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
<b>INS :</b>	Institut National des Statistiques
<b>IP :</b>	Inter Profession Riz
<b>JICA :</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>NPK :</b>	Azote, Phosphate, Potassium
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>ONAHA :</b>	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OPVN :</b>	Office de Produits Vivriers du Niger
<b>PAP :</b>	Programme Annuel de Performance
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PDES :</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PPP :</b>	Partenariat Public Privé
<b>PPU :</b>	Placement Profond en Urée
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PVS/SPV :</b>	Sélection Participative de Variétés
<b>Rdt</b>	Rendement
<b>RINI :</b>	Société Riz du Niger
<b>SAN-SADD :</b>	Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable
<b>SDDCI :</b>	Stratégie de Développement Durable pour une croissance Inclusive
<b>SDR :</b>	Stratégie de Développement Rurale
<b>SNALAP :</b>	Stratégie Nationale d'Achat Locaux Auprès des Petits Producteurs
<b>SNDR :</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
<b>SOTAGRI :</b>	Société de transformation de produits Agricoles
<b>SRI :</b>	Système de Riziculture Intensif
<b>SSL :</b>	Société Seyni Saly Lata
<b>UCA :</b>	Unité de culture attelée
<b>Veco WA :</b>	ONG InternA1 : B47ationale Belge couvrant le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger, le Bénin et le Mali

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025.....	- 6 -
Tableau 2: Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2030.....	- 7 -
Tableau 3 : Résumé du marché mondial du riz.....	3
Tableau 4 : Force, Faiblesses, Opportunités et menaces.....	27
Tableau 5 : Scénarii de subvention à la production de riz paddy.....	35
Tableau 6 : Liste des nouveaux agents sollicités.....	41
Tableau 7 : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025.....	42
Tableau 8 : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2030.....	43
Tableau 9 : Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicoles.....	46
Tableau 10 : Synthèse des superficies exploitées.....	47
Tableau 11 : Synthèse des besoins en intrants.....	49
Tableau 12 : Assurance d'une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz.....	51
Tableau 13 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy.....	52
Tableau 14 : Appui à la compétitivité du riz produit localement.....	53
Tableau 15 : Appui à la commercialisation du paddy.....	54
Tableau 16 : Appui à la recherche dans l'amélioration de la filière riz.....	55
Tableau 17 : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR.....	57
Tableau 18 : Coût du plan d'action de la stratégie.....	64
Tableau 19 : Risques et stratégies de mitigation.....	72

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1: mécanisme de transfert des AHA et leur gestion.....	75
Figure 2 : Mécanisme d'acquisition des intrants pour la mise en valeur des AHA .....	75
Figure 3 : Mécanisme de financement pour l'acquisition des équipements de production et de transformation .....	76

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Rapport entre besoin et production avec et sans stratégie .....	- 8 -
Graphique 2 : production utilisation et stock de riz .....	3
Graphique 3 : Production et Superficie mondiale du riz .....	3
Graphique 4 : Commerce mondial du riz et indice FAO des prix du riz à l'exportation.....	4
Graphique 5 : Évolutions de la production nationale et des superficies (2008_2018) .....	7
Graphique 6: Évolutions de la production nationale, des besoins et des importations du riz (2009_2018) .....	8
Graphique 7 : Rapport entre besoin et production avec et sans stratégie .....	44

## **ANNEXES:**

Annexe 1 : Cadre logique : Intensifier et moderniser la riziculture.....	I
Annexe 2 : Accroître la compétitivité du riz local à travers l'industrialisation et la commercialisation : Cadre logique .....	IV
Annexe 3 : Accroître la compétitivité du riz local à travers l'industrialisation et la commercialisation : Budget.....	VI
Annexe 4 : Autonomiser les acteurs de la filière riz au Niger : Cadre logique.....	VIII
Annexe 5 : Autonomiser les acteurs de la filière riz au Niger : Budget .....	X
Annexe 6 : Récapitulatif du Plan de Financement de la SNDR.....	XII

# TABLE DE MATIERE

PRÉFACE	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
ANNEXES:	v
TABLE DE MATIERE	- 5 -
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	- 5 -
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	1
II. PREMIERE PARTIE: DIAGONSTIC .....	3
2.1. Analyse de la situation du secteur .....	3
2.1.1. Place du riz dans le monde et dans la sous-région ouest Africaine .....	3
2.1.2. Place du riz dans les politiques et stratégies nationales.....	5
2.1.3. Etat de lieu de la filière riz au Niger .....	6
2.1.3.1. Au niveau de la production.....	6
2.1.3.2. Au niveau de la transformation.....	8
2.1.3.3. Au niveau de la commercialisation et de la compétitivité.....	9
2.1.3.3.1. Commercialisation du paddy.....	9
2.1.3.3.2. Commercialisation du riz Blanc.....	9
2.1.3.3.3. Compétitivité du riz.....	11
2.1.3.4. Au niveau de la consommation .....	12
2.1.3.5. Acteurs de la filière, missions et rôles .....	13
2.1.3.5.1. Acteurs directs .....	13
2.1.3.5.2. Acteurs indirects .....	16
2.1.3.6. Cadre organisationnel, institutionnel et règlementaire .....	19
2.1.3.6.1. Cadre organisationnel et institutionnel.....	19
2.1.3.6.2. Cadre réglementaire .....	24
2.1.3.6.3. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière riz .....	26
2.1.4. Leçons tirées de la performance de la mise en œuvre de la politique de développement rizicole.....	29
2.1.5. Performance de la production.....	30
2.1.5.1. Situation de l'offre et leçons tirées .....	30
2.1.5.1.1. Situation de l'offre.....	30
2.1.5.1.2. Leçons tirées sur la situation de la demande .....	31

2.1.5.2.	Situation des marges .....	32
2.1.5.2.1.	Marges au niveau de la production .....	32
2.1.5.2.2.	Coûts et marges au niveau de la commercialisation .....	32
2.1.5.2.3.	Coûts et marges au niveau de la transformation .....	33
2.1.5.3.	Situation des échanges sous- régionaux et potentialités .....	34
2.1.5.4.	Coût de l'énergie .....	34
2.1.5.4.1.	Scénario 1 : Application du prix moyen du kWh de 2017 soit 55, 74 FCFA .....	34
2.1.5.4.2.	Scénario 2 : Réduction de 20% du prix moyen du kWh de 2018 soit 50, 66 FCFA .....	34
2.1.5.4.3.	Scénario 3 : Réduction de 50% du prix moyen du kWh de 2018 soit 31, 66 FCFA .....	34
2.1.6.	Leçons relatives à la planification et au suivi de mise en œuvre .....	35
2.2.	Grands défis .....	35
2.2.1.	Augmentation de la production et la productivité de riz.....	35
2.2.2.	Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, financier et fiscal de production du riz .....	36
2.2.3.	Création d'un environnement incitatif et attractif du riz du Niger .....	36
	CONCLUSION .....	36
III.	DEUXIEME PARTIE: STRATEGIE.....	38
3.1.	Éléments de la strategie.....	38
3.1.1.	Fondements.....	38
3.1.1.1.	Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD) .....	38
3.1.1.2.	Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) .....	38
3.1.1.3.	Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP) .....	38
3.1.1.4.	Cohérence avec la Stratégie de Développement Durable pour une Croissance Inclusive (SDDCI) .....	38
3.1.1.5.	Cohérence avec le Plan de développement économique et social (PDES) .....	39
3.1.1.6.	Cohérence avec la stratégie de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) .....	39
3.2.	Vision et objectifs .....	40
3.2.1.	Vision .....	40
3.2.2.	Objectifs .....	40
3.2.3.	Objectif global .....	40
3.2.4.	Objectifs spécifiques.....	40

3.2.5.	Objectifs quantifiés .....	40
3.3.	Principes directeurs .....	42
3.3.1.	Phases de développement de la stratégie.....	42
3.3.1.1.	Première phase, échéance 2021-2025 :.....	42
3.3.1.1.1.	Deuxième phase: échéance 2026-2030.....	43
3.3.2.	Stratégies de mise en œuvre de la SNDR.....	44
IV.	TROISIEME PARTIE: PLAN D' ACTIONS .....	45
4.1.	Plan d'actions .....	45
4.1.1.	Domaines interventions .....	45
4.1.2.	Axe 1 : Stratégie pour accroître la résilience des systèmes de production et augmenter les niveaux de production .....	45
4.1.2.1.	Ligne d'action : Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicoles .....	46
4.1.2.1.1.	Déterminer la ligne de base de la filière.....	46
4.1.2.1.2.	Intensifier le système de production.....	46
4.1.2.2.	Ligne d'action : Assurance d'une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz.....	51
4.1.3.	Axe : 2 Stratégie de promotion de l'industrialisation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication du secteur privé dans la CVR .....	52
4.1.3.1.	Ligne d'action : Promotion d'un système performant de transformation de paddy .....	52
4.1.3.2.	Ligne d'action : Appui à la compétitivité du riz produit localement.....	53
4.1.3.3.	Ligne d'action : Appui à la commercialisation du paddy .....	54
4.1.4.	Axe 3 : Stratégie d'amélioration de la qualité de la force de travail et de l'organisation dans la CVR.....	55
4.1.4.1.	Ligne d'action : Appui à la recherche dans l'amélioration de la filière riz .....	55
4.1.4.2.	Ligne d'action : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR.....	57
4.2.	Dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation.....	58
4.2.4.	Instruments de mise en œuvre .....	58
4.2.4.1.1.	Elaboration d'un document de programmation pluriannuelle de dépense (DPPD).....	58
4.2.4.1.2.	Projets et programmes.....	58
4.2.4.1.3.	Plan de communication .....	58
4.2.4.1.4.	Acteurs de mise en œuvre .....	58
4.3.	Mécanisme de suivi et d'évaluation .....	60
4.3.4.	Outils de suivi et d'évaluation .....	60
4.3.4.1.	Rapport annuel de performance.....	60

4.3.4.2.	Evaluation.....	60
4.4.	Cadre organisationnel et institutionnel.....	61
4.4.4.	Dispositif institutionnel.....	61
4.4.4.1.	Cadre de Concertation de la SNDR (CC-SNDR).....	61
4.4.4.2.	Comité National de Pilotage (CNP-SNDR).....	61
4.4.4.3.	Comité Régional Chaîne de Valeur Riz (CR-CVR).....	61
4.4.4.4.	Commission Communale Chargée du Développement Rural (CC-DR) .....	61
4.5.	Mécanisme de planification et programmation.....	63
4.5.4.	Dispositif opérationnel.....	63
4.6.	Coûts du plan d'action .....	64
4.7.	Mécanisme de financement.....	68
4.7.4.	État.....	68
4.7.5.	Collectivités .....	68
4.7.6.	Partenaires techniques et financiers .....	68
4.7.7.	ONG et Associations de développement.....	68
4.7.8.	Communautés à la base .....	68
4.7.9.	Secteur privé.....	69
4.8.	Analyse et la gestion des risques.....	70
4.8.4.	Non adhésion des transformateurs.....	70
4.8.5.	Non adhésion des Institutions Bancaires.....	70
4.8.6.	Non adhésion des élus et des acteurs pour la mise en place des infrastructures.....	70
4.8.7.	Non adhésion des acteurs de la commercialisation.....	71
4.8.8.	Absence de ressources pour le désenclavement des marchés .....	71
4.8.9.	Non-respect des termes des contrats par les organes des communications.....	71
4.8.10.	Insécurité sociale.....	71
4.8.11.	Non-respect des normes dans la construction .....	71
4.8.12.	Inaccessibilité des intrants sur les marchés .....	71
4.8.13.	Non adhésion des institutions financières .....	72
4.8.14.	Faible niveau de subvention .....	72
4.9.	Impacts et la durabilité .....	74
4.9.4.	Impacts.....	74
4.9.5.	Durabilité.....	74
CONCLUSION.....		77

## ANNEXES I

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### ❖ Situation actuelle du secteur rizicole

Pour pallier les insuffisances et faire face à la crise alimentaire de 2008, l'Etat du Niger en collaboration avec les partenaires au développement et les principaux acteurs de la filière riz, a mis en place des mesures hardies pour promouvoir la filière riz.

C'est ainsi que la production de riz est passée de près de 86 000 tonnes en 2008 à 115 585 tonnes en 2018 soit une croissance moyenne annuelle de 3,5% due à la fois à une légère extension des superficies les quatre dernières années et à une amélioration des rendements.

Cependant, malgré cette croissance enregistrée la production ne couvre que le sixième (1/6) des besoins annuels nationaux estimés à 435 150 tonnes de riz blanc avec une baisse notée entre 2017 et 2018 passant respectivement de 22,3% à 17,3% (INS,2018). Cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation de la demande en riz liée à la forte croissance démographique, à l'urbanisation croissante et au changement des régimes alimentaires.

Ainsi, pour faire face aux besoins de plus en plus accrus en riz, le Niger a recours à l'importation. En effet, les importations en riz ont évolué de 165 000 tonnes en 2010 à 526 000 tonnes en 2018 occasionnant des sorties de devises de près de 165 milliards de FCFA en 2018 (INS, 2018).

### ❖ Objectifs de la SNDR

Face à cette situation, et pour permettre au pays d'être autosuffisant en riz, le Gouvernement du Niger a sollicité l'appui de ses partenaires pour élaborer une Stratégie Nationale de la Riziculture qui a pour objectif global « de contribuer à moyen terme, à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire à long terme les besoins et les exigences des consommateurs et d'exporter sur les marchés sous régional et international. » De manière spécifique, il s'agira : *(i) d'accroître la production et la productivité du riz ;(ii) de promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local et enfin (iii) d'améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.* Les objectifs quantitatifs de la stratégie sont de :

- Passer d'une production de 127 861 t en 2021 à 1 458 059 ts de paddy en 2030 soit respectivement en équivalent riz blanchi de 83 109 t à 947 738 t ;
- Faire passer les rendements moyens du riz irrigué de 5,8 t/ha en 2021 à 8,4 t/ha en 2030 ;
- Faire passer le rendement moyen du riz hors aménagements de 1,5 t/ha en 2021 à 4,5 t/ha en 2030 ;
- Exploiter au moins 82 507 ha de superficies irriguées avec maîtrise totale d'eau à l'horizon 2030 en double campagne ;
- Exploiter 170 000 ha en hors aménagements à l'horizon 2030 ;

- Relever le taux d'utilisation de semences certifiées à 100% sur les AHA et à 40% sur les hors aménagements à l'horizon 2030 ;
- Porter le taux de mécanisation à 100% sur les AHAs et 30% en hors aménagements à l'horizon 2030 ;
- Renforcer les capacités de décorticage afin que 85% du paddy produit soit traité de manière convenable (industrielle et/ou semi industrielle) à l'horizon 2030 ;
- Faire passer le nombre d'unités de décorticage industrielles de 7 en 2021 à 302 en 2030 et le nombre d'unités de décorticage artisanales de 135 en 2021 à 402 en 2030 ;
- Faire passer le taux d'encadrement à au moins un agent pour 60 ha à l'horizon 2030 ;
- Faire un recrutement de 348 nouveaux agents pour couvrir les besoins en personnel de tous les acteurs de la filière.

#### ❖ **Scenario pour atteindre les objectifs et besoins en intrants**

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en deux (2) phases.

- **La première phase, échéance 2021-2025 :**

Elle consiste à consolider les acquis des politiques précédentes en matière de riz et à mettre en œuvre les mesures devant permettre au pays d'atteindre l'autosuffisance. Concrètement, seront consolidés les acquis en matière de production à travers un appui pour porter la production du riz local sur une superficie totale de 198 507 ha (41% en irriguée et 59% en hors aménagements). Cet appui se traduira par la fourniture de 10 016 tonnes de semences améliorées, de 40 065 tonnes d'urée, de 40 065 tonnes de NPK, de 1,6 tonnes d'herbicides, de 17 tonnes de fongicides et de 1 001 605 tonnes de fumures organique pour la double campagne. L'objectif recherché étant la couverture des besoins en riz, en 2025, à travers la production de 575 936 tonnes de riz blancs contre des besoins estimés à 569 611 tonnes soit un surplus de 6 326 tonnes (voir tableau N°1 ci-dessous).

*Tableau 1: Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025*

Zone de cultures	2025 Hors stratégie			2025 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt	Production (t)	Hectares	Rdt	Production (t)
AHA	17 907	5,8	103 861	42 507	8	340 056
HA	16 000	1,5	24 000	156 000	3,5	546 000
<b>TOTAL</b>	<b>33 907</b>		<b>127 861</b>	<b>198 507</b>		<b>886 056</b>
Production en riz net			83 109			575 936
Besoins nationaux en riz net en 2025 (tonnes)			569 611			569 611
<b>Ecart de production de riz commercialisable en 2025 (tonnes)</b>			<b>-486 501</b>			<b>6 326</b>

Source : SNDR 2018

**NB :** Si la stratégie n'est pas mise en œuvre jusqu'en 2025, Le Niger aura à importer 486 501 tonnes pour couvrir les besoins de la population soit une sortie de devise de plus de

185 milliards de francs CFA. La production en cette année sera de 83 109 tonnes pour une valeur de 32 milliards soit un total des besoins de 216 milliards. Par contre si les activités de la stratégie SNDR sont menées normalement, une production de riz blanc de 575 936 tonnes sera obtenue pendant cette période soit environ 219 milliards de francs CFA ce qui va couvrir les besoins des populations et dégager un surplus de 6326 tonnes à exporter d'où une rentrée de devise de plus de 2 milliards de francs CFA.

- **La deuxième phase, échéance 2026-2030 :**

Elle vise la mise en valeur de plus de 252 507 ha (33% en irriguée et 67% en hors aménagement). Pour ce faire, en plus des actions de la première phase il faudra apporter les quantités d'intrants ci-après : 1250 tonnes de semences améliorées, 7 000 tonnes d'urée et 7000 tonnes de NPK. Aussi un apport de 0,13 tonnes de fongicide et 0,78 tonnes d'herbicide et de 125 000 tonnes de fumure organique. La production de riz atteindra près de 1 458 059 tonnes de paddy en 2030 soit 947 738 tonnes de riz net pour un besoin estimé à 689 693 tonnes. Cela correspond à une production supplémentaire de 258 045 tonnes de riz blanc (voir tableau 2 ci-dessous).

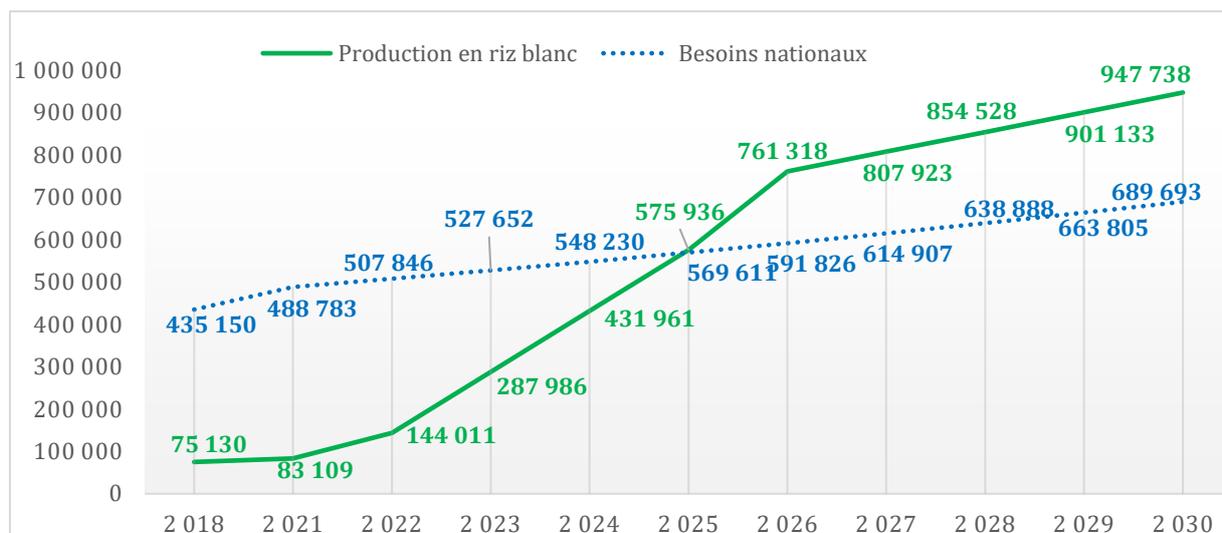
*Tableau 2: Projection des productions avec stratégie et sans stratégie en 2030*

Zone de cultures	2030 Hors stratégie			2030 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt	Production (t)	Hectares	Rdt	Production (t)
AHA	20 000	5,8	116 000	82 507	8,4	693 059
HA	16 000	1,9	30 400	170 000	4,5	765 000
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>		<b>146 400</b>	<b>252 507</b>		<b>1 458 059</b>
Production en riz net			95 160			947 738
Besoins nationaux en riz net en 2030 (tonnes)			689 693			689 693
Ecart de production de riz commercialisable en 2023 (tonnes)			-594 533			258 045

*Source : SNDR 2018*

NB : Ainsi, avec la SNDR la production obtenue permettra ainsi de couvrir les besoins du pays et dégager le surplus d'un coût de 98, milliards de francs d'exportation. Mais si aucune action n'est menée, le Niger continuera à importer le besoin de 689693 tonnes de riz blancs pour une enveloppe financière de plus de 262 milliards en 2030.

Graphique 1 : Rapport entre besoin et production avec et sans stratégie



Source : SNDR 2018

La stratégie retenue sera déployée sur tout le territoire national avec *un accent mis en zone de maîtrise totale de l'eau dans le court terme et surtout dans des zones avec un accès facile au marché*. C'est ainsi qu'il est prévu de poursuivre et de renforcer les efforts de construction des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement (50 mini-barrages, 70 seuils d'épandage, 400 puits maraîchers et 20 mares aménagées); de réhabilitation des aménagements dégradés (17 907 Ha), de réalisation de nouveaux aménagements (50 000 Ha en maîtrise totale de l'eau et 97 500 ha en maîtrise partielle) et surtout de faire en sorte que dans ces zones les producteurs puissent disposer à 100% des intrants et d'un encadrement rapproché.

La méthodologie proposée pour l'élaboration et la validation de la SNDR, s'est articulée autour des quatre (4) réunions de la Task Force Riz (composée des représentants des ministères concernés par la question, la recherche, les universités, la société civile, les organisations des producteurs, les autorités régionales et les PTF) et un atelier national de validation tenu le 19 Mars 2021 sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage avec l'appui financier de la JICA.

### Projets potentiels à développer dans le cadre de la SNDR

Pour donner corps à cette vision, les lignes d'actions à mettre en œuvre sont :

- ✧ Intensifier et moderniser les systèmes de productions rizicoles ;
- ✧ Assurer une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons ;
- ✧ Promouvoir un système performant de transformation de paddy ;
- ✧ Appuyer la commercialisation du paddy ;
- ✧ Appuyer la compétitivité du riz produit localement ;
- ✧ Promouvoir la recherche dans l'amélioration de la filière riz ;
- ✧ Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR.

### ❖ **Financement de la stratégie**

Le coût de la stratégie est estimé à 425,8 milliards de FCFA sur les dix (10) ans dont 286,89 milliards pour la phase 2021-2025 et 139 milliards pour la phase 2026-2030.

La stratégie de financement s'articulera autour de la mobilisation des ressources internes et externes. Pour la mise en œuvre de ces financements, le Gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et/ou sectoriel. Toutefois, les autres formes de financement, tels que le Partenariat Public Privé (PPP), les fonds communs, les conventions et accords de financement des projets/programmes, et les contributions des bénéficiaires pourront être utilisées pour la réalisation de certaines opérations.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Niger est un vaste pays enclavé situé au cœur du Sahel, avec une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> dont les deux tiers sont situés en zone désertique<sup>1</sup>. Selon les projections démographiques réalisées à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat de 2012, la population nigérienne est de 21,3 millions habitants<sup>2</sup> en 2018 dont 51,6 % de jeunes de moins de 15 ans. L'une des caractéristiques fondamentales de la population nigérienne est son fort taux de croissance estimé à 3,9 %. Cette population devrait en effet doubler entre 2012 et 2032, soit en 20 ans.

Près de 80 % de cette population vit en milieu rural. L'incidence de la pauvreté<sup>3</sup> touche plus de 60 % de la population nigérienne. Le milieu rural<sup>4</sup> est caractérisé par un fort taux d'exode des bras valides (hommes de moins de quarante ans).

L'économie nationale est dominée par le secteur rural qui contribue pour environ 42 % au PIB. L'agriculture et l'élevage qui sont les principales composantes de ce secteur occupent plus de 85 % de la population rurale active.

L'agriculture nigérienne est essentiellement pluviale et les cultures vivrières céréalières constituent la base de la production et de la consommation. L'agriculture pluviale est extensive et est pratiquée en général sur des sols pauvres et fragiles. Les rendements des productions pluviales évoluent en dents de scie du fait surtout de l'épuisement des terres, de l'abandon de la pratique des jachères, de la récurrence des déficits pluviométriques. Cette situation a eu pour conséquence une modification des stratégies de développement agricole qui reposaient essentiellement sur l'agriculture pluviale. Ainsi, dans le cadre de l'initiative 3N<sup>5</sup>, des programmes d'intensification et de diversification d'une part, et des programmes d'irrigation d'autre part, ciblant des périmètres de petite taille, ont été initiés par l'État et ses partenaires. Le but de ces programmes étant d'atténuer les crises alimentaires consécutives à travers notamment la réalisation d'aménagement hydro agricole de grande et de petite irrigation.

La crise alimentaire de 2008 a eu un effet de déclencheur en termes de politiques publiques par rapport à la filière riz. Dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'ouest concernés, la filière a en effet fait l'objet de beaucoup d'attentions, notamment par rapport à la préoccupation d'assurer la sécurité alimentaire des populations urbaines de plus en plus nombreuses, avec pour enjeu in fine une stabilité politique.

---

<sup>1</sup> Le Niger présente un climat de type sahélien et, en prenant en considération la pluviométrie ou l'activité rurale dominante, on admet les subdivisions suivantes : (1) la zone saharienne qui occupe 65% du territoire national est désertique ; (2) la zone saharo-sahélienne : 12,2% du territoire avec une pluviométrie de 200-300 mm qui constitue la zone de pâturage ; (3) la zone sahélienne 12,1% du territoire. C'est celle de la transhumance et de la production céréalière aléatoire ; (4) la zone sahélo-soudanienne 400-600 mm qui occupe 9,8% du territoire. C'est la zone de production agricole (mil, sorgho, niébé et arachide) ; (5) la zone soudanienne couvrant à peine 0,9% du territoire. La pluviométrie est supérieure à 600mm. C'est la zone de cultures vivrières par excellence.

<sup>2</sup> INS 2013

<sup>3</sup> Il est retenu, comme ligne unique de **pauvreté extrême**, un dollar par tête et par jour en parité de pouvoir d'achat de 1985, et deux dollars comme seuil de **pauvreté simple**. Rapport sur l'état de la pauvreté Niger INS/PNUD 2008

<sup>4</sup> En milieu rural, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté avoisinent respectivement 66% et 36% - SE/SDR, 2007

<sup>5</sup> 3N : Les Nigériens Nourrissent les Nigériens

Au Niger, le riz qui est la troisième céréale après le mil et le sorgho tant du point de vue de la superficie que de la production, est considéré comme un produit stratégique. Le riz joue un rôle important dans l'économie et dans la consommation des ménages urbains et ruraux. En outre, du fait de la facilité et des faibles coûts de sa préparation, des prix bas et de la régularité de son approvisionnement (souvent satisfait par les importations), le riz est devenu une denrée de consommation courante et un produit stratégique pour une bonne partie de la population urbaine. Il représente une source de revenus et une composante importante dans le régime alimentaire de nombreux ménages.

Compte tenu de l'insuffisance de l'offre locale, le pays est de plus en plus vulnérable aux chocs observés souvent sur le marché international. Malgré d'importants efforts de recherche et de développement et la forte présence de l'État tant dans le volet de l'aménagement que dans le volet de la transformation, les performances de la riziculture restent encore inférieures aux attentes des consommateurs et aux espérances stratégiques. En effet, avec l'accroissement du niveau de la demande de près de 7% par an en moyenne durant les dix dernières années contre un accroissement du niveau moyen de l'offre de près de 3%, l'on doit s'attendre à une forte augmentation du niveau des importations si rien n'est fait (augmentation du niveau des importations de près de 26% en moyenne par an durant les dix dernière années).

Face à cette situation de dépendance en riz, le Niger ne peut que redynamiser la filière sur toute sa chaîne de valeur afin de réduire drastiquement voire d'annuler les sorties de devises liées à l'importation du riz.

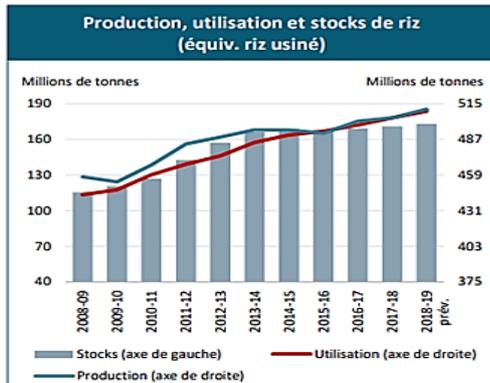
C'est dans ce contexte que s'inscrit cette stratégie nationale de la riziculture qui s'appuiera d'une part sur la politique nationale en matière de développement de l'irrigation à grande échelle qui prévoit la satisfaction des besoins de la population en riz d'ici 2030 et d'autre part sur la volonté des Hautes Autorités du Niger qui font de la filière riz une priorité afin d'assurer une production de riz à grande échelle.

## **II. PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC**

## 2.1. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

### 2.1.1. Place du riz dans le monde et dans la sous-région ouest Africaine

Graphique 2 : production utilisation et stock de riz



Source : FAO, 2018

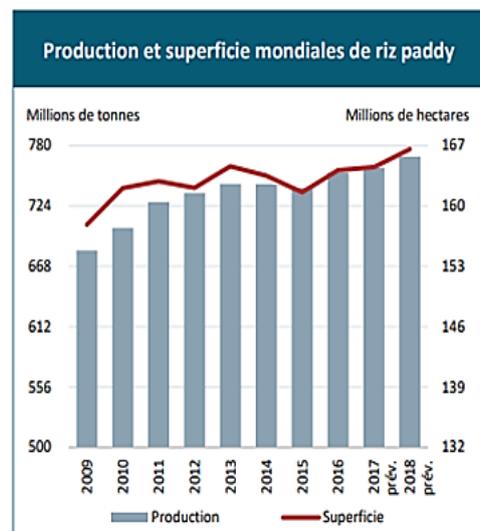
Le riz est la deuxième céréale après le maïs en termes de surface cultivée et de production irriguée. Elle est la principale denrée alimentaire de près de la moitié de la population mondiale et contribue à plus de 20% à la fourniture mondiale en calorie consommée. Le riz représente la base de l'alimentation de plus de 2,5 milliards de personnes dans les pays en voie de développement.

La production mondiale de paddy en 2017 était estimée à 759,6 millions de tonnes (503,9 millions de tonnes, équivalent usiné). Cette production dépasse le record de 2016 de 4,5 millions de tonnes, soit une hausse modeste de 0,6 %. Selon les premières prévisions de la FAO, la production mondiale de paddy en 2018 pourrait progresser de 10,3 millions de tonnes et s'élever à un niveau record de 769,9 millions de tonnes (510,6 millions de tonnes, équivalent usiné). La croissance prévue de 1,4 % devrait être imputable à une expansion des superficies ensemencées, favorisée par des améliorations des prix à la production et les mesures de soutien fournies par les États.

Compte tenu de la révision à la hausse de 1,8 millions de tonne depuis le mois de décembre, le commerce international de riz au cours de l'année civile 2018 est désormais estimé à 47,6 millions de tonnes. À ce niveau, les échanges devraient être seulement inférieurs de 1% au niveau record de 2017, désormais estimé à 48,1 millions de tonnes. D'un point de vue régional, la hausse des prix internationaux et l'abondance des stocks issus des bonnes récoltes ou des importations soutenues en 2017 devraient freiner la demande

Le riz est la deuxième céréale après le maïs en termes de surface cultivée et de production irriguée. Elle est la principale denrée alimentaire de près de la moitié de la population mondiale et contribue à plus de 20% à la fourniture mondiale en calorie consommée. Le riz représente la base de l'alimentation de plus de 2,5 milliards de personnes dans les pays en voie de

Graphique 3 : Production et Superficie mondiale du riz



Source : FAO, 2018

Tableau 3 : Résumé du marché mondial du riz

	2016-17	2017-18	2018-19	2018-19/ 2017-18
		prév.	prév.	var.
	millions de tonnes, en équiv. usiné			
<b>Production</b>	501.2	503.9	510.6	1.3
<b>Offre</b>	713.2	721.4	730.0	1.2
<b>Utilisation</b>	498.2	503.9	509.1	1.0
Alimentation	400.6	405.8	411.7	1.5
Fourrage	17.8	17.3	16.4	-5.7
Autres utilisations	79.9	80.8	81.0	0.4
<b>Commerce</b> <sup>1/</sup>	48.1	47.6	47.2	-0.9
<b>Stocks de clôture</b> <sup>2/</sup>	169.1	170.9	172.9	1.2
	%			
<b>Rapport stocks mondiaux-utilisation</b>	33.6	33.6	33.5	-
<b>Rapport stocks des principaux exportateurs-disparition</b> <sup>3/</sup>	18.7	17.2	17.4	-

<sup>1/</sup> Les données se réfèrent à la deuxième année civile indiquée (janvier-décembre).

<sup>2/</sup> Stocks de clôture de la deuxième année indiquée.

<sup>3/</sup> Rapport entre les stocks des cinq principaux exportateurs de riz (Inde, Pakistan, Thaïlande, États-Unis et Viet Nam) et la somme de leur utilisation intérieure et de leurs exportations.

Source : FAO, 2018

d'importation en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Toutefois, à l'inverse, les importations devraient croître dans les pays asiatiques et atteindre leur deuxième plus haut niveau jamais enregistré, du fait que d'importants acheteurs asiatiques, à savoir l'Indonésie et les Philippines, devraient recourir à des achats sur les marchés internationaux pour reconstituer leurs stocks et atténuer la pression à la hausse sur les prix locaux.

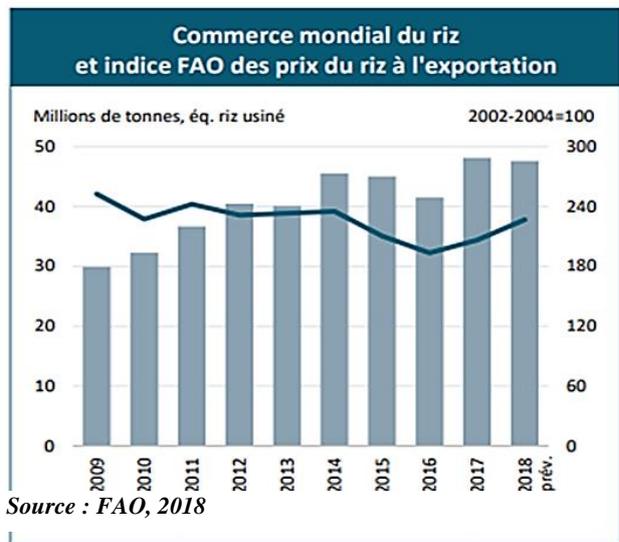
L'utilisation mondiale de riz devrait progresser de 1,1% en 2017/2018, et atteindre 503,9 millions de tonnes (équivalent usiné). Cette croissance devrait être principalement soutenue par une augmentation de 1,3% de la consommation alimentaire à 405,8 millions de tonnes,

tandis que les volumes destinés à d'autres utilisations, y compris l'alimentation animale, les semences, les utilisations industrielles et les pertes après récolte, devraient rester proches des niveaux de la précédente campagne. Selon les premières prévisions de la FAO, l'utilisation mondiale de riz devrait de nouveau progresser de 5,2 millions de tonnes en 2018/2019 et atteindre 509,1 millions de tonnes. L'utilisation alimentaire devrait encore une fois soutenir cette croissance et compenser des diminutions prévues dans les usages industriels et pour l'alimentation animale. En tenant compte de la croissance de la population, la consommation alimentaire mondiale par habitant passerait de 53,7 kilos en 2017/2018 à 53,9 kilos au cours de la prochaine campagne. Les stocks mondiaux de riz à la clôture des campagnes de commercialisation de 2017/2018 devraient augmenter de 1,1% et s'élever à 170,9 millions de tonnes (équivalent usiné).

Les réserves mondiales de riz à la clôture des campagnes de commercialisation de 2018/2019 pourraient croître pour la troisième année consécutive et atteindre 172,9 millions de tonnes. À ce niveau, les réserves seraient supérieures de 1,2 % au niveau prévu pour 2017/2018 et devraient être suffisantes pour maintenir le rapport stocks mondiaux-utilisation à un niveau confortable de 33,5%. À l'exception de quelques mois de stabilité, les cours internationaux du riz ont progressé de manière régulière depuis la fin de 2016. Cette tendance s'est poursuivie sans relâche en 2018, comme en témoigne l'Indice FAO des prix du riz qui a augmenté de 4% depuis décembre et a atteint 229 points à la mi-avril, son plus haut niveau depuis novembre 2014.

En Afrique de l'Ouest, le riz est la source alimentaire qui croît le plus rapidement. Le taux de croissance de la demande en riz en Afrique de l'Ouest dépasse de loin la croissance de la population de la sous-région. Il est prévu que cette tendance se poursuive au cours des prochaines années en raison de la croissance de la population, de l'urbanisation et des changements dans les habitudes alimentaires.

Graphique 4 : Commerce mondial du riz et indice FAO des prix du riz à l'exportation



La production locale couvre 60% de la demande actuelle. Le taux de croissance des rendements demeure loin derrière les taux de croissance de la population. Il est prévu que la production rizicole totale de l'Afrique augmente de 2.9% par an menée par une croissance annuelle de 1.1% en superficie et de 1.8% en amélioration annuelle de rendements. La consommation totale en riz de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) augmente de 3.0% par an alors que la population croît de 2.3% et la consommation par tête d'habitant de 0.7% annuellement. (Source : World Rice Outlook). La production de riz local est compétitive par rapport aux importations de riz. La compétitivité peut être améliorée à travers l'identification des causes des écarts de rendements, les réduire, pour renforcer la productivité à travers des pratiques de gestion améliorées. Une contrainte majeure à la productivité du riz dans la région de la CEDEAO réside dans les liens faibles entre les acteurs de la chaîne de valeurs de la filière riz.

La production du riz en Afrique de l'Ouest est essentiellement concentrée dans les bassins du Nigéria (40%), de la Guinée et du Mali (30%), du Sénégal (6%), du Burkina (4%) et du Bénin et du Niger (2-1%). La part de la consommation de riz par rapport à l'ensemble des céréales est d'environ 26% (CORAF, 2014). Pour une population qui croît au rythme de 3% l'an, la croissance annuelle de la production de riz est de l'ordre de 22% avec une consommation per capita qui croît de 5 à 6% par an (sur la période de 1960-2009). Malgré l'accroissement des productions du riz en Afrique de l'Ouest, l'offre ne satisfait pas la demande intérieure. Cette situation varie cependant selon les pays.

### **2.1.2. Place du riz dans les politiques et stratégies nationales**

Le Niger a la responsabilité de répondre au défi alimentaire par le développement et le maintien d'une agriculture productive durable. C'est pourquoi, conscient des grands défis à relever pour l'autosuffisance alimentaire et pour marquer sa volonté d'asseoir une base durable pour le développement du secteur agricole, le gouvernement de la 7<sup>ème</sup> République a adopté la Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durables (SAN/DAD) dite « Initiative 3N » qui consacre une place importante au développement de l'irrigation dans son axe « l'Accroissement et diversification des productions agrosylvopastorales et halieutiques ». Cette stratégie constitue un cadre de référence pour tout investissement dans le secteur rural en général et le secteur agricole en particulier.

Aussi afin d'opérationnaliser ladite stratégie, le gouvernement du Niger a doté le secteur d'un instrument d'impact direct sur les producteurs qui est la Stratégie Nationale d'Achat Locaux auprès des Petits Producteurs (SNALAP).

Les objectifs assignés à cette stratégie sont d'accroître la contribution des cultures irriguées au PIB agricole de 40 % en 2015 à 45 % en 2021 et une production de 500 000 tonnes en 2015 à 1 500 000 tonnes en 2021. Ces objectifs seront atteints avec 358 000 ha sous irrigation en 2021. En 2018, le Niger dispose de 124 000 ha sous irrigation dont 18 000 ha en grande irrigation. De ce fait, la stratégie prévoit la réalisation de 40 000 ha de nouveaux aménagements en grande irrigation en 5 ans et 30 000 ha en petite irrigation en 5 ans et 158 000 ha seront au niveau des cultures de décrue.

### **2.1.3. Etat des lieux de la filière riz au Niger**

Le riz constitue la troisième céréale après le mil et le sorgho tant au point de vue superficie que de la production. On estime que le riz local ne représente que 1,7% du chiffre d'affaires du secteur de la production agricole primaire et seulement 2,3% du volume moyen des céréales produites annuellement. Le riz produit au Niger joue donc un rôle assez réduit dans l'approvisionnement en céréales du pays. Le déficit en riz se creuse de manière constante depuis le milieu des années 70 où le pays était en moyenne autosuffisant en riz. Désormais, le taux de couverture est plutôt de l'ordre de 20 à 30%.

Le riz (sur AHA et hors AHA) joue un rôle important du point de vue de la lutte contre la pauvreté, d'une part en améliorant les revenus et la sécurité alimentaire des familles qui le cultivent, mais d'autre part en raison de la part qu'il représente dans les dépenses de certaines catégories de ménages. Le riz a ainsi surclassé le sorgho dans le modèle de consommation des ménages urbains « riches », c'est à dire qui a dépassé le seuil de pauvreté. De manière générale, la consommation en riz au niveau national est estimée à 20,4 kg per capita<sup>6</sup>. On peut donc s'attendre, avec l'urbanisation croissante de la population, à une forte augmentation de la demande en riz au cours des prochaines années.

#### **2.1.3.1. Au niveau de la production**

La riziculture se pratique dans toutes les régions hormis Agadez, mais essentiellement la vallée du fleuve Niger (régions de Tillabéry et de Dosso) et le long de la Komadoukou (Région de Diffa). Il existe actuellement trois grandes formes de riziculture au Niger :

- Une riziculture traditionnelle sous inondation, en bordure du fleuve ou sur des mares. C'est une culture d'hivernage, très dépendante des crues et de la pluie. Les surfaces exploitées sont estimées à 16.000 ha avec des rendements moyens de l'ordre de moins d'une tonne/ha ;
- Une petite riziculture privée, avec pompage individuel d'appoint. Il s'agit le plus souvent de petites exploitations sur aménagement sommaire, pratiquant le riz surtout en hivernage. Les surfaces mises en valeur sont estimées à 1 500 ha, avec des rendements moyens de 3 t riz /ha. Ce système est en train de prendre de l'ampleur et tend à récupérer les espaces jusque-là occupés par la forme traditionnelle de culture de riz Une riziculture sur les périmètres aménagés (AHA) avec maîtrise totale de l'eau (périmètres encadrés par l'ONAHA). Il est aujourd'hui le système dominant. Les surfaces cultivées sont estimées à 10 000 ha en double culture par an. Les rendements moyens oscillent entre 5 et 6 tonnes/ha. Même dans ce système qui bénéficie de l'appui de l'Etat, le travail reste manuel, mis à part le labour avec les unités de cultures attelées (UCA) et l'utilisation des herbicides pour le contrôle des mauvaises herbes. C'est ce système qui produit l'essentiel du riz paddy usiné au Niger.

---

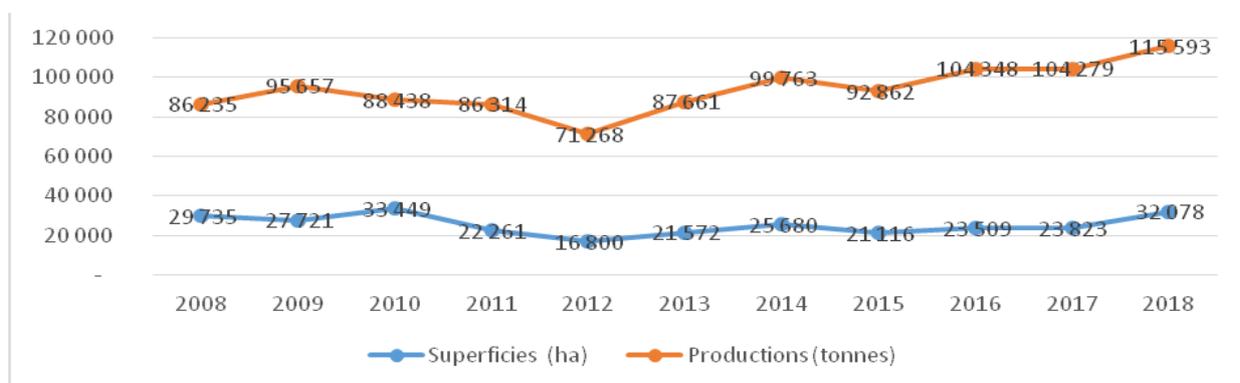
<sup>6</sup>Source : INS, 2018

Les exploitations familiales ont une taille moyenne de 0,33 ha. Cette riziculture irriguée privée qui se pratique par motopompe individuel sur des périmètres dont la taille varie entre 0,5 et 30 ha. L'ensemble de ces producteurs hors périmètres sont estimés à 1600. Les rendements sont très variables entre 2 et 4 tonnes/ha.

Toutefois, il faut noter que pour garantir une production durable, le Niger s'est tourné vers l'intensification des systèmes de production agricoles, notamment le riz, à travers l'amélioration de la maîtrise de l'eau et de l'accès aux intrants. C'est ainsi que les efforts entrepris par le gouvernement et ses partenaires au développement ont permis la réalisation de 48 AHA rizicoles totalisant 16047ha pour une production de 90 687 tonnes (Inventaire ONAHA, 2018).

La production nationale rizicole en 2018 est estimée à près de 115 585 tonnes de paddy (soit 75 140 tonnes de riz blanc) dont 78,5% produites en zones aménagées. Toutefois, cette production ne couvre que le sixième (1/6) des besoins annuels nationaux estimés à 435 135 tonnes de riz blanc. Elle a connu une évolution passant de près de 86 000 tonnes en 2008 après de 115 585 tonnes en 2018 soit une croissance moyenne annuelle de 3,5% due à la fois à une légère extension des superficies les quatre dernières années et à une amélioration des rendements. Les rendements ont également stagné depuis 10 ans et tournent en moyenne à 5,8 tonnes par hectare en AHA pour atteindre 8 t/ha en 2025 et entre 0,7-1,5 tonne à ha en Hors AHA pour croître à 3,5 t/ha en 2025. Ceci montre clairement les fortes marges de progression existantes au niveau des AHA (voir graphique 5 ci-dessous).

**Graphique 5 : Évolutions de la production nationale et des superficies (2008\_2018)**

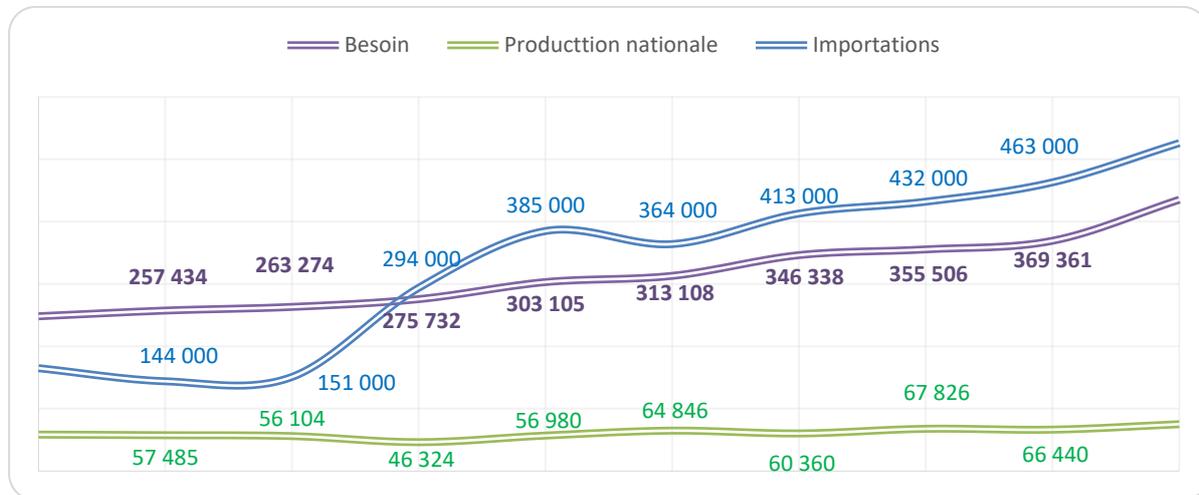


Source : ONAHA, 2018

Malgré cette progression de la production, le taux de couverture de besoin en riz local est en baisse, passant de 22,33 % en 2010 à 17,27% en 2018 (INS, 2018). Cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation de la demande en riz liée à la forte croissance démographique, à l'urbanisation croissante et au changement des régimes alimentaires. Ainsi, pour faire face aux besoins de plus en plus accrus en riz, le Niger fait recours à l'importation. En effet, les importations en riz ont évolué de 165 000 tonnes en 2010 à

526 000 tonnes en 2018 occasionnant des sorties de devises de près de 165 milliards de FCFA en 2018 (INS, 2019)<sup>7</sup>.

*Graphique 6: Évolutions de la production nationale, des besoins et des importations du riz (2009\_2018),*



Source : INS, 2018

### 2.1.3.2. Au niveau de la transformation

Au Niger, les infrastructures industrielles et artisanales coexistent, mais avec une importance relative différente. En effet, la transformation du riz paddy est réalisée par les grandes usines du RINI (03), les mini rizeries implantées par des privés dont (02) anciennes (la Société de Transformation de Seyni Lata : SSL et la Société Nigérienne de Transformation et de Commercialisation des Produits Agricoles : SOTRAGRI) et (02) nouvelles et celles installées par la FUCOPRI (05). A celles-là, s'ajoutent les moulins villageois dont les principaux clients sont les femmes étuveuses qui en font recours au niveau des zones de production.

Bien qu'on constate dans la transformation, la présence de plusieurs opérateurs, il convient de noter une prédominance des moulins villageois. En effet près de 88% du paddy produit est transformé par les moulins villageois.

Parmi, les unités de transformation moderne, figurent celle du RINI, avec ses trois usines de dernières générations qui transforme près de 10% de la production totale du paddy. Il s'y ajoute, les mini-rizeries implantées par deux privés et celles installées par la Fédération des Unions de Coopératives des producteurs de Riz en collaboration avec ses partenaires, qui transforment près de 2%.

Le RINI transforme majoritairement le paddy provenant des AHA. Par contre, le paddy décortiqué au niveau des mini rizeries et des moulins villageois provient aussi bien des AHA que des périmètres hors aménagements. A cela s'ajoute la présence de mieux en mieux structurée de femmes étuveuses. En effet, l'étuvage du riz constitue une activité génératrice de revenus pour les femmes au Niger. Cette activité est pratiquée par les femmes pour

<sup>7</sup>Source : INS, 2019

l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, avec l'appui de la FUCOPRI, des groupements féminins se sont constitués en groupements ou unions des femmes étuveuses pour transformer et commercialiser localement le riz dans les zones de Tillabéry, Niamey, Falmey et Gaya. Les femmes étuveuses représentent une clientèle non négligeable pour l'achat du paddy des exploitants et des coopératives et même des commerçants grossistes. Toutefois, les activités de transformation rencontrent d'énormes difficultés notamment : (i) des financements non adaptés (taux d'intérêt élevé, délai de remboursement très court...), (ii) le *manque d'équipements modernes et d'infrastructures de stockage et de conservation*, (iii) *méconnaissance des nouvelles opportunités d'affaires et insuffisance d'encadrement technique*.

### **2.1.3.3. Au niveau de la commercialisation et de la compétitivité**

La commercialisation sera abordée sous deux angles à savoir : celle du riz paddy et du riz blanchi.

#### **2.1.3.3.1. Commercialisation du paddy**

Le riz local est commercialisé sous forme de paddy. Cette commercialisation se fait selon deux circuits un circuit que l'on peut nommer de traditionnel où l'on est passé de l'administration des prix par l'Etat au libéralisme. En effet, jusqu'en 1992, dans ce circuit les prix de paddy comme du riz blanc étaient fixés par arrêté du Ministre de commerce. Après 1992, l'administration des prix par l'Etat à travers le Riz du Niger (RINI) a laissé la place au libéralisme économique qui a permis d'élargir le circuit commercial à tous les acteurs nationaux et internationaux en garantissant la libre concurrence entre les acteurs. Néanmoins entre 2003 et 2009 dans le cadre de l'opération sauvetage de la filière riz, l'État est intervenu à travers l'Office des Produits Vivrier du Niger (OPVN) pour juguler certaines difficultés liées à l'écoulement de la production du riz.

A côté de ce circuit traditionnel, il existe un circuit de commercialisation pour le paddy collecté par les coopératives, lesquelles vendent, via leur organisation faîtière, au RINI. Ce circuit, qui ne porte que sur 10 à 15% des quantités mises en marché, achète le paddy à un prix supérieur au prix du marché (184,55 FCFA). Compte tenu de coûts d'usinage particulièrement élevés, le riz est produit par ce circuit à un coût non compétitif par rapport aux riz importés, et doit donc être lourdement subventionné par l'État.

#### **2.1.3.3.2. Commercialisation du riz Blanc**

De façon générale, la commercialisation du riz est largement dominée par les importations, ce qui ne favorise pas le développement de la filière locale. Trois (3) commerçants sont à la base de plus de 90% des importations de riz. Toutefois, il faut noter qu'elle correspond à des logiques différentes.

#### **2.1.3.3.2.1. Circuit étatique**

Les producteurs doivent d'abord payer la redevance (en général sous forme de paddy) et rembourser à la coopérative les engrais livrés. Les quantités collectées par les coopératives dans ce cadre sont en moyenne de près de 20% des quantités commercialisées par les AHAs. Les coopératives vendent ce paddy à un prix contractuel fixe, par l'intermédiaire de la FUCOPRI, aux transformateurs qui le font usiner.

Le Riz Du Niger (RINI), une société d'État qui a récemment bénéficié d'un don de la Coopération Japonaise pour la construction de 3 usines modernes d'une capacité globale de 35 000 tonnes par an ; cette société transforme environ 10 000 tonnes en moyenne ces dernières années nettement en dessous de ses capacités d'usinage.

Les sociétés SOTAGRI et SSL, deux (2) sociétés privées équipées de mini-rizeries relativement anciennes dont les équipements vétustes doivent être renouvelés.

Les nouvelles mini rizeries au nombre de sept dont cinq de la FUCOPRI (Tara, Gaya, Falmey, Sébéri et Say) et 2 des privés à Daïbéri et à Diffa.

Le riz une fois usiné est commercialisé sur le marché national. Le RINI a également, au cours des dernières années, acheté 1,850 milliard de FCFA du paddy aux coopératives en moyenne, sur prêts bancaires, afin de pallier l'insuffisance des moyens financiers. Cependant ces prêts à taux commerciaux renchérissent le coût de revient du riz blanchi, ce qui le rend davantage moins compétitif par rapport au riz importé.

#### **2.1.3.3.2.2. Circuit de remboursement du crédit informel**

Les producteurs, qui se sont endettés auprès des commerçants pour payer les facteurs de production (main d'œuvre et intrants non fournis à crédit par la coopérative), doivent rembourser ceux-ci à la récolte, généralement en leur livrant une partie de leur production, valorisée à un prix qui intègre le coût (caché) du crédit consenti.

#### **2.1.3.3.2.3. Commercialisation non contrainte**

Enfin, le solde après remboursement du crédit informel, paiement de la redevance à la coopérative et couverture des besoins d'autoconsommation, est commercialisé au fur et à mesure des besoins monétaires du producteur, qui peut ainsi bénéficier de la hausse des prix qui a généralement lieu entre la récolte et la prochaine soudure. C'est ce qu'on pourrait appeler la commercialisation « non contrainte », qui porterait sur un peu plus d'un tiers des quantités commercialisées.

L'approvisionnement du Niger en riz est assuré à 80% par les importations. Une part importante de la production locale est autoconsommée, le reste étant majoritairement commercialisé par le circuit traditionnel et transformé en riz décortiqué artisanalement (le plus souvent après étuvage). Ce riz est vendu sur les marchés à un prix d'environ 10% inférieur au prix du riz importé, en raison de sa qualité inférieure et d'une mauvaise connaissance par les consommateurs urbains des avantages du riz frais.

*Ainsi, il ressort qu'au niveau de la commercialisation, l'État joue un rôle de veille, soucieux à la fois de protéger les exploitations agricoles familiales et d'assurer un approvisionnement ré pondant à la demande des consommateurs urbains.*

### **2.1.3.3.3. Compétitivité du riz**

D'après les statistiques de la FAO, les importations de riz au Niger ont porté sur 200 000 tonnes en moyenne en 2008/2011. L'essentiel des importations porte sur le riz asiatique 25% brisure. Il existe des courants d'exportation, tout particulièrement vers le Nigéria, dont l'ampleur varie en fonction de la politique d'importation menée par ces pays. Bien que faisant partie de la CEDEAO, le Nigeria, fortement déficitaire en riz, applique en effet des droits de douane sur le riz importé nettement plus élevés que les tarifs extérieurs communs de la CEDEAO. De ce fait, on signale des flux importants de paddy (voire de riz étuvé) à partir de la région de Gaya, proche de la frontière, vers le Nigéria. Ces flux sont évidemment informels (quoique tout-à-fait légaux, en vertu de la libre circulation des produits du cru au sein de la zone CEDEAO) et ne font l'objet d'aucun recensement. Ils pourraient représenter de l'ordre de 10 000 T, d'après les entretiens menés. Les commerçants nigériens viennent généralement acheter directement aux producteurs, qui, dans la zone de Gaya, préfèrent souvent payer leur redevance en espèce plutôt qu'en paddy, ce qui indique que les prix payés par les importateurs nigériens sont supérieurs au prix d'achat des coopératives.

Les principaux facteurs pesant sur la compétitivité du riz national (local) sont :

- Les coûts de production du paddy ;
- Les coûts de transformation.

Selon une étude résumée dans le tableau en annexe 4, le coût de production du paddy est évalué à 588 084 francs CFA/ha soit un coût de revient de 118 francs CFA/kg sur la base d'un rendement moyen de 5tonnes/ha. Les principales charges de production que sont les engrais, la redevance eau et la main d'œuvre, représentent respectivement 30,15 %, 23,67 % et, 34,11 % des charges totales de production.

Le prix de cession au RINI est de 180 francs CFA/kg, ce qui représente une marge pour les producteurs de 62,93 francs CFA/kg. Le coût d'acquisition du paddy est évalué à 190 francs CFA/kg. Ce coût intègre le prix de cession de 186 francs CFA/kg, la commission de commercialisation primaire de 4 francs CFA/kg et le transport estimé en moyenne à 5 francs CFA/kg.

Quant au coût de transformation, il est composé du coût d'acquisition du riz paddy et des charges de transformation. Les charges de transformation évaluées à 28 francs CFA/kg. Elles sont constituées des charges dues à la consommation d'électricité à la confection des emballages, aux charges du personnel, aux impôts et taxes, aux charges financières, et aux dotations aux amortissements.

« Le riz 32 » qui représente 77 % de la production transformée est vendu en gros à 360 000 francs CFA/tonne et à 380 000 francs CFA la tonne aux détaillants soit une marge totale de distribution de 20 000 francs/tonne.

Par contre le riz importé avec 25% de brisures est similaire au « riz 32 ». Il est vendu en gros à 320 000 francs CFA/tonne et à 360 000 francs CFA la tonne aux détaillants. Pour ce riz importé, la marge totale de distribution est de 40 000 francs CFA/tonne. En plus de ces structures de prix en défaveur du riz local, il convient d'ajouter la dérégularisation du marché lié à la spéculation dans l'importation. En effet, il ressort des statistiques que près de 50 % du total importé est au-dessus des besoins réels.

En conclusion, le riz national offre moins de marge que le riz importé, le rendant ainsi moins compétitif. Ceci malgré des fondamentaux économiques satisfaisants à savoir :

- La possibilité d'avoir des rendements élevés permettant une bonne valorisation des investissements effectués dans les aménagements ;
- La possibilité d'avoir un prix de paddy très élevé garantissant une rentabilité financière et économique satisfaisante de la riziculture en raison protection naturelle du marché lié à l'enclavement du pays qui renchérit le prix du riz importé ;
- L'existence d'un marché permettant l'écoulement facile de la production locale, même si les consommateurs urbains ont une préférence pour le riz importé, se traduisant par une décote du prix du riz local et même si le circuit de commercialisation étatique connaît des difficultés récurrentes en raison de contraintes budgétaire et d'un manque d'efficience ;
- L'existence d'un coût d'investissement modéré par l'État (subvention des aménagements, de la commercialisation (prix d'achat), intrants, de l'électricité (900 millions par an).

Ainsi pour tirer profit de ces avantages et améliorer la compétitivité du riz local, les leviers sur lesquels on pourrait articuler sont :

- La réduction du prix des intrants notamment les engrais qui représente 30% des charges totales ;
- La réduction des coûts liés à la modernisation du système de production (le labour, repiquage, désherbage et récolte) qui représentent 34,11% ;
- La réduction des pertes post récolte estimée à 20% de la production ;
- l'amélioration de la productivité du riz paddy ;
- La réduction du coût de la redevance eau représentant 24% des charges ;
- La réduction du coût de l'énergie à la transformation ;
- L'augmentation de la valeur ajoutée;
- La régulation du marché du riz.

#### **2.1.3.4. Au niveau de la consommation**

Au Niger, comme dans la sous-région, le riz s'est surtout imposé dans les habitudes alimentaires urbaines : il est en effet plus facile à cuisiner et demande moins de travail que d'autres céréales. L'augmentation de la consommation de riz est donc largement corrélée à celle de l'urbanisation.

Compte tenu de la qualité de plus en plus douteuse du riz importé, les consommateurs nigériens ont tendance à préférer le riz local à cause de ses aspects organoleptiques. A ce titre on enregistre une consommation moyenne de 41,2 kilos par an en ville et de 2,4 kilos par an en milieu rural. Sur le plan national la consommation de riz est passée de 18 kg/an/habitant (période 2010-2017) à 20,4 kg/an/habitant à partir de 2018 (INS, 2018). Ce qui fait varier le besoin en riz de 257 434 tonnes en 2010 à 435 150 tonnes en 2018 (soit une progression moyenne de 22 215 tonnes/an). *Ce besoin pourra atteindre 692 859 tonnes de riz en 2030 pour une population estimée à 33 963 681 habitants.* « Le riz 32 » dont les caractéristiques sont 15% de brisure et 85% riz entier est le plus prisé des consommateurs.

### **2.1.3.5. Acteurs de la filière, missions et rôles**

La filière riz bénéficie d'une organisation et structuration particulière au regard de son importance dans l'économie nationale. Cette organisation s'appuie sur une diversité d'agents économiques à des divers niveaux selon la zone (irriguée, bas-fond ou pluviale) ou le produit (paddy, riz blanc ou riz étuvé). On peut les regrouper en deux catégories (acteurs directs ou indirects). Les acteurs directs sont ceux se situant au niveau des maillons centraux de la chaîne de valeur à savoir les maillons production, transformation et de commercialisation. Les acteurs indirects, quant à eux sont regroupés dans le segment de services d'approvisionnement (de technologies, de services de conseils, de financement, de transport, de fournitures d'intrants, etc.).

#### **2.1.3.5.1. Acteurs directs**

##### **2.1.3.5.1.1. Producteurs**

La riziculture est pratiquée par les petits producteurs au Niger principalement dans la vallée du fleuve Niger, la vallée de la Komadougu (Région de Diffa) et dans les bas-fonds et autour des mares des Régions de Tillabéry, Dosso, Zinder et Maradi. Dans ces zones irriguées on rencontre des petits producteurs autour des aménagements et de petits privés et producteurs traditionnels dans les zones hors aménagements. Les riziculteurs des aménagements se sont constitués en coopératives dont certaines sont affiliées à la FUCOPRI. Ils bénéficient des appuis techniques et financiers de l'Etat. En plus de ces acteurs de grande envergure soutenus par l'État, il convient de souligner l'existence d'une multitude de petits acteurs présents dans toute la zone de production. Il s'agit notamment des riziculteurs hors aménagements (traditionnels et privés). Ceux-ci sont estimés à 1 660 petits producteurs et ne sont pas encadrés et reçoivent timidement d'appuis techniques. En effet, les privés en zone hors aménagements exercent dans l'informel. Ainsi, plusieurs missions d'information et de sensibilisation ont été organisées avec l'appui de l'ONG internationale VECO WA et d'autres partenaires.

L'objectif de ces missions est d'aboutir à la mise en place de groupements et d'unions formels et opérationnels. C'est ainsi que les unions de Falmey et de Gaya totalisant 29 groupements et 945 membres dont 596 femmes ont été touchées.

La riziculture traditionnelle pluviale et de bas-fond est constituée également de petites exploitations dans les Dallols Bosso, et Foga (Région de Dosso), les Goulbi de Maradi et autour des mares dont celle de Banibangou (Région de Tillabéry). Dans ce système, les petits producteurs n'enregistrent pas d'appuis techniques et financiers. Seules certaines ONG s'activent pour leur structuration.

#### **2.1.3.5.1.2. Commerçants**

Les commerçants sont responsables de la distribution du riz et de ses sous-produits. Ils constituent un maillon essentiel de relais entre les producteurs et les autres usagers des produits et sous-produits du riz. Ils sont de différentes catégories selon leurs capacités financières. Le commerce du riz local ne concerne généralement que le riz produit en système irrigué ou de bas-fonds aménagés. La plupart du riz en système pluvial est destiné à l'autoconsommation. De manière générale, le commerce du riz fait intervenir plusieurs catégories d'intervenants du producteur au consommateur. Ainsi, plusieurs circuits de commercialisation existent selon le type d'opérateur :

- ❖ **Le producteur ou groupe de producteurs** qui vendent directement son paddy aux commerçants (collecteurs primaires, grossistes, transformateur, étuveuse, exploitants agricoles...) ou institutions avec ou sans contrat, qui le transforment pour le revendre soit à ces mêmes intermédiaires ou directement aux consommateurs ;
- ❖ **L'exploitant agricole** qui dispose ainsi de son unité de transformation et qui peut collecter du paddy en plus de sa production pour transformer et revendre ; Commercialiser pour le compte de ses clients, le riz transformé sous forme de prestation de service.
- ❖ **Le rizier ou le transformateur ou l'étuveuse** qui commercialise soit le riz qu'il a collecté et transformé pour son propre compte, soit du riz de ses clients qu'il a transformé sous forme de prestation de service ;
- ❖ **L'union ou la fédération des producteurs** qui dispose d'une unité de transformation et qui commercialise le stock de riz paddy destiné aux remboursements de crédit. Elle peut aussi commercialiser du riz non destiné au remboursement de crédit ;
- ❖ **Le commerçant** qui peut soit collecter du paddy, le transformer pour le vendre ou acheter du riz blanc pour l'écouler dans les centres urbains ;
- ❖ **Les institutions étatiques d'appui et de promotion** qui achètent pour faciliter la commercialisation. Ces institutions accompagnent les producteurs dans la recherche de débouchés et dans la facilitation de vente ;
- ❖ **Le prestataire de service mécanisé** qui dispose de la batteuse ou de la moissonneuse batteuse et qui est rémunéré en nature (paddy) peut soit vendre directement son produit ou le faire transformer pour le mettre sur le marché.

#### **2.1.3.5.1.3. Transformateurs**

Au Niger, les acteurs de la transformation peuvent être classés en trois types :

- La Grande entreprise : La Société RINI (Riz du Niger), créée en 1967 ;
- La moyenne entreprise constituée par la : SOTAGRI, Créée en 1996
- Et les unités artisanales : Opératrices d'étuvage ; Décortiqueuses ; Batteuses.

La société d'Economie Mixte, Riz du Niger (RINI) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1967. Son objet est la collecte et la transformation du riz paddy et la commercialisation du riz blanchi. Ainsi, en 2014, la Société RINI a acheté du paddy en saison de l'ordre de 1 milliard de FCFA. Cette société est en interaction avec les coopératives, représentées par la FUCOPRI dans le cadre de la commercialisation du riz ; l'OPVN à travers un contrat de prestation pour le décortilage du riz ; les particuliers pour le décortilage du riz et les banques commerciales. La Société riz du Niger dispose de trois usines neuves dont une à Tillabéry et une à Kollo, acquises respectivement en 2008 et 2009 et d'une usine à Kirkissoye acquise en 2013 (Niamey) totalement rénovée depuis 2014, comportant des équipements de dernière génération. Un fonds de roulement de 1,2 milliards F CFA a été injecté pour appuyer dans l'achat direct de riz paddy au niveau des coopératives.

Les coopératives sont actionnaires de la Société RINI. Une réunion regroupe à chaque campagne rizicole, la Société RINI, l'Etat et leur faïtière pour échanger sur le prix du riz paddy. Dans ce cadre, la FUCOPRI présente la situation de la quantité de riz paddy disponible auprès des coopératives. Le mode d'accès de la Société RINI au riz paddy consiste essentiellement en un achat cash et le paiement s'effectue auprès de la FUCOPRI. Une avance est donnée aux coopératives et le reliquat est réglé après usinage. Après la commercialisation, une commission de 4% de la valeur totale du riz paddy est octroyée à la Fédération.

La SOTAGRI est une unité de transformation de mini-rizerie semi-moderne. Elle a 18 ans d'expériences dans la transformation du riz et a bénéficié de renouvellement de ces pièces en 2013. Sa capacité de transformation est d'une tonne par heure et de 7 000 t annuellement. Elle est en interactions avec les coopératives ; l'Etat pour la recherche de fonds de commercialisation ; la FUCOPRI comme intermédiaire, pour l'approvisionnement en riz paddy ; la Banque Agricole du Niger (BAGRI) qui étudie actuellement un dossier pour l'achat de 2 machines d'une capacité de transformation de 3 tonnes par heure chacune et un fonds pour la commercialisation. La SOTAGRI a deux modes d'accès au riz paddy : les conventions de prestation pour le décortilage et les achats sur fonds propres. Elle achète cash, sur fonds propres 3 000 à 4 000 sacs de 72kg de riz paddy par campagne. Selon les entretiens menés à la SOTAGRI les principaux fournisseurs en riz paddy de cette société sont la FUCOPRI et les Coopératives. Ses clients en produits finis sont l'Etat déjà à travers l'OPVN, les particuliers et les commerçants.

Les unités artisanales exercent des activités d'étuvage, de décortilage et de battage du riz. Elles ont des caractéristiques communes : Pendant longtemps, les activités ont été exercées de manière informelle ; elles sont exigeantes en main d'œuvre et utilisent un faible capital, le produit obtenu est souvent de faible qualité du fait des équipements sommaires.

Les femmes sont les principales opératrices au niveau des unités artisanales d'étuvage. Les décortiqueuses traditionnelles, généralement implantées dans les zones rizicoles, utilisent une technique qui présente un inconvénient : La balle de riz est broyée, ce qui empêche sa récupération pour des fins énergétiques. Le produit obtenu est souvent de faible qualité du fait de la présence de débris.

## **2.1.3.5.2. Acteurs indirects**

### **2.1.3.5.2.1. Recherche et la vulgarisation**

La recherche est pilotée par l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) qui forme avec Africa-Rice un réseau de recherches sur le riz. Ces programmes s'articulent sur six groupes thématiques ; sélection et amélioration variétale, agronomie, économie et politique, mécanisation et valeur ajoutée, genre et information. L'objectif principal est de contribuer au développement de la chaîne de valeur riz et de satisfaire les besoins alimentaires des populations tout en préservant l'environnement. Les défis de la recherche en riz s'articulent autour de l'insuffisance de semences de qualité, la faible productivité des systèmes de production rizicole, l'insuffisance de référentiels sur l'environnement institutionnel et socio-économique, l'insuffisance des technologies de récolte et de poste-récolte, le faible niveau de capacitation organisationnelle des paysans.

### **2.1.3.5.2.2. Décideurs politiques**

Les décideurs politiques constituent un pilier important dans la chaîne des acteurs. Comme indiqué dans l'environnement institutionnel, l'implication des décideurs se situe au niveau des orientations stratégiques sur la culture du riz. Ceci se manifeste à travers les programmes de subvention des intrants, notamment les engrais et les semences, mais également sur les investissements de réhabilitation des infrastructures de production et de transformation du riz. Ces mesures institutionnelles sont, entre autres, les leviers sur lesquels l'Etat s'appuie pour inciter la production locale du riz.

Avec la crise alimentaire mondiale de 2008, les autorités ont compris l'importance du riz dans les stratégies de sécurité alimentaire du pays et de son rôle de stabilisation politique du pays. En effet, les populations ont subi la fluctuation des prix du riz sur le marché mondial et accru les agitations et contestations populaires. Ainsi des initiatives sont prises par les décideurs politiques et leurs partenaires au développement sur l'intensification des productions en vue d'apporter une réponse à la flambée des prix du riz. Ces interventions sont, entre autres, l'octroi d'une subvention sur les engrais, la suspension des taxes d'importation sur le riz, l'accès aux équipements agricoles, l'annulation des dettes des producteurs de riz. En plus de ces interventions, il existe aussi des initiatives régionales, telles que l'offensive sur la production du riz initiée par la CEDEAO en vue d'apporter des appuis conséquents sur le secteur pour répondre à la demande des populations.

### **2.1.3.5.2.3. Institutions de financement**

L'accès au financement reste problématique au secteur agricole. Le système rizicole subit la même insuffisance de l'accès au crédit. Les besoins de financement au niveau des producteurs sont complexes et de nature différente (financement de la trésorerie des différentes activités économiques, des équipements, des besoins sociaux, etc.). Ceci met en évidence la complexité du financement rural et agricole. C'est donc à cet effet que L'Etat du Niger à travers l'arrêté N°0043/ME/F/CCE/DGECA/DMCE du 07 février 2011, a doté le secteur d'un instrument de financement en l'occurrence de la BAGRI à laquelle s'ajoutent les

institutions financières et système de financement (société de transfert d'argent, opérateurs téléphoniques). Malgré cela, l'articulation au secteur rizicole est très variable selon les écologies.

Dans les systèmes où il y a une maîtrise totale ou partielle de l'eau, le crédit est organisé pour l'accès aux intrants des producteurs. De même, les programmes d'appui de certains Etats et des ONG facilitent l'accès aux petits montants de crédit.

Une étude menée en Afrique de l'Ouest (BAGRI, 2011), renseigne sur le fait que plus de la moitié des acteurs de la chaîne de valeur n'a pas d'expérience de demande de crédit auprès des institutions de financement. Les principales raisons évoquées par rapport aux difficultés d'accès au crédit sont les taux d'intérêt trop élevés par rapport au revenu procuré, le délai court de remboursement et le manque d'informations des producteurs. Les transformateurs et commerçants justifient les difficultés d'accès au financement par l'insuffisance des montants plafonds, le délai court de récupération des crédits et le taux d'intérêt élevé. Les personnes ressources des institutions financières mettent l'accent plutôt sur la rigueur des procédures et l'exigence sur les frais de fonctionnement et sur la méconnaissance du secteur agricole et le risque élevé du secteur.

Face à l'offre très limitée et restrictive du crédit la majorité des producteurs ont recours à l'autofinancement total ou partiel de leur campagne. Ils font également recours aux circuits informels de crédit par entente directe d'autres acteurs de la filière pour obtenir un crédit remboursé généralement en nature dès la récolte. Un nouveau type de financement basé sur le partenariat est régi par un contrat de vente d'une partie de la production à un prix négocié d'avance. Ce type de financement a vu le jour avec l'avènement d'entrepreneurs agro-industriels qui garantissent aux producteurs contractuels le financement de services et d'intrants de qualité et les soutiennent pour une production de qualité.

#### **2.1.3.5.2.4. Fournisseurs d'intrants**

La riziculture irriguée est très exigeante en intrants et notamment de semences, d'engrais et de produits de traitement phytosanitaire qui constituent des postes d'investissements non négligeables du producteur. Le système pluvial consomme par contre peu de ces intrants. Du fait de la dominance du système pluvial en Afrique de l'Ouest, la majorité des riziculteurs utilisent peu d'engrais et les semences proviennent le plus souvent de leurs réserves. Néanmoins, on note la présence de quelques fournisseurs d'intrants dans les zones de productions avec des opérateurs semenciers beaucoup plus organisés. Les fournisseurs d'engrais et de produits de protection de culture sont presque tous des commerçants de profession, spécialisés dans la vente de produits de l'agriculture dans les grands centres urbains. Ils fréquentent aussi les marchés hebdomadaires (ou marché de collecte) en zone de production pour proposer une gamme de produits dont les intrants sous des hangars de fortune ou des étals. Les points de vente sont choisis en fonction de plusieurs paramètres dont l'importance de la riziculture, la présence de grandes organisations de producteurs et l'accessibilité. La plupart des fournisseurs ont recours à la location pour les infrastructures de stockage, notamment les semenciers. Le système de contrat n'est pas assez développé pour ces acteurs. Néanmoins les deux groupes d'intrants (semences et engrais-

phytosanitaire) sont distincts et leur structuration dépend des systèmes de production. Ainsi, la présence et l'organisation des fournisseurs d'intrants suivent des trajectoires différentes selon les systèmes de production rizières du pays.

#### **2.1.3.5.2.5. Fournisseurs de semence**

La semence joue un rôle stratégique dans le développement de l'agriculture au Niger en ce qu'elle constitue, dans la chaîne de production, le premier élément à travers lequel sont valorisés les autres intrants et investissements. Ainsi, l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) est le premier garant avec la constitution de semences de prébase. Il est appuyé par l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) dans l'assistance et la formation pour la production de semences. Ensuite prennent le relais les productions en régie réalisées dans les fermes semencières, notamment Sardia dans la vallée du fleuve Niger où il est estimé à 24 000 ha dont plus de la moitié est inexploitée. Le Niger compte aussi sur la législation régionale sur les semences. En effet, la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ont élaboré au bout d'un long processus des instruments juridiques et mis en place des institutions de gestion des semences. Il est admis à charge pour les Etats membres de s'en approprier et de veiller à une plus grande harmonisation. Il s'agit donc pour le Niger, à travers ce projet de loi de compléter le Règlement N°C/REG.4/05/2008 de la CEDEAO portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace communautaire.

#### **2.1.3.5.2.6. Fournisseurs d'engrais**

Dans le souci de rendre les engrais de qualité, disponibles et accessibles aux producteurs sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a décidé de libéraliser le secteur à travers le décret n° 2018-046/PRN/MAGEL du 12 janvier 2018, portant création du projet d'appui à la réforme du secteur des engrais au Niger (PARSEN) dont l'objectif est l'augmentation de la demande des engrais, l'implication du secteur privé et le renforcement des capacités de l'ensemble des collègues d'acteurs de la chaîne de valeur des engrais au Niger.

Dans le cadre de cette réforme, des organes appropriés ont été mis en place. Il s'agit de :

- L'Observatoire des Marchés des Engrais au Niger (OMEN) ;
- Du Comité Technique des Engrais au Niger (COTEN) et de ses démembrements régionaux ;
- Du Fonds Commun des Engrais (FCE).

#### **2.1.3.5.2.7. Prestataires de Services**

La riziculture irriguée se classe aussi parmi les secteurs de l'agriculture les plus modernes. Cependant, le niveau d'équipement au niveau des exploitations agricoles reste très faible. L'outillage léger se limite aux pulvérisateurs manuels. Ainsi, les producteurs font recours aux prestataires de service pour principalement les façons culturales, le travail de sol, la récolte et le battage. Depuis le désengagement de l'Etat, les équipements détenus en régie par les structures d'encadrement ont été rétrocédés ou loués aux producteurs, aux groupements de producteurs et au secteur privé.

#### **2.1.3.5.2.8. Consommateurs**

Le riz constitue la troisième céréale au Niger après le mil et le sorgho en termes d'emblavures et de production. Les ménages urbains dépensent plus pour le riz, le maïs et le blé plutôt que le mil et le sorgho qui sont les céréales courantes. Les dépenses des ménages urbains représentent 32,1% des dépenses totales. Par contre, en milieu rural, elles sont de l'ordre de 13%. Ainsi, avec l'urbanisation galopante et les changements culinaires induits, les défis majeurs du Niger est de satisfaire une demande urbaine de plus en plus tournée vers les produits finis, notamment le riz qui fait gagner en temps. De manière générale, la consommation en riz en milieu urbain dépasse 20 kg par habitant. Ainsi, une forte substitution du riz aux céréales sèches est apparue dans les grands centres urbains, notamment à Niamey, où la consommation de riz atteint 39 kg/tête/an. A l'inverse, les ménages pauvres en zone rurale ne consomment en moyenne que 2,4kg de riz, cette consommation étant principalement concentrée chez les ménages qui produisent du riz. Il convient de projeter une forte augmentation de la demande en riz pour les prochaines années, du fait de l'urbanisation croissante de la population (INS ; 2018).

La part du riz local dans la consommation totale de riz au Niger baisse. Elle est passée de 78% en 1992 à 28% en 2009 (PAFRIZ, 2009). Néanmoins, la fréquence de consommation de riz est de 7 fois dans la semaine au déjeuner pendant les 7 jours de la semaine pour 57% des personnes enquêtées. Le riz est par contre consommé rarement au dîner par 67% des personnes et de 3 fois dans la semaine par 33% des personnes. Il ressort de cette enquête, une forte fréquence de la consommation de riz. L'appréciation de la qualité du riz local par les consommateurs a fait l'objet de nombreux travaux. Il ressort de ces analyses que le riz blanc produit localement ne répond pas aux exigences des consommateurs qui sont à la recherche d'un riz ayant un pouvoir de gonflement élevé, faible taux d'impureté, faible taux de brisure. La récente étude indique que le riz local est apprécié par son effet nourrissant, son goût ; mais il est décrié par la présence d'impureté après usinage et l'état pâteux à la cuisson.

#### **2.1.3.6. Cadre organisationnel, institutionnel et réglementaire**

##### **2.1.3.6.1. Cadre organisationnel et institutionnel**

Le cadre organisationnel de la filière riz est très complexe et est composé de différents acteurs ayant des intérêts souvent divergents qu'il est nécessaire de prendre en compte. En sus, des intérêts des acteurs, il existe d'autres intérêts stratégiques, qui entourent la filière comme le niveau de consommation du riz, qui est en forte croissance avec l'urbanisation du pays, la nécessité de maintenir certains emplois ruraux et même industriels dans la filière, etc. Tous ces facteurs justifient une clarification des jeux et rôles des acteurs au sein de la filière, afin de rendre son fonctionnement plus efficace. C'est ainsi que la filière fait intervenir plusieurs acteurs, qui participent à son développement. Ces acteurs sont :

#### **2.1.3.6.1.1. Haut-Commissariat à l'initiative 3N**

Le HC3N contribuera à améliorer la gouvernance du secteur conformément à sa mission régaliennne.

#### **2.1.3.6.1.2. Secrétariat permanent de la stratégie de la SNDR**

Il a pour mission de :

- Faire le Plaidoyer pour la mobilisation des ressources ;
- Mettre en œuvre le plan d'actions ;
- Mobiliser les différents acteurs autour de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Assurer la communication/Visibilité des différentes interventions ;
- Suivre et évaluer la SNDR.

#### **2.1.3.6.1.3. Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA)**

Le rôle de l'ONAHA est de promouvoir la riziculture irriguée tant sur le plan des aménagements que sur le plan de l'appui technique dans la mise en valeur. Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), il est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture pour servir d'outil de développement contribuant à la réalisation, au développement, à la gestion durable des Aménagement hydro-agricoles et à la promotion de l'agriculture irriguée au Niger.

Il est créé par ordonnance N° 78-39 du 28 Décembre 1978 et modifié par l'ordonnance N°2014-01 du 03 Janvier 2014 et son décret d'application 2015-354/PRN/MAG du 10 juillet 2015, qui précise et redéfinit les nouvelles missions de l'Office. L'ONAHA en tant que pivot stratégique de la politique agricole est réorganisé de façon le plus large possible pour répondre aux attentes de l'Etat et des exploitants auxquels il a la charge de fournir l'encadrement pour l'amélioration de la production et la sécurisation des investissements.

Ainsi l'Ordonnance N° 2014-01 du 03 Janvier 2014 qui modifie et complète celle n° 78-39 du 29 décembre 1978 portant création de l'Office vient renforcer l'ONAHA dans ses missions afin de :

- ✧ Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des Aménagements publics pour le compte de l'Etat ;
- ✧ Assurer le suivi des aménagements sur la base d'un inventaire régulièrement mis à jour et les critères d'évaluation des performances ;
- ✧ Assurer la fourniture de services d'ingénierie et de travaux d'Aménagements Hydro-Agricoles pour le compte de l'Etat et de tiers ;
- ✧ Assurer la fourniture des services d'appui aux fonctions d'exploitation et de maintenance des Aménagements ;
- ✧ Assurer la promotion des prestataires de service communautaires, associatifs ou privés pour l'appui aux irrigants en vue de compléter les services proposés par l'ONAHA ;

- ✧ Assumer une fonction de veille technologique, de promotion des innovations et de liaison entre la recherche agricole, les services de vulgarisation, les irrigants et les acteurs des filières agricoles ;
- ✧ Conduire des opérations de vulgarisation et offrir des services de conseil agricole à la demande sur les Aménagements Hydro-Agricoles.

De manière spécifique, les missions sont :

- ✦ Le développement des aménagements hydro-agricoles ;
- ✦ La gestion des aménagements hydro-agricoles ;
- ✦ Le suivi des AHA et le suivi interne de l'Office ;
- ✦ La mise en valeur des AHA ;
- ✦ La création et le développement d'un cadre de concertation et de partenariat.

L'Office est administré par un Conseil d'Administration et dirigé par un Directeur Général.

Il est structuré comme suit :

- Une Direction Générale (DG) qui coordonne l'ensemble des activités de l'office appuyée par les cellules (Contrôle de Gestion (CG), Cellule foncière (CF), Cellule suivi environnemental (CSE), Gestion de l'information (CGI) et Suivi Evaluation et audit interne (CSE/AI)), un conseiller technique et un Conseiller Financier ;
- Quatre (4) directions centrales ((La Direction Comptable et Financière (DCF), La Direction de la Mise en Valeur et de l'Analyse Économique (DMV/AE), La Direction des Infrastructures, du Matériel et de l'Atelier (DIMA) et La Direction des Ressources Humaines (DRH)) ;
- Six (6) Directions Régionales (Niamey, Tillabéry, Dosso, Tahoua, Maradi et Diffa) ;
- Et quatre (4) antennes (Kollo, Konni, Agadez, Gaya). Il faut noter aussi l'installation effective de l'Antenne d'Agadez en attendant son érection en Direction Régionale au moment opportun.

#### **2.1.3.6.1.4. Programme « Barrage de Kandadji**

Le programme d'aménagement de la vallée du Niger est un des programmes de l'I3N les Nigériens nourrissent les Nigériens ». Le barrage de Kandadji constitue un outil incontournable de mise en valeur des espaces irrigables autour du fleuve Niger. C'est un programme qui est prévu pour s'étaler sur une période de 30 ans avec un rythme annuel d'aménagement hydro-agricole dont l'hypothèse retenue est de 1.000 ha/an. Ainsi l'aménagement d'une superficie globale de 31.000 ha est prévu à l'horizon 2034 selon une hypothèse indicative de rythme d'aménagement de 1.000 ha par an ; toutefois 6.000 ha seront aménagés durant la phase principale de construction, notamment en faveur des populations déplacées et celles qui les accueillent. Déjà une première tranche de 2.000 ha est identifiée dont 1 250 ha destinés à la riziculture.

#### **2.1.3.6.1.5. Services Techniques de l'Agriculture**

Constitués par la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), mais aussi de la Direction Générale du Génie Rural (DGGR) qui participent à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de développement des filières agricoles.

#### **2.1.3.6.1.6. Recherche Agronomique (l'INRAN)**

En sus d'appuyer la mise au point de paquets technologiques à vulgariser auprès des riziculteurs, joue un rôle primordial dans le dispositif de production du riz, en assurant la production des semences et en participant à l'encadrement technique des producteurs et de leurs organisations.

#### **2.1.3.6.1.7. Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI)**

Regroupe douze unions constituées de 37 coopératives (9 unions de producteurs de riz et 3 unions de femmes étuveuses), totalisant 27123 producteurs exploitants plus de 8 500 ha de rizières et 935 femmes étuveuses. Elle est l'organisation faîtière, chef de file pour des coopératives rizicoles du fleuve. Son appui est articulée autour de cinq piliers à savoir : (i) Accompagner la transition entrepreneuriale des OP rizicoles en vue de la professionnalisation des activités rizicoles ; (ii) Promouvoir la viabilité économique et organisationnelle des services offerts aux réseaux : qualité du service rendu aux membres ; (iii) soutenir le développement d'une riziculture durable et compétitive ; (iv) promouvoir la concertation et plaidoyer au sein de la filière et (v) développer une gouvernance adaptée à la mission de services mis en œuvre par la FUCOPRI pour les producteurs de riz.

#### **2.1.3.6.1.8. Interprofession de la filière Riz du Niger « IP/FRIZ-Niger »**

En référence à la Loi n° 2018-20 du 27 avril 2018 Portant Régime des organisations interprofessionnelles agricoles au Niger du 27 avril 2018 et son décret d'application, Il est créé entre les organisations professionnelles représentatives de la production agricole rizicole, de la transformation/usinage du riz et enfin de la commercialisation et distribution du riz une association apolitique non confessionnelle à but non lucratif. C'est un cadre légal d'échange entre les acteurs de la filière riz, facilitant le pilotage concerté de la filière riz et promouvoir de manière itérative la production, la transformation et la commercialisation du riz produit au Niger.

#### **2.1.3.6.1.9. Agence de Promotion du Conseil Agricole « APCA »**

C'est une Coordination multisectorielle légère du Système National du Conseil Agricole. Capitaliser les avancées en matière de Conseil Agricole ; fournir les informations nécessaires au Comité d'Orientation Stratégique du Conseil Agricole (COS/CA) pour lui permettre d'assurer le pilotage stratégique du Système National de Conseil Agricole.

- Mettre en place un mécanisme d'identification des besoins de renforcement de compétences des dispositifs publics et privés de Conseil Agricole ;
- Proposer des méthodes de conseil innovantes adaptées à la réalité du Niger ;

- Financer et/ou cofinancer les dispositifs publics et privés du Conseil Agricole, notamment à travers la Facilité 3 du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).

#### **2.1.3.6.1.10. Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)**

Visé à améliorer l'offre de services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur Agricoles (fournisseurs, transformateurs, exportateurs, etc.), avec comme finalité de :

- Soutenir la transformation des systèmes de productions agricoles et pastorales au niveau des exploitations familiales et entreprises agricoles ;
- Favoriser la modernisation des systèmes de transformation et de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires au niveau des coopératives et PME/PMI ;
- Appuyer les investissements structurants des collectivités territoriales et des communautés rurales (travaux d'aménagement et infrastructures aux fins agricoles, pastorales, sylvicoles ou halieutiques).

#### **2.1.3.6.1.11. Société Riz du Niger SAEM (RINI)**

Le rôle est la collecte, la transformation du riz paddy et la commercialisation du riz blanchi.

#### **2.1.3.6.1.12. Office National des Produits Vivriers du Niger (OPVN)**

Chargé de la gestion, du stockage et de la monétisation de l'aide alimentaire dont le riz. Dans la filière Riz local, l'OPVN intervient en achetant le paddy aux coopératives et en passant des contrats avec les trois (3) entreprises de transformation, que sont RINI, SOTRAGRI et la société SSL pour son usinage.

#### **2.1.3.6.1.13. Centre de Prestation de Service (CPS)**

Le rôle est d'assurer l'accompagnement continu des comptables, magasiniers et élus des coopératives et de faciliter l'accès à certains services.

#### **2.1.3.6.1.14. Mini rizeries et les femmes étuveuses, en dehors de RINI,**

Il existe des mini rizeries spécialisées dans la transformation semi-industrielle du paddy, notamment la société de transformation des produits agricoles (SOTRAGRI) et la société Seyni Saley Lata (SSL).

#### **2.1.3.6.1.15. Autres organisations professionnelles agricoles**

Il existe d'autres organisations professionnelles agricoles, qui, jouent un rôle fondamental dans l'encadrement des producteurs. Il s'agit notamment de la Fédération Mooriben et de la CONACCOOP, regroupant des riziculteurs, qui sont adhérents à ces organisations en tant que producteur agricole tout court. A ce titre, ils jouissent de tous les services accordés par ces organisations à leurs membres et particulièrement l'accès aux intrants et aux services intellectuels. Ces Organisations sont appelées à jouer un rôle important dans la filière, compte tenu de l'importance que prend la riziculture hors AHA.

#### **2.1.3.6.1.16. Commerçants importateurs**

Constituent la première source de consommation de riz au Niger. En effet, les importations couvrent plus de deux tiers des quantités de riz consommé au Niger, faisant des importateurs de véritables acteurs de la filière à prendre en compte dans toute action concernant le riz.

#### **2.1.3.6.2. Cadre réglementaire**

Plusieurs textes réglementaires régissent le cadre de la production rizicole, il s'agit entre autres :

##### **2.1.3.6.2.1. Domaine de l'irrigation et de l'eau**

- ✦ Loi N° 60-28 Fixant les modalités de mise en valeur et de gestion des aménagements Hydro agricoles réalisés par la Puissance publique ;
- ✦ Décret n° 69-149 MER/CGC du 1-9 octobre 1969 portant application de la loi n° 60-28 du 25 mai 1960 fixant les règles de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles réalisés par ta puissance publique ;
- ✦ Loi n° 61-37 du 24 novembre 1961 règlementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi n° 2008-37 du 10 juillet 2008
- ✦ Décret n° 2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi n° 61-37 du 24 novembre 1961 règlementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi n° 2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.
- ✦ Décret n° 2011-404/PRN/MH/E du 31 août 2011, déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau
- ✦ L'Ordonnance N° 2014-01 du 03 Janvier 2014 modifiant et complétant l'Ordonnance N° 78-39 du 29 Décembre 1978 portant création de l'ONAHA ;
- ✦ Le décret 2015 -218/PRN/MAG du 18 avril 2015 portant approbation des statuts de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles ; modifié et complété par le Décret 2015-354/PRN/MAG du 10 Juillet 2015 instituant l'Annexe précisant les missions de l'ONAHA et les modalités de leur exercice ;
- ✦ Arrêté n° 163/MAGEL/MH/A Du 29 sept 2016 précisant les modalités de création, les missions, l'organisation et le fonctionnement des Associations des Usagers de l'Eau d'Irrigation (AUEI) des Aménagements Hydro-Agricoles réalisé par l'Etat.
- ✦ La Convention de gérance N°0524/MAG du 06 Juillet 2015 signée entre l'Etat et l'ONAHA, mandatant l'ONAHA des prérogatives d'administration et de gestion des aménagements hydro-agricoles réalisés par la puissance publique ;
- ✦ L'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'eau au Niger

- ✦ Arrêté n° 0121/MEE/LCD/DGH/DL du 18 octobre 2010, déterminant les modalités et les procédures de création des Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) et des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE)
- ✦ Décret 2015-168/PRN/MEG/EL du 10 Avril 2015 portant adoption du document de la stratégie de la petite irrigation au Niger (SPIN).

#### **2.1.3.6.2.2. Domaine du foncier**

- ✦ Loi n° 61-030 du 19 juillet 1961 fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers dans la République du Niger
- ✦ Décret n° 97-367/PRN/MAG/E du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural
- ✦ Ordonnance N° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural
- ✦ Loi N°2000 15/du 21 août 2000 portant création des Chambres Régionales d'Agriculture au Niger.

#### **2.1.3.6.2.3. Domaine de l'organisation**

- ✦ Décret 2000-105/PRN/MDR d 18 mai 2001 portant application de la loi n°2000-15 du 21 aout 2000 créant les Chambres Régionales d'Agriculture du Niger ;
- ✦ Décret N°2017-828/PRN/MAG/EL du 27 octobre 2017 complétant et précisant certaines dispositions de l'Acte Uniforme relatifs au droit des Sociétés Coopératives de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

#### **2.1.3.6.2.4. Domaine de la Protection des végétaux**

- ✦ La loi N° 2015-35 du 26 mai 2015 relative à la protection des végétaux
- ✦ Décret N° 2016-306/PRN/MAG/EL du 26 juin 2016 portant modalité d'application de la loi N° 2015-35 du 26 mai 2015 relative à la protection des végétaux
- ✦ Arrêté N°121/MAG/DGA du 16 septembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité National des Semences Végétales et Plants ;
- ✦ Arrêté N°122/MAG/DGA du 16 septembre 2014 Instituant un Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales ;
- ✦ Arrêté N°123/MAG/DGA du 16 septembre 2014 Instituant les documents administratifs dans le cadre du contrôle et de la certification des semences des espèces végétales et plant
- ✦ Arrêté 029/MAG/DGA d 29 février 2016 portant mandat a laboratoire des sols de l'INRAN.

#### **2.1.3.6.2.5. Domaine des intrants (engrais et semences)**

- ✦ Décret 2016-304/PRN/MAG/EL du 26 juin 2016 portant modalité d'application du règlement C/REG.13/12/2012 relatif au contrôle de la qualité des engrais dans espace CEDEAO

- ✦ Décret 2018-046/PRN. /MAG/EL du 12 janvier 2018 portant adoption du plan de réforme du secteur des engrais au Niger ;
- ✦ Arrêté 434 /MAG/EL/DIR CAB /SG du 29 octobre 2019 fixant les modalités et conditions d'obtention et de Renouvellement pour l'agrément, l'importation et l'exportation des engrais ;
- ✦ Arrêté 433 /MAG/EL/DIR CAB /SG du 29 octobre 2019 fixant les modalités les conditions de vente d'engrais ;
- ✦ Arrêté 436 /MAG/EL/DIR CAB /SG du 29 octobre 2019 portant adoption du manuel de l'inspection des engrais au Niger ;
- ✦ Arrêté 435/MAG/EL/DIR CAB /SG du 29 octobre 2019 portant adoption du manuel d'analyse des engrais au Niger.
- ✦ Le règlement C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation de semences végétales et plants dans espace CEDEAO/UEMOA/CILSS
- ✦ Le règlement C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'harmonisation des pesticides dans l'espace CEDEAO
- ✦ Le règlement C/REG.13/12/2012 relatif au contrôle de la qualité des engrais dans espace CEDEAO

#### **2.1.3.6.2.6. Domaine de l'énergie**

- ✦ Décret N°2017-796/PRN/ME du 06 octobre 2017 portant approbation de la Méthodologie Tarifaire et de la Structure des tarifs applicables aux usagers finaux du service public de l'énergie électrique fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC).

#### **2.1.3.6.3. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière riz**

La caractéristique principale de la riziculture en Afrique de l'Ouest est qu'elle repose essentiellement sur de petites exploitations familiales avec une superficie moyenne par exploitant entre 0,5 et 3 ha. La riziculture est caractérisée par une grande diversité des situations et des pratiques. Elle est basée sur deux grands systèmes : la riziculture irriguée et celle pluviale. Cette dernière comprend la riziculture pluviale stricte (plateau), de mangrove et de bas-fonds. Le premier système est intensif avec une forte mécanisation produisant des rendements élevés. La production est destinée en partie au marché. On y note également un dispositif de divers acteurs, mais leur interrelation reste timide.

L'implication des acteurs indirects dans la chaîne de valeur riz est dynamique, mais reste souvent insuffisante avec un niveau faible de synergie. Les acteurs directs (producteur, transformateur et commerçant) sont en effet très dynamiques et fortement interdépendants. Limités en ressources et moins professionnels, leur interaction reste marginale (peu de contractualisation ou de mutualisation des ressources). Les services d'appui et d'approvisionnement de la chaîne de valeur sont par contre souvent inopérants. Sur le plan environnement institutionnel, il existe des initiatives d'amélioration de la productivité rizicole, mais celles-ci demeurent limitées dans le temps et dans l'espace. Bien que des

programmes politiques soient élaborés pour la promotion du riz local, il n'en demeure pas moins que ces appuis sont relativement circonscrits à des zones de production ou à des périodes limitées. Les plateformes paysannes sont en mutation, mais restent aussi peu dynamiques dans la mobilisation des ressources et l'exploitation des opportunités politiques d'appui au secteur.

De plus, le secteur de la recherche et du transfert de technologie est peu doté en ressources humaines et financières. Les infrastructures de recherche sont également vétustes. Le financement de la recherche et du secteur agricole reste également une contrainte à la chaîne de valeur du riz. Les conditions de financements adéquats au soutien de l'agriculture sont un préalable dans les stratégies de promotion des filières rizicoles. *Il a été démontré qu'une croissance marginale de la filière riz contribuerait à une baisse supplémentaire de 2,9% de la pauvreté tandis que la contribution équivalente des autres secteurs (cultures de rente, autres cultures vivrières et pêche) seraient comprises entre 0,1 et 0,7 % (IFPRI, 2009).*

De ce point de vue, les investissements de l'Etat devraient davantage être orientés vers le système pluvial qui manque d'attention des acteurs. Dans le pluvial, l'accès aux facteurs de production (intrants), au crédit et au marché (infrastructures routières et de stockage) constituent des éléments d'améliorations de l'offre du riz local. Surtout que malgré l'augmentation des importations, le riz local est grandement apprécié. Son goût, sa capacité de gonflement, sa valeur nutritive et son faible prix participent à sa promotion. Ceci constitue un atout majeur de la chaîne de valeur. Néanmoins, les consommateurs s'inquiètent sur la stabilité du riz local dans le temps et dans l'espace aussi bien que de sa qualité, notamment sur l'homogénéité des grains et l'absence de corps étranger. Ces facteurs doivent être revisités pour améliorer la promotion du riz local.

Ainsi, les possibilités d'accroissement de la production dans des conditions de production sécurisées résident essentiellement dans l'exploitation judicieuse des marges de progrès potentielles qui existent tout au long de la chaîne (du producteur au consommateur). Mais la réalisation de ces progrès suppose au-delà des facteurs agronomiques, l'amélioration de la qualité des aménagements, des mesures institutionnelles en amont (disponibilité d'intrants et de semences de qualité, crédit adapté, formation...) et en aval (commercialisation, transport, transformation, politique de prix à la qualité, etc.) de la production. Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la filière riz sont décrits au tableau N°4 ci-après.

**Tableau 4 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
- Existence d'un potentiel de production (superficies aménageables et technologies de production) ;	- Faible accès aux intrants en quantité et en qualité ;
- Existence de variétés homologuées, améliorées ;	- Mauvaise gestion des infrastructures hydro-agricoles ;
- Existence des centres de recherche régionaux (CERRA) ;	- Mauvaise gestion des sociétés coopératives ;
	- Faible application des technologies de production ;
	- Mauvaise gestion de l'eau ;
	- Faible disponibilité de la main d'œuvre ;

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des innovations et nouvelles approches (Nouvelle formule de fertilisation, SRI, GIR, GIPD, PPU, Rice-advice, Hybrides de riz, etc.) ;</li> <li>- Existence des projets collaboratifs ;</li> <li>- Existence des études de référence et des publications sur la riziculture ;</li> <li>- Existence de Politique semencière ;</li> <li>- Existence de Stratégie nationale de production de semence améliorée à base communautaire ;</li> <li>- Existence des structures de vulgarisation déconcentrés et décentralisées ;</li> <li>- Existence de document de référence en matière d'appui conseil (CEP) ;</li> <li>- Existence de l'Agence de la Promotion de l'Appui Conseil (APCA) ;</li> <li>- Existence de l'ONAHA et ses démembrements et son potentiel de maîtrise d'ouvrage ;</li> <li>- La maîtrise des techniques culturelles du riz sur les AHA ;</li> <li>- Existence des sociétés de forte capacité de transformation du riz paddy ;</li> <li>- Existence d'une stratégie de mécanisation ;</li> <li>- Bonne capacité de plaidoyer des acteurs ;</li> <li>- Existence d'un marché national en pleine croissance ;</li> <li>- La structuration des organisations des producteurs du Riz ;</li> <li>- Maîtrise des techniques culturelles,</li> <li>- Pratique de la double culture ;</li> <li>- Emergence de jeunes entrepreneurs agricoles ;</li> <li>- Existence des systèmes financiers décentralisés ;</li> <li>- Bonne qualité du riz usiné ;</li> <li>- Existence de la FUCOPRI, IP, AUEi ;</li> <li>- Existence des institutions financières notamment la BAGRI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé des facteurs de production (énergie, intrants ...) ;</li> <li>- Coût élevé des facteurs de transformation (énergie, pièces et emballage) ;</li> <li>- Problèmes fonciers (faible disponibilité et sécurisation) ;</li> <li>- Faible mécanisation des opérations de production et de post-récolte ;</li> <li>- Faiblesse du service après-vente des équipements pour les unités de transformation ;</li> <li>- Faible disponibilité des matières premières (paddy) en qualité et en quantité ;</li> <li>- Faible qualité des produits finis au niveau des mini rizeries et des moulins villageois ;</li> <li>- Insuffisance d'infrastructures telles que les aires de séchages, les magasins de stockage du paddy et du produit fini ;</li> <li>- Absence d'encadrement au niveau des HA ;</li> <li>- Faible application des textes régissant les OP ;</li> <li>- Insuffisance des fonds de roulement ;</li> <li>- Difficultés d'accès au crédit ;</li> <li>- Absence de subvention sur les emballages et les pièces de rechange ;</li> <li>- Non application du quitus d'enlèvement ;</li> <li>- Absence d'achats institutionnels ;</li> <li>- Non compétitivité du riz local par rapport au riz importé ;</li> <li>- Faible accessibilité du riz local en zone hors production ;</li> <li>- Insuffisance des ressources (humaines, financières et logistiques) pour l'accompagnement des producteurs ;</li> <li>- Insuffisances des entreprises de maintenance et autres prestations sur les AHA ;</li> <li>- Insuffisance des partenariats publics privés ;</li> <li>- Insuffisance des spécialistes dans les maillons de chaîne de valeur riz ;</li> <li>- Insuffisance des laboratoires de recherche et d'équipements ;</li> <li>- Inadaptation du code de passation des marchés pour les investissements dans le secteur.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La vision : stratégie de l'initiative 3N ;</li> <li>- Existence d'une forte demande ;</li> <li>- Existence de politiques et initiatives régionales et nationales en faveur du développement de la filière riz ;</li> <li>- Existence de textes et loi sur l'organisation des acteurs ;</li> <li>- Existence d'une volonté politique pour la promotion de la filière ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aléas climatiques ;</li> <li>- Insécurité ;</li> <li>- Faible mobilisation des ressources internes et externes.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de réglementation sous régionale en matière de commerce ;</li> <li>- Existence de partenaires techniques et financiers d'appui à la chaîne de valeur riz ;</li> <li>- Existence des programmes et projets dans le domaine du riz ;</li> <li>- Reconnaissance par la CEA des potentialités que regorge le Niger en matière de développement rizicole ;</li> <li>- Existence des centres régionaux et internationaux dans le domaine du riz ;</li> <li>- Regain d'intérêt par les PTF pour la vulgarisation y compris sur la grande irrigation ;</li> <li>- Existence de l'initiative Régional de développement de la riziculture (CARD) ;</li> <li>- Offensive Riz-CEDEAO-Hub RURAL ;</li> <li>- Existence de RECA et des CRA ;</li> <li>- Existence des systèmes financiers (banques, SFD) ;</li> <li>- Les TIC ;</li> <li>- Existence du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ;</li> <li>- La Maison du Paysan (MP).</li> </ul>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Source : SNDR 2018

#### **2.1.4. Leçons tirées de la performance de la mise en œuvre de la politique de développement rizicole**

La performance de la mise en œuvre de la politique rizicole est analysée en premier à partir de l'évaluation de la demande intérieure et de l'offre du riz local. Le deuxième niveau est l'identification des contraintes et opportunités au niveau de chaque maillon de la chaîne en vue de satisfaire cette demande intérieure et les possibilités d'échanges sous régionaux. Il est également analysé les flux commerciaux et les prix. Le troisième niveau d'analyse de la performance est basé sur les coûts et marge de chaque acteur ainsi que la répartition des plus-values entre acteurs directs. Enfin, des leçons tirées de chaque niveau d'analyse sont mises en évidence.

## **2.1.5. Performance de la production**

### **2.1.5.1. Situation de l'offre et leçons tirées**

#### **2.1.5.1.1. Situation de l'offre**

Selon la première politique rizicole, il était prévu d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en 2020 soit une production du paddy estimée à presque 420 000 tonnes. Cette augmentation devrait être tirée par une augmentation de 40% du rendement, une extension des superficies à raison 2000 ha/an en AHA et 3000 ha/an en HA et par la mise à disposition d'intrants de qualité, dont 13000 tonnes de semences certifiées. A l'évaluation il ressort que l'objectif de la production a été atteint à hauteur de 27%. Ce faible niveau de taux de réalisation s'explique par le fait que les éléments devant porter la croissance de la production ont connu de très faibles performances.

De ce qui précède, il ressort que le faible rythme d'aménagement, ainsi que le faible niveau d'intensification et de modernisation du système de production, est lié à une absence de volonté politique affichée. Il est surtout lié au non prise en compte des facteurs de mitigation externes au rang desquels les changements climatiques, la maîtrise d'itinéraires techniques, l'allègement des opérations culturales, etc. D'où la nécessité de mettre en œuvre, dans la présente stratégie, des dispositions visant à accroître la résilience des systèmes de production. En d'autres termes, il s'agira de *procéder à une cartographie des acteurs, du potentiel hydro agricole et de l'existant afin de déterminer les types de réhabilitation et/ou d'aménagements les plus adaptés à réaliser dans un souci d'accélérer le rythme d'aménagement*. A cela s'ajoutera la mise en place d'un *mécanisme durable d'accès aux intrants qui sera bâti autour de l'agriculture contractuelle et surtout sur la mise à disposition d'un financement amorcé pour accéder aux semences certifiées et/ou communautaires améliorées*.

S'agissant de la transformation, il avait été retenu d'implanter de nouvelles structures et de s'appuyer sur les unités du RINI. A l'évaluation, il ressort que très peu de nouvelles unités modernes ont été introduites et celles du RINI ne fonctionnent pas à hauteur de leur capacité d'exploitation. Pour inverser cette tendance, *il sera mis en place un mécanisme de contractualisation et un fonds de roulement*.

Pour ce qui est de l'encadrement, il était prévu de renforcer les capacités de la recherche, de la vulgarisation et de l'organisation des producteurs. Bien que des formations aient été faites, il faut relever que la faible capacité opérationnelle de la recherche et de la vulgarisation a plombé le transfert de technologies et des innovations. Dans la présente stratégie, il serait important de renforcer la recherche et l'encadrement afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Concrètement il s'agira pour la recherche de s'appuyer sur les producteurs semenciers pour la production de base, d'équiper les centres d'excellence pour les transformer en site d'expérimentation in situ. Pour ce qui de l'encadrement, il s'agira de

*s'appuyer sur des producteurs relais (champions) pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques et le contrôle de la production.*

#### **2.1.5.1.2. Leçons tirées sur la situation de la demande**

Au Niger, la production de riz a connu une augmentation de 3% par an entre 2008 et 2018, tandis que le taux de croissance annuel de la population est de 3,9%. Cependant, l'accroissement annuel de la consommation de riz de 7,6% durant cette période explique en partie la croissance relative de la demande de riz qui reste très rapide. Ainsi, le Niger dépend des importations de riz pour faire face à cette situation alimentaire relativement difficile due à une incapacité de la production locale à couvrir les besoins croissants des populations.

De façon globale, les importations de riz représentent actuellement environ 500 000 tonnes contre 144 000 tonnes en 2010. L'évolution de cet indicateur indique de façon concluante que la dépendance alimentaire par rapport à cette céréale, synonyme de sécurité alimentaire, n'a pas connu une amélioration depuis le début du millénaire. Si cette tendance persiste, le pays risque de s'exposer à terme à de nouvelles menaces de crise alimentaire. Il est donc évident que des efforts s'imposent pour réduire ce gap qui entraîne une ponction croissante en devises et affecte les perspectives de diversification. *Le Niger doit donc identifier les zones qui offrent un minimum d'obstacles techniques et les variétés à haut rendement pour enclencher un processus de transformation structurelle de toute la chaîne de valeur riz.*

La situation de l'offre du riz au Niger montre des marges de progrès importantes. En effet, malgré qu'il y ait un accroissement des productions en dents de scie, l'offre ne couvre pas encore la demande. Ensuite, cette offre est tirée d'une expansion des superficies et non une amélioration des rendements. Il s'y ajoute un déséquilibre criard entre le niveau de performance et d'appuis par système de production (zone irriguée et zone pluviale). Cela indique que le niveau de performance au niveau de l'offre reste dépendant de la performance au niveau de ces systèmes. Ainsi, s'ouvrent des perspectives d'amélioration de l'offre à travers les marges de progrès potentiels dans les systèmes de production. En termes de rendements, au moment où les niveaux fluctuent en moyenne entre 5,5 et 6 t/ha en irrigué et 1 et 2 t/ha en pluvial, le potentiel des variétés se situe entre 9 et 12 t/ha pour les cultivars en irrigué et entre 3 et 4t/ha pour le système pluvial. L'offre locale peut également être améliorée par l'expansion des superficies. Celles-ci ne sont exploitées qu'à peine entre 20 et 30% selon les systèmes. Ainsi, il faut aussi bien des efforts pour l'accroissement des superficies que celui des rendements. Pour le nivellement des rendements au potentiel des variétés améliorées, un besoin de renforcement de capacités techniques et d'utilisation efficiente des technologies se fait sentir. L'amélioration des infrastructures de production est également cruciale, de même que l'utilisation des intrants de qualité dont notamment les semences certifiées et la fertilisation des sols en milieu pluvial.

Le riz local est en pleine expansion avec un intérêt des consommateurs malgré la forte concurrence du riz importé. Selon des chercheurs, le riz local a une forte préférence chez les

consommateurs nationaux. Son goût, sa valeur nutritive, son bas prix sont, entre autres, les facteurs déterminants pour sa préférence. Cela met en évidence que le riz local gagne des parts de marché importantes notamment avec son adaptation à différentes recettes culinaires. Néanmoins, la qualité du riz local reste un enjeu pour améliorer son appréciation, notamment au regard des consommateurs urbains. Sa faible disponibilité dans les magasins de commerce à tout temps et souvent l'impureté ou présence des impuretés sont décriés. Ainsi pour répondre à l'accroissement de la demande per capita, *des efforts doivent être consentis pour accompagner les producteurs et améliorer la qualité. Ainsi, en amont on doit s'attendre à une amélioration de l'offre par le biais d'un accompagnement des acteurs à la promotion de l'utilisation des technologies et du suivi des itinéraires techniques proposés, de même que la consommation des engrais à des niveaux acceptables. En aval, la restructuration du secteur de la transformation (amélioration des capacités techniques et des infrastructures de transformation) et la mise à disposition de magasin de stockages* demeurent cruciales afin de produire un riz de qualité selon la demande du marché. Avec la mondialisation et l'ouverture des marchés, les questions de compétitivité restent d'actualité et des efforts doivent être consentis sur la qualité.

## **2.1.5.2. Situation des marges**

### **2.1.5.2.1. Marges au niveau de la production**

Selon plusieurs études, la typologie des acteurs varie selon les systèmes de production. On retient en général trois catégories de riziculteurs selon les variables de structure (âge, la taille du ménage, nombre d'actifs.), les variables de fonctionnement (le patrimoine foncier, le niveau équipement...) et les variables de performance telles que le revenu, le rendement, ou simplement selon le système de production. Ces types sont constitués de petits, moyens et grands producteurs qui sont différenciés par ces facteurs de structure, de fonctionnement et de performance. Ainsi, la photographie des types de producteurs a montré de trajectoires assez différentes en termes de pratiques culturelles et de performances induisant une analyse des coûts et marges différenciées. On note ainsi que les producteurs de type riche font une production intensive. Avec des disponibilités de ressources financières, ils emblavent plus de terres et utilisent des facteurs de production plus proches des recommandations de la recherche. Ils consomment plus d'intrants que les autres groupes. Ces pratiques justifient leur niveau relativement élevé de rendement. Ce modèle représente entre 3 et 5% des rizicultures. Le modèle d'exploitation de type moyen mobilise des ressources foncières et financières moyennes. Il constitue entre 20 à 35% des producteurs. Le modèle de petits producteurs a des moyens très limités. Il constitue le modèle d'exploitation de type le moins performant et le plus vulnérable et constitue par contre, la majorité des producteurs entre 60 et 70 %.

### **2.1.5.2.2. Coûts et marges au niveau de la commercialisation**

La caractérisation a montré l'existence de plusieurs acteurs dans la commercialisation (producteur, étuveuse, transformateur et les professionnels du commerce). Dans cette analyse du secteur du commerce, on se focalise sur les commerçants de profession qui sont

les collecteurs, détaillants et demi-grossistes qui interviennent différemment dans la commercialisation du riz local. Les grossistes interviennent dans le segment de la commercialisation du riz importé. Ainsi donc, trois opérateurs du commerce du riz local dans les zones de production et de consommation facilitent la collecte atomisée et éparpillée de l'offre du riz local auprès des producteurs, transformateurs et autres intervenants. A ceux-là on peut ajouter les structures étatiques. Ces opérateurs ont des comptes d'exploitation différenciés pour leurs prestations de services.

La commercialisation du riz local au Niger est largement dominée le RINI. On retient que le cumul du chiffre d'affaires avec le RINI sur les 3 ans était de 5,25 milliards F CFA. Les ressources financières actuelles de la FUCOPRI sont limitées par rapport aux besoins en fonds de commercialisation estimés à 2,5 milliards de F CFA. Ensuite on note des retards de paiement. La conséquence immédiate de ce retard est le manque de liquidité financière au niveau des coopératives pour financer la campagne suivante. Dans ces conditions, les entretiens des équipements de pompage ne sont pas faits dans les délais prévus, les factures d'électricité ne sont pas réglées à temps, les commandes d'engrais enregistrent des retards. Ces disfonctionnements ont un impact sur le respect des calendriers culturels et la productivité.

#### **2.1.5.2.3. Coûts et marges au niveau de la transformation**

Au niveau de la transformation, on note trois acteurs principaux : les décortiqueuses, les unités modernes de transformation et les étuveuses pour certains pays.

Au Niger, la société RINI produit un décortilage évalué à prix de 32 F CFA/kg de riz paddy. Dans le cadre de ces prestations, le riz paddy décortiqué, par contre par la moyenne entreprise autres rizeries est à 28 F CFA/kg pour les organisations de producteurs. Les unités artisanales exercent des activités d'étuvage, de décortilage et de battage du riz. Elles mènent pendant longtemps leurs activités de manière informelle qui sont exigeantes en main d'œuvre. En plus, elles utilisent un faible capital et le produit obtenu est souvent de faible qualité. Les résultats d'une enquête menée par la SNV en 2014, montrent que les étuveuses de Kollo sont les plus performantes avec en moyenne 3 sacs de riz paddy étuvés par jour. Tillabéry et Say suivent avec respectivement 2,26 et 1,52 sacs. Les étuveuses de Niamey sont à la traîne avec 1,3 sac de riz étuvé en moyenne par jour. Dans les zones hors aménagement situées dans les bas-fonds et autour des mares, le décortilage est effectué généralement au coût de 2 000 F CFA le sac de 72 kg, soit, 27,77 F CFA/kg. C'est le même coût observé pour les prestations de SOTAGRI et la SSL (28 F CFA/kg). Il convient de préciser que ces zones sont généralement éloignées des centres urbains, avec un coût élevé de l'énergie. Selon la note d'analyse sur la filière riz au Niger de la Banque mondiale (2014) « le circuit traditionnel des décortiqueuses villageoises achète le paddy en moyenne autour de 180 FCFA/kg et revend au détail le riz décortiqué autour de 350 FCFA /kg, voire près de 400 FCFA/kg à certaines époques de l'année en milieu rural ».

### **2.1.5.3. Situation des échanges sous- régionaux et potentialités**

Comme indiqué plus haut, l'offre locale du riz ne couvre que près de 30% de la demande intérieure. Avec une population qui augmente à raison de 3 % en moyenne la demande devient de plus en plus insatisfaite par l'offre locale. Il en est de même pour une partie du riz local étuvé, tandis que la majorité du riz importé est de type non étuvé en provenance des pays Asiatiques. Une analyse de cette situation a permis d'identifier des réseaux d'échanges sous régionaux du riz. Les experts et personnes ressources rencontrées ont fortement confirmé les importations du riz étuvé et non étuvé vers les pays limitrophes sans données quantitatives.

### **2.1.5.4. Coût de l'énergie**

Le coût élevé de l'énergie a été décrié par les acteurs comme étant un facteur réduisant leur marge. Sur cette base, une étude menée<sup>8</sup> a indiqué que le niveau de consommation moyenne, en 2018, est de 50,14 kWh pour produire une tonne de riz paddy, pour un prix moyen de 63,3FCFA le kWh. L'étude a également montré que la facture de l'électricité représentait 14 % de l'ensemble des charges fixes et variables engagées durant une campagne. Ainsi, pour répondre aux attentes des acteurs trois scénarii ont été proposé pour subventionner les producteurs de riz que sont :

#### **2.1.5.4.1. Scénario 1 : Application du prix moyen du kWh de 2017 soit 55, 74 FCFA**

Le cumul des subventions sur la période 2019-2023 s'élève à 553 768 437 FCFA ; La part de la facture d'électricité dans la redevance des producteurs de riz paddy est 12% par an sur la période 2019-2023 ; La subvention représente 1,6% de la redevance des producteurs de riz paddy ; La subvention est de 381 FCFA par tonne de riz de paddy soit 0,2% du prix de la tonne.

#### **2.1.5.4.2. Scénario 2 : Réduction de 20% du prix moyen du kWh de 2018 soit 50, 66 FCFA**

Le cumul des subventions sur la période 2019-2023 s'élève à 924 406 600 FCFA ; La part de la facture d'électricité dans la redevance des producteurs de riz paddy est 10% par an sur la période 2019-2023 ; La subvention représente 2,6% de la redevance des producteurs de riz paddy ; La subvention est de 635 FCFA par tonne de riz de paddy soit 0,4% du prix de la tonne.

#### **2.1.5.4.3. Scénario 3 : Réduction de 50% du prix moyen du kWh de 2018 soit 31, 66 FCFA**

Le cumul des subventions sur la période 2019-2023 s'élève 2 310 651 698 FCFA. La part de la facture d'électricité dans la redevance des producteurs de riz paddy est 7% par an sur la période 2019-2023. La subvention représente 7% de la redevance des producteurs de riz

---

<sup>8</sup>Ministère de l'Energie, 2019

paddy. La subvention est de 1588 FCFA par tonne de riz de paddy soit 0,9% du prix de la tonne.

**Tableau 5 : Scénarii de subvention à la production de riz paddy**

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Montant cumulé de la subvention en FCFA de 2019 à 2023	553 768 437	924 406 600	2 310 651 698
Part de la Facture d'électricité dans la Redevance	12%	10%	7%
Part de la Subvention dans la Redevance	1,60%	2,60%	7%
Montant de la subvention par tonne de riz paddy en FCFA/tonne	381	635	1 588
Part de la Subvention dans le prix de la tonne du riz paddy, si le prix reste à son niveau actuel de 181 000 FCFA	0,20%	0,40%	0,90%

Source : Ministère Energie, 2019

### 2.1.6. Leçons relatives à la planification et au suivi de mise en œuvre

La planification de la SNDR n'a pas été suffisamment objective, car n'ayant pas pris en compte les facteurs d'influence sur les besoins de consommation. En effet l'objectif premier de la SNDR qui était d'atteindre l'autosuffisance en 2020 est loin d'être atteint. La projection des cibles n'était pas réaliste eu égard à une démographie sans cesse croissante, une urbanisation galopante, des changements des habitudes alimentaires orientées en grande partie sur la consommation du riz et la disponibilité des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie. La prochaine planification de la stratégie devra tenir compte des facteurs influençant les besoins de consommation de la population.

## 2.2. GRANDS DEFIS

Les défis majeurs à relever sont :

- L'augmentation de la production et la productivité de riz
- L'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, financier et fiscal de production du riz
- La création d'un environnement incitatif et attractif du riz du Niger

### 2.2.1. Augmentation de la production et la productivité de riz

- ⊕ Accroître le taux d'utilisation des semences de qualité par les producteurs ;
- ⊕ Diminuer le coût de production (gestion eau, intrants, énergie, coopérative, etc.) ;
- ⊕ Assurer l'accès à la terre (extension des superficies avec la construction d'aménagements hydro-agricoles, affectation d'un quota aux femmes et aux jeunes) ;

- ⊕ Diminuer les pertes récolte/ post récolte ;
- ⊕ Développer la riziculture hors aménagement (augmenter potentiel) ;
- ⊕ Garantir une meilleure qualité prix du (riz paddy) : cahier de charge, itinéraire technique ;
- ⊕ Promouvoir des innovations et nouvelles approches (SRI, GIR, GIPD, PPU, Rice advice, Hybrides de riz, station flottante ...etc.) ;
- ⊕ Mécaniser la riziculture (motoculteurs, niveleuses, repiqueuses, moissonneuse batteuses, batteuses ASI) ;
- ⊕ Cartographier le secteur riz et des acteurs ;
- ⊕ Renforcer les capacités des Acteurs (producteurs, coopératives, interprofession, opérateurs privés).

### **2.2.2. Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, financier et fiscal de production du riz**

- ⊕ Concevoir et Mettre en œuvre une politique forte de l'accompagnement de l'Etat sur la chaîne de valeur aval du riz ;
- ⊕ Renforcer la consommation du riz blanc nigérien par les nigériens (par les achats institutionnels et la communication pour le changement de comportement) ;
- ⊕ Rehausser de l'enlèvement du riz local par les importateurs de 3 à 10% ainsi que la détermination d'une norme de qualité du riz blanc ;
- ⊕ Faciliter l'accès au financement via le FISAN ou tout autre fonds de roulement et d'investissement.

### **2.2.3. Création d'un environnement incitatif et attractif du riz du Niger**

- ⊕ Assurer une bonne accessibilité et disponibilité du riz blanc aux consommateurs ;
- ⊕ Multiplier les points de vente en associant les demis grossistes, semi grossistes et détaillants (extension de vente dans toutes les communes) ;
- ⊕ Assurer la compétitivité du riz nigérien à travers une subvention de l'Etat sur le gap du prix au kg par rapport au riz import ;
- ⊕ Renforcer les mesures de protection du riz blanc nigérien.

## **CONCLUSION**

Le Niger, malgré ses énormes potentialités en matière de riziculture, importe plus de la moitié de ses besoins en consommation de riz. Ce qui constitue une importante perte en devise et cela est lié à plusieurs contraintes ayant caractérisé le secteur de la filière riz nigérien.

Les leçons tirées de toutes les expériences passées doivent amener les décideurs à proposer une stratégie afin de renverser la tendance.

### **III. DEUXIEME PARTIE: STRATEGIE**

## **3.1. ÉLÉMENTS DE LA STRATEGIE**

### **3.1.1. Fondements**

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement.

#### **3.1.1.1. Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)**

La SNDR à travers les résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs de développement durables. En effet, la stratégie contribue : (i) au renforcement des acquis obtenus pour les OMD notamment à travers les ODD N°1, et 2, (ii) à donner corps aux nouvelles ambitions que sont les ODD 8 et 9, et (iii) promeut un développement faiblement émissif (défis émergents) à travers l'ODD 12.

#### **3.1.1.2. Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**

Le PDDAA avec l'objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture met l'accent sur ces trois niveaux prioritaires : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable et (iii) le renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats. Au regard de cet objectif, la SNDR est en harmonie avec le PDDAA.

#### **3.1.1.3. Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP)**

La présente stratégie est en cohérence avec l'ECOWAP, notamment en ce qui concerne l'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africains. Le lien entre la SNDR et l'ECOWAP se précise dans les axes stratégiques de cette dernière qui vise l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture.

#### **3.1.1.4. Cohérence avec la Stratégie de Développement Durable pour une Croissance Inclusive (SDDCI)**

La présente stratégie est en cohérence avec la SDDCI, notamment par le fait que ses objectifs contribuent à donner corps aux objectifs retenus au niveau des axe 2 (Développement d'un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d'emplois), axe3 (Dynamisation et modernisation du monde rural) et axe 4. (Développement du capital humain) de la SDDCI.

### **3.1.1.5. Cohérence avec le Plan de développement économique et social (PDES)**

Le Gouvernement du Niger a élaboré et met en œuvre son deuxième Plan de Développement Économique et Social (PDES 2017-2021). Le PDES est structuré autour de cinq (5) axes stratégiques et dont l'axe 3 est dédié à l'accélération de la croissance économique. La SNDR, de par ses objectifs, s'inscrit dans cet axe 3 du PDES et à son programme 6 qui traite de la sécurité alimentaire et développement agricole durable.

### **3.1.1.6. Cohérence avec la stratégie de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens)**

La maîtrise de l'eau pour les productions agrosylvopastorales et halieutiques est un domaine prioritaire de la stratégie de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et du développement agricole durable, l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens". Ainsi, la SNDR contribue fortement à l'atteinte des objectifs de cette initiative à travers ses axes 2 et 3 dédiés respectivement (i) à l'accroissement et diversification des productions agrosylvopastorales et halieutiques et (ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.

## **3.2. VISION ET OBJECTIFS**

### **3.2.1. Vision**

La vision de la présente stratégie est : « La filière riz satisfait la demande nationale et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et à la réduction du déficit de la balance commerciale riz à l'horizon 2030. »

### **3.2.2. Objectifs**

Pour que cette vision soit une réalité, les objectifs ci-après ont été déclinés pour promouvoir durablement la production d'un riz local compétitif en quantité et en qualité.

### **3.2.3. Objectif global**

L'objectif global de la SNDR est de « contribuer à moyen terme à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire à long terme aux besoins et exigences des consommateurs et exporter sur le marché sous régional et international ».

### **3.2.4. Objectifs spécifiques**

La réalisation de l'objectif global nécessite la mise en œuvre de trois objectifs spécifiques :

**OS1** : Accroître la production et la productivité du riz ;

**OS2** : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local ;

**OS3** : Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.

### **3.2.5. Objectifs quantifiés**

Dans l'optique de décliner la vision des Hautes Autorités Nigériennes en matière de riz en 2025 et 2030, la stratégie se fixe des objectifs quantifiés suivant :

- Passer d'une production de 115 585 t en 2018 à 1 458 059 tonnes de paddy en 2030 ;
- Faire passer le rendement moyen du riz irrigué de 5,8 t/ha en 2018 à 8,4 t/ha en 2030 ;
- Faire passer le rendement moyen du riz hors aménagements de 1,5 t/ha en 2018 à 4,5 t/ha en 2030 ;
- Aménager au moins 36 300 ha de superficies irriguées avec maîtrise totale d'eau à l'horizon 2030 ;
- Exploiter 82 507 ha en irriguée et 170 000 ha en hors aménagements à l'horizon 2030 ;
- Relever le taux d'utilisation de semences certifiées à 100% sur les AHA et à 40% sur les Hors Aménagements à l'horizon 2030 ;

- ☑ Porter le taux de mécanisation de 100% sur les AHA et 30% en hors aménagement à l'horizon 2030 ;
- ☑ Renforcer les capacités de décortilage afin que 85 % du paddy produit soit traité de manière convenable (industrielle et/ou semi industrielle) à l'horizon 2030 ;
- ☑ Faire passer le nombre d'unités de décortilage industrielles de 7 en 2018 à 302 en 2030 et le nombre d'unités de décortilage artisanales de 135 en 2018 à 402 en 2030 ;
- ☑ Faire passer le taux d'encadrement à au moins un agent pour 60 ha à l'horizon 2030.

Un total de 348 nouveaux agents est sollicité pour encadrer les acteurs dans la filière afin d'atteindre les objectifs de la SNDR en 2030. Parmi ces agents, 115 nouveaux agents d'encadrement dans les zones aménagées seront nécessaires contre 206 nouveaux agents dans les zones non aménagées. En ce qui concerne la recherche, 4 nouveaux chercheurs et 5 techniciens de recherche devront être recrutés (comme le montre le tableau N°6 ci-dessous). Le personnel additionnel sera recruté par l'Etat pour les agents du service public et sera appuyé par l'Etat pour les autres structures comme la RINI, la FUCOPRI et l'IP riz. Le recrutement se fera en suivant les procédures en vigueur.

**Tableau 6 : Liste des nouveaux agents sollicités**

Désignation	Profil	Nombre
<b>ONAHA</b>	Ingénieur GR	10
	Ingénieur Agronome	10
	Ingénieur environnementaliste	2
	Ingénieur agroéconomiste	2
	Ingénieur mécanicien	5
	Logisticien	3
	Ingénieur électromécanicien	3
	Technicien de développement rural	80
<b>S/Total</b>		<b>115</b>
<b>INRAN</b>	Agroéconomiste	1
	Ingénieur de recherche en Riz	2
	Expert suivi évaluation	1
	Technicien Riz	5
<b>S/Total</b>		<b>9</b>
<b>DGA/MAGEL</b>	Techniciens d'encadrement dans les communes	110
	Techniciens d'encadrement dans les districts agricoles	96
<b>S/Total</b>		<b>206</b>
<b>FUCOPRI</b>	Aide comptable	1
	Ingénieur Agronome	7
<b>S/Total</b>		<b>8</b>
<b>RINI</b>	Ingénieur électromécanicien	3
	Technicien	3
	Expert en marketing et communication	2
<b>S/Total</b>		<b>8</b>
<b>Interprofession Riz</b>	Ingénieur Agronome	1
	Un responsable Administratif et financier	1
<b>S/Total</b>		<b>2</b>
<b>Total General</b>		<b>348</b>

Source : SNDR 2018

### 3.3. PRINCIPES DIRECTEURS

Au regard des orientations politiques et de l'environnement institutionnel de plus en plus marqués par les différentes réformes et le recentrage des missions de l'Etat, les principes directeurs de la SNDR sont déclinés comme suit :

- L'implication et la responsabilisation permanentes des acteurs dans le choix et la mise en œuvre des actions ;
- La bonne gouvernance technique et opérationnelle à travers une gestion axée sur les résultats ;
- La pleine implication du secteur privé ;
- La nécessité de l'action publique ;
- L'approche volontariste de l'investissement dans le sous-secteur ;
- La concertation et le partenariat public-privé ;
- L'inscription dans le processus de décentralisation ;
- La prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux ;
- La prise en compte du genre.

#### 3.3.1. Phases de développement de la stratégie

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en deux (2) phases

##### 3.3.1.1. Première phase, échéance 2021-2025 :

Elle consiste à mettre en œuvre les mesures devant permettre au pays d'atteindre l'autosuffisance en riz. Concrètement, seront consolidés les acquis en matière de production par l'appui de la production du riz local sur **198 507** ha (41% en irriguée et 59% en hors aménagements). Cet appui sera centré autour de la fourniture de 10 016 tonnes de semences améliorées, de 40 065 tonnes d'urée, de 40 065 tonnes de NPK, de 1,6 tonnes d'herbicides, de 17 tonnes de fongicides et de 1 001 605 tonnes de fumures organiques. L'objectif recherché est de produire 886 056 tonnes de paddy en 2025, soit un équivalent en riz blanc de 575 936 tonnes. Les besoins à la même date sont estimés à 569 611 tonnes soit un surplus de 6 326 tonnes (voir tableau N°7 ci-dessous).

**Tableau 7 : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025**

Zone de cultures	2025 Hors stratégie			2025 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt	Production (t)	Hectares	Rdt	Production (t)
AHA	17 907	5,8	103 861	42 507	8	340 056
HA	16 000	1,5	24 000	156 000	3,5	546 000
<b>TOTAL</b>	<b>33 907</b>		<b>127 861</b>	<b>198 507</b>		<b>886 056</b>
Production en riz net			83 109			575 936
Besoins nationaux en riz net en 2025 (tonnes)			569 611			569 611
Ecart de production de riz commercialisable en 2025 (tonnes)			-486 501			<b>6 326</b>

Source : SNDR, 2018

**NB:** Si la stratégie n'est pas mise en œuvre jusqu'en 2025, Le Niger aura à importer 486 501 tonnes pour couvrir les besoins de la population soit une sortie de devise de plus de 185 milliards de francs CFA. La production en cette année sera de 83 109 tonnes pour une valeur de 32 milliards soit un total des besoins de 216 milliards. Par contre si les activités de la stratégie SNDR sont menées normalement, une production de riz blanc de 575 936 tonnes sera obtenue pendant cette période soit environ 219 milliards de francs CFA ce qui va couvrir les besoins des populations et dégager un surplus de 6326 tonnes à exporter d'où une rentrée de devise de plus de 2 milliards de francs CFA.

### 3.3.1.1.1. Deuxième phase: échéance 2026-2030

Elle vise la mise en valeur de plus de 252 507 ha (33% en irriguée et 67% en hors aménagement). Pour ce faire, en plus des actions de la première phase il faudra apporter les quantités d'intrants ci-après : 1250 tonnes de semences améliorées, 7 000 tonnes d'urée et 7 000 tonnes de NPK. Aussi un apport de 0,13 tonnes de fongicide, 0,78 tonnes d'herbicide et 125 000 tonnes de fumure organique. La production de riz atteindra près de 1 458 059 tonnes de paddy en 2030 soit 947 738 tonnes de riz net pour un besoin estimé à 689 693 tonnes. Cela correspond à une production supplémentaire de 258 045 tonnes de riz blanc (voir tableau N° 8ci-dessous).

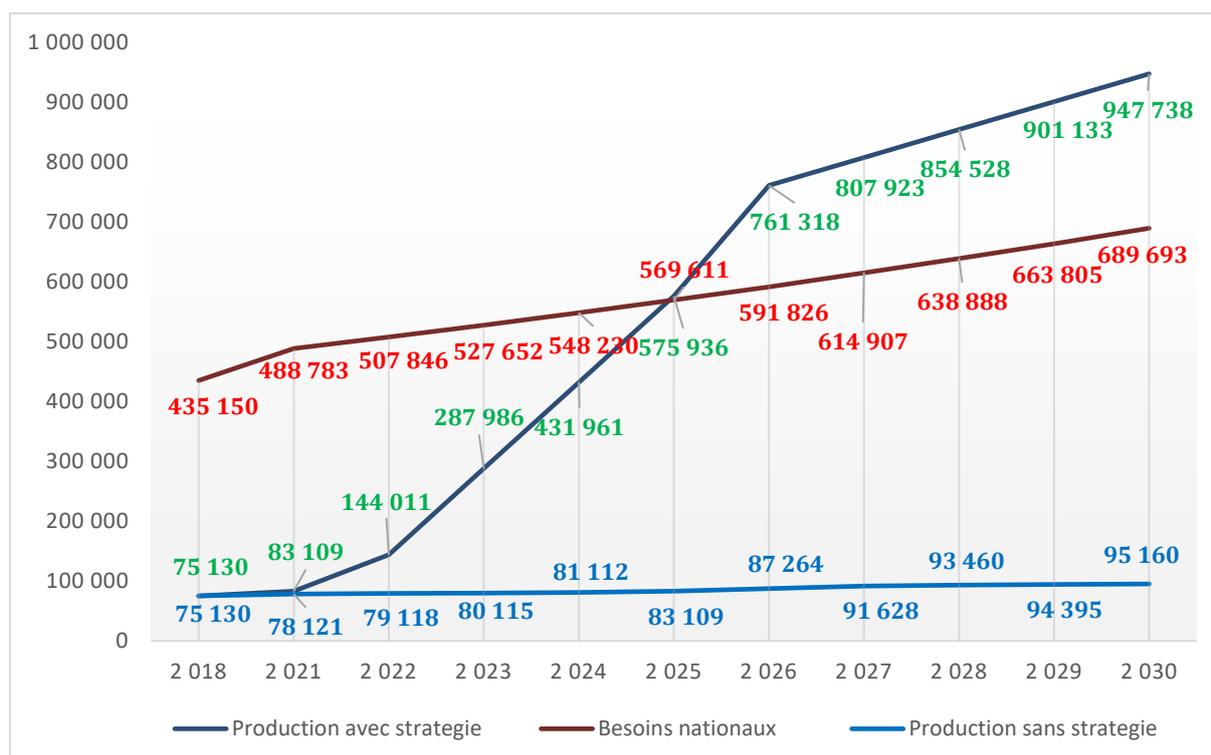
**Tableau 8 : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2030**

Zone de cultures	2030 Hors stratégie			2030 avec Stratégie		
	Hectares	Rdt	Production (t)	Hectares	Rdt	Production (t)
AHA	20 000	5,8	116 000	82 507	8,4	693 059
HA	16 000	1,9	30 400	170 000	4,5	765 000
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>		<b>146 400</b>	<b>252 507</b>		<b>1 458 059</b>
Production en riz net			95 160			947 738
Besoins nationaux en riz net en 2030 (tonnes)			689 693			689 693
<b>Ecart de production de riz</b>			<b>-594 533</b>			<b>258 045</b>

Source : SNDR, 2018

Ainsi, avec la SNDR la production obtenue permettra ainsi de couvrir les besoins du pays et dégager le surplus d'un coût de plus 98 milliards de francs en 2030 seulement. Mais si aucune action n'est mise en œuvre, le Niger continuera à importer le besoin en 2030 de 689693 tonnes de riz blancs pour une enveloppe financière de plus de 262 milliards

Graphique 7 : Rapport entre besoin et production avec et sans stratégie



Source : SNDR 2018

**NB :** En 2025 avec la stratégie, le Niger n'aura plus à importer le riz blanc pour combler ses besoins mais de surcroît aura à exporter 6326 tonnes.

### 3.3.2. Stratégies de mise en œuvre de la SNDR

Les dispositions de mise en œuvre seront basées sur les lignes d'action suivantes :

- Intensifier et moderniser les systèmes de productions rizicoles
- Assurer une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz
- Promouvoir un système performant de transformation de paddy
- Appuyer la commercialisation du paddy
- Appuyer la compétitivité du riz produit localement
- Promouvoir la recherche dans l'amélioration de la filière riz
- Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR

#### **IV. TROISIEME PARTIE: PLAN D' ACTIONS**

## 4.1. PLAN D' ACTIONS

### 4.1.1. Domaines d'interventions

Le plan d'actions 2021-2030 découle de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture qui tire elle-même son fondement du rapport diagnostique de la filière riz.

Tous les acteurs institutionnels concernés par les questions du riz ont été impliqués dans des travaux thématiques structurés autour des trois (3) domaines d'intervention :

- ☑ Accroître la production et la productivité du riz ;
- ☑ Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local
- ☑ Améliorer l'environnement institutionnel et les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.

### 4.1.2. **Axe 1 : Stratégie pour accroître la résilience des systèmes de production et augmenter les niveaux de production**

Au Niger, la SDR qui est le cadre de référence en matière de développement rural, a assigné au secteur rural le rôle de principal moteur de la croissance économique du pays. Ainsi, l'agriculture doit servir de levier à la croissance économique. Cependant compte tenu des incertitudes climatiques et de la fragilité de l'écosystème nigérien, l'effort du développement agricole doit surtout être orienté vers des techniques visant l'amélioration de la résilience des bases de productions. *En d'autres termes, il faudra faire en sorte de produire du riz de qualité en tout temps et en tout lieu tout en prenant en compte les facteurs externes notamment le changement climatique, la croissance démographique et l'évolution de la demande intérieure.*

Pour y parvenir, il sera développé une stratégie visant l'intensification et la modernisation des systèmes de productions. Concrètement, il sera promu la riziculture en maîtrise totale ou partiel de l'eau, l'amélioration de l'accès aux facteurs de productions notamment les intrants de qualité ainsi que la réduction de la pénibilité des opérations culturales à travers l'amélioration de l'accès aux services et/ou aux équipements mécanisés. Pour terminer, les actions à mettre en œuvre viseront une meilleure implication du privé national comme international dans les différents maillons de la chaîne de valeur.

Les lignes d'actions devant permettre de donner corps à cet axe stratégique sont résumées ci-dessous :

#### 4.1.2.1. Ligne d'action : Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicoles

*Tableau 9: Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicoles*

Ligne	Résultats attendus	Activités
Intensifier et moderniser les systèmes de productions rizicoles	La situation de référence est connue	Cartographier les acteurs
		Cartographier les potentiels écologiques
	L'eau de production est maîtrisée	Réaliser des infrastructures de mobilisation d'eau
		Réaliser des aménagements de périmètres irrigués (irrigation, aménagement, système de pompage...)
		Réhabiliter les aménagements existants
		Réaliser des aménagements autour des OME en zones non irriguée
	Le système de production est intensifié	Approvisionner en intrants (accès engrais, semences certifiées, crédits de production)
		Gérer de la fertilité des sols
		Moderniser les systèmes de production
		Réduire les pertes post récolte

##### 4.1.2.1.1. Déterminer la ligne de base de la filière

Il s'agira d'avoir une photographie aussi claire que possible de la filière riz, afin de pouvoir apprécier le potentiel sur lequel on peut s'appuyer pour atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie. Concrètement il sera commandité une étude pour cartographier les acteurs, ainsi que les potentiels écologiques de la filière.

##### 4.1.2.1.2. Intensifier le système de production

###### 4.1.2.1.2.1. Maîtrise de l'eau

La stratégie pour une maîtrise de l'eau face à la variabilité climatique reposera sur la promotion de l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau et celle de la maîtrise partielle d'eau faisant recours à l'irrigation d'appoint. A cet effet, la stratégie prévoit de poursuivre et de renforcer les efforts de construction des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement comme sous terrain (50 mini-barrages, 70 seuils d'épandage, 400 puits maraîchers et 20 mares aménagées), de réhabilitation des aménagements dégradées (9 000 Ha), de réalisation de nouveaux aménagements (81 300 dont 40 000 Ha en maîtrise totale de l'eau).

Pour l'opérationnalisation de cette stratégie, l'approche proposée vise à : (i) sensibiliser davantage le secteur privé au financement et à l'exploitation des périmètres irrigués en termes d'opportunités économiques ; (ii) promouvoir des types d'aménagements privés fiables et économiquement viables ; (iii) élaborer un cadre fiscal incitatif pour la petite irrigation privée; (iv) mettre au point des mécanismes de sécurisation foncière et (v) soutenir l'accès au financement pour la mise en valeur. De plus, pour les aménagements qui seront effectués à travers les investissements publics, le faire-faire sera privilégié pour la réalisation des infrastructures structurantes à cela s'ajoute la mise en place des dispositions facilitant l'accès aux terres aménagées spécifiquement pour les personnes à la base de pyramide sociale (affectation d'un quota aux femmes et aux jeunes).

Quant aux autres types d'infrastructures, elles seront réalisées à travers les services techniques en collaboration avec les bénéficiaires. Le tableau ci-dessous donne la synthèse des superficies à réhabiliter et/ou à aménager pour atteindre les objectifs de la SNDR :

**Tableau 4 : Synthèse des superficies exploitées**

Superficies à exploitées selon le type d'écologie		2021	2022	2023	2024	2025	Cumul 2025	2026	2027	2028	2029	2030	Cumul 2030
AHA	Réhabilitation	5 000	2 500	1 500	0	0	9 000	0	0	0	0	0	9 000
	Nouvelles terres (AHA+OME)	300	8 000	8 000	8 000	8 000	32 300	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	72 300
	<b>Sous total AHA</b>	<b>5 300</b>	<b>10 500</b>	<b>9 500</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>41 300</b>	<b>8 000</b>	<b>81 300</b>				
HA	Existant	7 816	0	0	0	0	7 816	0	0	0	0	0	7 816
	Extension HA	5 000	45 000	45 000	45 000	10 000	150 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	155 000
	<b>Sous Total HA</b>	<b>12 816</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>10 000</b>	<b>157 816</b>	<b>1 000</b>	<b>162 816</b>				
<b>Total AHA et HA</b>		<b>18 116</b>	<b>55 500</b>	<b>54 500</b>	<b>53 000</b>	<b>18 000</b>	<b>199 116</b>	<b>9 000</b>	<b>244 116</b>				

Source : SNDR 2018

#### 4.1.2.1.2.2. Approvisionnement en intrants (accès engrais, semences certifiées, crédits de production)

Pour un développement durable des productions agricoles, il existe un large consensus sur le fait qu'il faille améliorer le taux d'utilisation d'intrants de qualité pour augmenter la productivité. De ce point de vue, les intrants constituent une source importante dans le processus d'intensification agricole. Pour ce qui est des engrais, les riziculteurs utilisent principalement deux sources pour s'approvisionner des commerçants qui vendent l'engrais à crédit et la Centrale d'approvisionnement. Le remboursement de la dette auprès des commerçants se fait la plupart du temps, en nature, en paddy. Une des conséquences de ce « système de troc », largement pratiqué au niveau des coopératives, est la dépendance des producteurs vis à vis de l'offre des commerçants et en particulier vis à vis de la qualité de l'engrais qu'ils leurs échangent (généralement pas adapte).

D'un autre côté l'engrais subventionné est généralement mis à la disposition des coopératives et des groupements de producteurs de manière tardive. L'effet pervers de la subvention de l'engrais est la spéculation réalisée par certains exploitants qui profitent du niveau de prix d'acquisition relativement bas et le revendent à leurs voisins hors des périmètres qui ne peuvent pas aussi simplement accéder à l'engrais.

Toutefois, il faut noter qu'une étude sur la subvention des intrants montre que la subvention d'engrais faite par le gouvernement dans la filière riz, augmente le rendement de cette dernière. Cette augmentation a un impact positif sur la sécurité alimentaire et par ricochet la stabilité sociale. Les résultats issus de cette analyse, permettent de suggérer au gouvernement du Niger de poursuivre le programme de subvention, suivre le programme pour qu'il puisse parvenir à qui de droit et élargir le budget du programme pour satisfaire le besoin en engrais des petits producteurs.

*De ce point de vue, la stratégie appuiera la mise en place d'un marché de l'engrais concurrentiel et transparent (l'amélioration du circuit de distribution ainsi que les commandes groupées), la disponibilité régulière de l'engrais afin de stabiliser les prix ainsi que la vulgarisation et la production de la nouvelle formule d'engrais du riz développé par l'INRAN.*

Pour ce qui est des semences, il est à noter que la désorganisation de la filière de production de semences à l'étape de la multiplication des semences de base (ferme de Saadia) à destination des producteurs multiplicateurs n'a pas permis jusqu'à présent de satisfaire la demande des producteurs. D'autre part, certaines coopératives sont débitrices de la ferme semencière et, à ce titre, ne se sont plus manifestées pour acheter des semences auprès d'elle. Ce qui fait que l'on note un accès difficile aux nouvelles variétés de riz (cas de variétés tolérantes au sel ou encore des variétés interspécifiques les NERICA de AfricaRice). Par ailleurs, soulignons également le fait que la non-diffusion des nouvelles variétés résulte également des difficultés de fonctionnement de la ferme semencière qui ne parvient pas à fournir ce service aux producteurs.

Pour inverser cette tendance et contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie, il sera procédé à la : (i) la redynamisation d'une ferme semencière de R1 et R2, (ii) l'appui de la production de semences améliorées ou sélectionnées de riz ayant un bon rendement au décortilage et (iii) mise en place d'un circuit de distribution et d'un mécanisme de mise à disposition de ces semences aux producteurs notamment à travers la mise en relation entre les différents acteurs (contrat).

Les commandes des engrais et pesticides se feront sur des expressions des organisations des riziculteurs en année N-1. Les procédures d'achat se feront selon la réglementation en vigueur, assorties des dispositions particulières probables de l'État (subventions). La gestion (distribution et suivi des comptes de remboursement des crédits intrants) sera assurée par les organisations des riziculteurs et les institutions financières. Les quantités d'intrants nécessaires sont résumées dans le tableau N° 10 ci-dessous :

**Tableau 5 : Synthèse des besoins en intrants**

Type	Nature de fertilisant	Norme	2022	2023	2024	2025	Cumul 2025	2026	2027	2028	2029	2030	Cumul 2030
AHA	Semences (t)	50	525	475	400	400	1 800	400	400	400	400	400	3 800
	Urée (t)	200	2 100	1 900	1 600	1 600	7 200	1600	1600	1600	1600	1600	15 200
	NPK(t)	200	2 100	1 900	1 600	1 600	7 200	1600	1600	1600	1600	1600	15 200
	Herbicide (t)	0,01	0,11	0,10	0,08	0	0,36	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	1
	Fongicide (g)/kg de semence	0,25	3	2	2	2	9,00	2	2	2	2	2	19
	Fumure Organique (t) en AHA	10	105 000	95 000	80 000	80 000	360 000	80000	80000	80000	80000	80000	760 000
HA	Semences (t)	50	2 250	2 250	2 250	500	7 250	50	50	50	50	50	7 500
	Urée (t)	200	9 000	9 000	9 000	2 000	29 000	200	200	200	200	200	30 000
	NPK(t)	200	9 000	9 000	9 000	2 000	29 000	200	200	200	200	200	30 000
	Herbicide (t)	0,01	0,45	0,45	0,45	0,10	1,45	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	2
	Fongicide (g)/kg de semence	0,25	11	11	11	3	36,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	38
	Fumure Organique (t) en AHA	10	6 300	6 300 000	6 300 000	1 400 000	14 006 300	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	14 706 300

Source : SNDR 2018

La stratégie de financement des intrants (semences, engrais et pesticides) est du ressort des acteurs agréés en raison de la libéralisation de ce sous-secteur. Toutefois notons que des allègements sont faits pour faciliter l'accès aux intrants. Ces facilitations sont d'abord une subvention ciblée variable (actuellement de l'ordre de 50%) à travers le mécanisme e-voucher ou par les achats groupes fait par des organisations de producteurs et/ou leur faitière (comme la FUCOPRI) qui sollicite un prêt à la banque pour après remettre à crédit les producteurs qui seront amenés à rembourser après la récolte.

#### **4.1.2.1.2.3. Gestion de la fertilité des sols**

Les sols au Niger sont réputés pour leur faible niveau de fertilité. Ainsi, une grande priorité sera accordée aux innovations relatives à une gestion intégrée de la fertilité des sols (combinant engrais minéraux et la fumure organique). Cette approche permettra un maintien et/ou l'amélioration du niveau de fertilité des sols. Les technologies telles que la production de la fumure organique, les engrais verts, les bio digesteurs et la succession culturale seront promues.

Les riziculteurs seront formés et appuyés à l'application des technologies et approches de gestion conservatoire des sols, de production/utilisation de la fumure et, à l'adoption de celles une intégration de l'agriculture et de l'élevage à l'échelle des exploitations agricoles. A ce titre, un tiers (1/3) des superficies rizicoles en culture devraient recevoir chaque année une quantité minimale de trois (03) tonnes par hectare de fumure organique.

#### **4.1.2.1.2.4. Modernisation des systèmes de production**

Les faibles performances des modes de productions rizicoles sont dues en partie à la faible mécanisation des opérations rizicoles (travail du sol, entretien des cultures, récolte/post récolte et transformation du riz), ce qui est la principale raison expliquant la non compétitivité du riz local. Ainsi, pour inverser cette tendance afin de satisfaire les besoins de consommation à l'horizon 2025 et 2030, il urge de moderniser les systèmes de productions. *Les principaux leviers à actionner pourront être entre autres, l'accès aux services motorisés, le développement de la mécanisation agricole et l'apparition de nouveaux acteurs spécialisés dans la motorisation et la mécanisation agricoles, la promotion d'un service après-vente et l'appui à la création d'un réseau de mécaniciens et d'artisans locaux.* Pour ce faire, des ressources financières conséquentes devront être mobilisées pour la mise en œuvre d'un plan d'actions.

#### **4.1.2.1.2.5. Réduction des pertes post récolte**

Pour rappel, la réduction des pertes après récolte revêt une importance majeure dans le cadre de l'accroissement des revenus des producteurs. Elles sont estimées à 20% en moyenne (Wopereis et al. 2008 in AfricaRice 2008). Des efforts doivent être fournis pour réduire ces pertes à 10% et 5% respectivement en 2025 et 2030. Les interventions qui visent la réduction des pertes sont susceptibles d'être plus rentables (meilleur retour sur investissement) que des activités, plus classiques, d'augmentation de la production. Ces interventions doivent s'orienter vers l'optimisation de la valeur des produits par des mesures appropriées visant leur conservation et l'augmentation de leur valeur.

#### 4.1.2.2. Ligne d'action : Assurance d'une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz

*Tableau 6 : Assurance d'une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz*

Ligne	Résultats attendus	Activités
Assurer une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz	La filière riz est mieux structurée et organisée	Appuyer la structuration des différents maillons de la filière
		Promouvoir la contractualisation de la production (semences, paddy, riz blanc)
	Les capacités des acteurs sont renforcées	Diffuser de nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS, etc.)
		Mettre en place un dispositif de producteurs relais (formateurs endogènes) au niveau des sites de production
		Vulgariser l'approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz
		Faciliter la réflexion sur la réduction du coût d'énergie
	Les conflits fonciers sont réduits	Faire un plaidoyer pour la promotion de la loi sur le foncier
Sensibiliser les producteurs sur cette loi		

Pour qu'il y ait une meilleure interconnexion des acteurs, il sera d'une part procéder à la redynamisation des organisations des différents maillons et d'autre part mis en place un dispositif permettant une contractualisation entre les différents acteurs. A cela s'ajoutera un renforcement des capacités tant sur le plan technique que managériale. Ainsi, le système d'appui-conseil en riziculture présente une diversité de méthodes et structures qui n'assurent pas une homogénéité dans la diffusion des technologies et bonnes pratiques. En effet, les grands périmètres irrigués disposent de dispositifs spécifiques en matière d'appui-conseil, contrairement aux autres modes de production et types d'aménagement qui restent sous approche classique, ce qui pourrait entacher l'uniformité de la diffusion des technologies.

Dans la stratégie, le dispositif d'appui-conseil s'appuiera sur le mécanisme développé par l'APCA<sup>9</sup>. Sur le système irrigué, en plus de ce qui existe, la stratégie s'appuiera sur le dispositif permanent et rapproché de l'ONAHA. Se basant sur ses différents dispositifs, il sera organisé des sessions de sensibilisation/formation qui concerneront entre autres :

- Le système de riziculture intensive (SRI) ;
- Le placement profond de l'urée (PPU) pour augmenter l'efficacité des engrais et les rendements ;

<sup>9</sup> Agence de Promotion du Conseil Agricole

- La sélection participative de variétés (PVS) pour sélectionner de nouvelles variétés adaptées aux nouveaux contextes ;
- Et l'application de l'approche de la gestion intégrée de la riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz.

#### 4.1.3. Axe : 2 Stratégie de promotion de l'industrialisation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication du secteur privé dans la CVR

Il s'agira de développer une stratégie visant à transformer le paddy produit afin de mettre sur le marché un riz de qualité. De plus, il sera développé des actions d'appui à la commercialisation du riz. Concrètement, la stratégie à développer sera d'abord une combinaison d'actions visant à informer/sensibiliser/former les acteurs dans les maillons transformation et commercialisation, ensuite de faire un plaidoyer pour la mise en place de produits et services adaptés visant à appuyer la promotion de l'agriculture contractuelle, ensuite d'impliquer les structures spécialisées dans le développement des actions de post récoltes du riz (Recherche-Développement/Vulgarisation) et enfin à promouvoir des actions de communication relatives.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures passera par : (i) la promotion d'un système performant de transformation, (ii) l'appui la commercialisation du paddy et du riz blanc et (iii) l'appui à la compétitivité du riz.

##### 4.1.3.1. Ligne d'action : Promotion d'un système performant de transformation de paddy

Tableau 7 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy

Ligne	Résultats attendus	Activités
Promouvoir un système performant de transformation de paddy	Les unités de transformations existantes sont aux normes	Répertorier les unités d'étuvage et de transformation de riz existantes
		Faire le diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation
		Élaboration des fiches techniques
		Élaboration des fiches techniques
		Faciliter l'accès aux équipements à travers le crédit
		Créer un réseau de maintenanciers des équipements
	Des nouvelles unités de transformation sont implantées	Former les acteurs et de l'étuvage et opérateurs à l'utilisation optimal des équipements
		Sensibiliser les futurs investisseurs sur l'intérêt ou la rentabilité de la transformation (rencontre B to B, forum, ...)
		Faciliter l'accès aux équipements (disponibilité et coût réduit) à travers le crédit

Ligne	Résultats attendus	Activités
		Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements
	Rendement des unités de transformation est amélioré	Améliorer la disponibilité du paddy à travers la promotion de l'agriculture contractuelle
		Favoriser la tierce détention
		Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation

Le rendement de la transformation du riz dépend en grande partie de la qualité des équipements ainsi que de la prise en main par les opérateurs de leur utilisation. La mise à norme des unités de transformation existantes permettra d'améliorer les rendements et partant leur rentabilité économique.

A l'horizon 2030, la production du riz connaîtra une hausse de 546% par rapport à la production de 2017. Pour ce faire, la nécessité de d'implanter de nouvelles unités s'impose pour assurer la transformation des quantités additionnelles. Le tableau ci-dessous donne le nombre d'unités requis pour la transformation du paddy produit.

Pour cette première ligne d'action, Trois résultats sont attendus :

- Les unités de transformations existantes sont aux normes ;
- De nouvelles unités de transformation sont implantées ;
- Le rendement des unités de transformation est amélioré.

#### 4.1.3.2. Ligne d'action : Appui à la compétitivité du riz produit localement

Tableau 8 : Appui à la compétitivité du riz produit localement

Ligne	Résultats attendus	Activités
Appuyer la compétitivité du riz produit localement	Les coûts de production sont réduits	Réduire la facture énergétique
		Faciliter l'accès des produits aux marchés à travers le désenclavement
		Former des acteurs sur les bonnes pratiques pour réduire les pertes
		Réduire les coûts des pièces à usage rapide
	Un prix rémunérateur est assuré	Renforcer les fora sur la commercialisation du riz
		Elaborer un référentiel technico-économique sur la transformation
	Un mécanisme de régulation de la commercialisation est mis en place	Mener des actions de plaidoyer auprès l'Etat pour l'application d'un quota à l'importation
		Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière.
		Faire un plaidoyer pour la mise en place d'une TVA sur le riz importé

Ligne	Résultats attendus	Activités
		Faire un plaidoyer pour stimuler les nouveaux marchés porteurs (achat institutionnel, les cantines scolaires, enlèvement de riz local par les importateurs)

Le prix du riz au Niger, comme dans la plupart des pays de la sous-région, est basé sur le prix de revient du riz importé, qui constitue de loin la principale source d'approvisionnement. Le prix du paddy et du riz local décortiqué est aligné sur le prix du riz importé, tout intégrant les préférences qualitatives des consommateurs, qui induisent une décote plus ou moins importante pour le riz local. Le prix du riz importé intègre un droit de porte de 16% (TEC + taxes d'importation annexes (prélèvement communautaire et taxe statistique)).

On note que l'analyse de la formation de prix ne fait pas apparaître de marge excessive au niveau des importateurs, comme pourrait le faire craindre le fait que le marché est dominé par un petit nombre d'opérateurs. A cela s'ajoute que depuis 2013, les importateurs sont tenus d'acheter 3% du riz qu'ils importent auprès des riziers travaillant le riz local, le bon d'enlèvement auprès du rizier étant nécessaire au dédouanement du riz importé. Cette nouvelle règle n'est cependant, aux dires de RINI que très partiellement appliquée, les quantités achetées par les importateurs ne s'étant élevées qu'à 15% des volumes de riz local que les importateurs devraient acheter.

Ainsi, pour faire en sorte que le riz local soit compétitif, la stratégie appuiera les actions visant la réduction des facteurs de production et la protection du marché local.

Les résultats attendus ainsi que les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette axe stratégique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

#### 4.1.3.3. Ligne d'action : Appui à la commercialisation du paddy

Tableau 9 : Appui à la commercialisation du paddy

Ligne	Résultats attendus	Activités
Appuyer la commercialisation du paddy	Un circuit de distribution de proximité est mis en place	Former les distributeurs sur le marketing
		Réaliser des sessions de formation sur les modes de cuissons et recettes culinaires
		Appuyer la mise en place d'un réseau de distribution
	Des infrastructures de commercialisation sont aux normes	Faire le diagnostic des infrastructures de commercialisation
Accompagner les acteurs de la commercialisation dans le respect de la norme de conception des magasins de stockage des produits agricoles ;		

Ligne	Résultats attendus	Activités
		Former les acteurs et la gestion des infrastructures de commercialisation et de transformation
	Les marchés sont inter connectés	Renforcer les SIM sur le riz
		Améliorer la communication entre les acteurs
	Le riz local est promu	Organiser des campagnes multimédia
		Organiser des journées promotionnelles de riz
		Améliorer la visibilité du riz à travers les journées promotionnelles et foires

Les besoins de consommation du riz ont été estimés en 2018 à 423 000 tonnes. Avec un taux d'accroissement de 4,4 % l'an, les besoins annuels de consommation du riz devraient atteindre 530 000 tonnes d'ici l'an 2023 et 700 000 Tonnes en 2030. Parallèlement, il ressort un niveau d'importation qui devrait passer de 700 000 T à 1 000 000 T d'où une forte spéculation. Cet état de fait confirme le constat que le riz local subi une forte concurrence du riz importé. Afin d'améliorer la commercialisation du riz au Niger, il est nécessaire dans un premier temps de travailler à réguler le marché des importations du riz et améliorer la disponibilité du riz. Cela va passer par des actions visant à améliorer le circuit de commercialisation du riz afin d'assurer un approvisionnement régulier des grossistes, des semi-grossistes en riz et des acteurs Étatiques impliquées dans la commercialisation. Pour accompagner ces actions il est indispensable de s'adapter aux besoins des consommateurs en améliorant la qualité et la présentation /conditionnement des produits du riz, dans le but de donner une meilleure visibilité au riz du Niger et d'amener les consommateurs à mieux le connaître. Aussi, des journées promotionnelles du riz et produits dérivés pourront être organisées.

#### 4.1.4. Axe 3 : Stratégie d'amélioration de la qualité de la force de travail et de l'organisation dans la CVR

##### 4.1.4.1. Ligne d'action : Appui à la recherche dans l'amélioration de la filière riz

Tableau 10 : Appui à la recherche dans l'amélioration de la filière riz

Ligne	Résultats attendus	Activités
Appuyer la recherche dans l'amélioration de la filière riz	Des matériels de qualités sont disponibles	Mettre en place des variétés et des semences prébase de qualités adaptées
		Développer des techniques productions de riz, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, gestion des bio-agresseurs
		Développer des technologies innovantes (Riceadvice, PPU, SRI, GIR, stations flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)
		Développer la mécanisation sur les AHA

Ligne	Résultats attendus	Activités
	Les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services vulgarisation sont renforcées	Recruter du personnel suffisant pour la recherche et de la vulgarisation
		Former les chercheurs et les agents de vulgarisation dans des domaines spécifiques
	Les relations entre recherche et vulgarisation sont améliorées	Appuyer les cadres de concertation dont le SNRA
		Redynamiser la Cellule Liaison Recherche-Vulgarisation (CLRv)
		Promouvoir les producteurs relais
		Promouvoir la contractualisation entre les différents acteurs de la chaîne de valeur
	Le transfert de technologie est effectif	Mettre en place des outils de vulgarisation
		Organiser des visites commentées
		Réaliser des fermes pédagogiques
		Vulgariser les technologies innovantes (nouvelle formule de fertilisation, Rice advice, PPU, SRI, GIR, stations flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)
		Conduire des unités de démonstration

L'appui à la recherche à la mise en œuvre de la stratégie se fera sur la base de conventions opérationnelles signées par l'organe en charge de la mise en œuvre de la stratégie et les structures de recherche. Ces conventions concerneront des thématiques identifiées par les services d'appui conseil et des producteurs. Au regard de la faible productivité du riz dans les différentes écologies et compte tenu de la demande de plus en plus croissante de riz, l'augmentation des rendements et de la qualité s'avèrent indispensables. L'augmentation des rendements se réalisera à travers l'utilisation des variétés performantes et adaptées, mais aussi à travers l'amélioration du système global de production et de la gestion des bioagresseurs. Les structures de recherche telles que l'INRAN dispose non seulement des infrastructures appropriées mais aussi de l'expertise dans les différents maillons de la chaîne de valeur riz. Elle dispose également plus de 16 variétés du riz homologuées et d'une banque de gènes sur laquelle elle s'appuiera sur le développement d'éventuelle d'autres variétés. Elle constitue un acteur privilégié pour la mise en œuvre de la stratégie.

La recherche contribuera à travers le développement des variétés performantes adaptées aux écosystèmes (irrigués, bas-fonds, bas-fonds-pluviales). Elle contribuera aussi au renforcement des capacités des différents acteurs (agents d'appui conseil et producteurs...) et au développement des techniques et technologies post récolte (stockage, conservation et transformation).

*Sélection variétale (conservation et utilisation des ressources génétiques et le développement / adoption de nouvelles variétés) et production des semences prébase.*

*Amélioration du Système de production (technique production de riz, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, gestion des bioagresseurs)*

*Amélioration des techniques post récolte (séchage, battage avec ASI, moissonneuses-batteuses, BPE (étuvage), rendement à usinage...)*

*Introduction des technologies innovantes (nouvelle formule de fertilisation, Rice advice, PPU, SRI, GIR, stations flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)*

*Diffusion de Technologie*

*Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services vulgarisation*

*Améliorer les relations entre recherche et vulgarisation à travers la redynamisation de la Cellule Liaison Recherche-Vulgarisation (CLRV).*

#### **4.1.4.2. Ligne d'action : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR**

Les résultats attendus ainsi que les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cet axe stratégique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 11 : Appui à l'organisation des acteurs de la CVR*

<b>Ligne</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>
Appuyer l'organisation des acteurs de la CVR	L'appui à l'opérationnalisation des organisations des différents maillons de la chaîne de valeur riz est assuré	Sensibiliser les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur
		Appuyer à la redynamisation des faitières
		Renforcer la capacité technique des acteurs des différents maillons
	L'appui à l'autonomisation de l'interprofession est assuré	Renforcer les capacités technique et Organisationnelle de l'interprofession
		Renforcer les capacités opérationnelles de l'interprofession

La stratégie consistera à dynamiser les organisations coopératives sur la CVR et l'interprofession. Pour cela, elle va s'atteler à opérationnaliser et à appuyer l'autonomisation des organisations des acteurs selon les différents maillons de la chaîne de valeur.

## **4.2. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION**

Cette partie aborde les dispositions de mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation et les modalités de financement.

Les dispositions de mise en œuvre concernent les instruments, les acteurs de mise en œuvre.

### **4.2.4. Instruments de mise en œuvre**

#### **4.2.4.1.1. Elaboration d'un document de programmation pluriannuelle de dépense (DPPD)**

L'opérationnalisation de la SNDR sera faite à travers la mise en œuvre d'un DPPD. Ce document fera l'objet d'une évaluation annuelle. La stratégie quant à elle fera l'objet d'une première évaluation à la fin de la première phase à mi-chemin de la seconde phase et à la fin de la mise en œuvre de la stratégie elle-même.

#### **4.2.4.1.2. Projets et programmes**

La mise en œuvre de la SNDR se fera à travers les actions des projets et programmes de l'Etat et de ses partenaires en cohérence avec le DPPD.

#### **4.2.4.1.3. Plan de communication**

Un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre en vue de renforcer la visibilité et une meilleure appropriation de la SNDR par les différents acteurs intervenant dans la filière. Aussi, les activités de communications devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions de la stratégie envers les populations bénéficiaires.

#### **4.2.4.1.4. Acteurs de mise en œuvre**

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la SNDR. Il s'agit de l'État, les collectivités territoriales ; les acteurs privés (organisations professionnelles/ interprofessionnelles), les partenaires techniques et financiers.

##### **4.2.4.1.4.1. Ministère en charge de l'agriculture**

Il est l'encrage institutionnel de la SNDR. A travers ses services techniques au niveau central et déconcentré, le ministère en charge de l'agriculture prendra les dispositions nécessaires pour créer les conditions favorables aux activités de mise en œuvre et de pilotage de la SNDR. Il s'agit de la réalisation des réformes et des investissements structurants notamment en matière d'aménagements de bas-fonds et de périmètres irrigués, de la mécanisation agricole, du renforcement du cadre réglementaire, de l'amélioration de l'environnement des affaires en collaboration avec les ministères en charge des finances, du Plan et du commerce.

#### **4.2.4.1.4.2. Ministères en charge du commerce et de l'industrie**

Ils vont créer les conditions favorables à l'éclosion d'un tissu d'entreprises de transformation semi-industrielle et industrielle dans la filière ; l'accroissement des parts du riz local dans les marchés institutionnels ; la création d'un label pour le riz du Niger ; l'appui à la mise en place de mesures de régulation.

#### **4.2.4.1.4.3. Collectivités territoriales**

Elles ont pour rôle de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans opérationnels et d'investissements à travers des outils de planifications au niveau régional et communal. Elles contribueront à la mobilisation des ressources pour le financement des projets, à la formation et à l'appui conseil des différents acteurs, à l'accompagnement des projets et programmes intervenant dans le domaine et à la sécurisation des investissements réalisés et du foncier. Elles produiront également des données statistiques pour le suivi de la stratégie.

#### **4.2.4.1.4.4. Acteurs privés et les bénéficiaires directs**

Il s'agit des producteurs, des transformateurs, des commerçants, des prestataires de services et de leurs organisations professionnelles et/ou interprofessionnelles. Ils participent à la mise en œuvre des activités de la SNDR à travers le financement de certains projets, leur participation aux mécanismes de concertation et le suivi-évaluation des actions sur le terrain. En outre, ces acteurs mèneront des actions de formation-appui-conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et des plaidoyers.

#### **4.2.4.1.4.5. Partenaires techniques et financiers**

Ce groupe d'acteurs est constitué des agences de la coopération bilatérale et multilatérale, des Organisations intergouvernementales (OIG) régionales et des Organisations non gouvernementales (ONG), internationales ou nationales, partenaires privilégiés de la SNDR. Ils contribueront à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre, au pilotage et à l'assistance technique de la mise en œuvre de la stratégie. Ils participeront aux concertations avec les différents acteurs et au suivi-évaluation.

### **4.3. MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Un mécanisme de suivi-évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Il comporte les outils de suivi-évaluation, les rapports bilans et les rapports d'évaluation.

#### **4.3.4. Outils de suivi et d'évaluation**

Les outils de suivi et d'évaluation sont : le cadre logique, le cadre de performance, les rapports trimestriels et le bilan annuel.

##### **4.3.4.1. Rapport annuel de performance**

Un rapport annuel de performance de la mise en œuvre du Plan annuel de performance sera préparé et présenté par la Taskforce à l'ensemble des parties prenantes de la SNDR. Les différents rapports bilans seront capitalisés et serviront d'éléments de bases pour les évaluations à mi-parcours et finales.

##### **4.3.4.2. Evaluation**

Il sera conduit trois évaluations de la SNDR, une à la fin de la première phase, une mi-parcours de la seconde phase et une finale. L'évaluation à la fin de la première phase et à mi-parcours de la seconde phase permettront de réajuster au besoin les objectifs et les cibles.

L'évaluation finale quant à elle sera réalisée à l'échéance de chaque phase de la stratégie. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration d'autres documents de référence.

## **4.4. CADRE ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL**

Le cadre organisationnel et institutionnel qui supportera la mise en œuvre de la SNDR est formé par un dispositif institutionnel de quatre (4) niveaux, où chacun aura un rôle spécifique et des responsabilités précises.

### **4.4.4. Dispositif institutionnel**

#### **4.4.4.1. Cadre de Concertation de la SNDR (CC-SNDR)**

La réussite de la mise en œuvre nécessite une bonne coordination et une harmonisation parfaite des différents maillons de la chaîne de valeur, qui implique l'intervention de plusieurs acteurs et secteurs de développement. Le cadre de concertation a pour missions de donner les grandes orientations d'intervention ainsi que les financements. Les membres du Cadre de Concertation sont désignés par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture dont il assure la présidence.

#### **4.4.4.2. Comité National de Pilotage (CNP-SNDR)**

Le Comité National de Pilotage de la Stratégie National de Développement de la Riziculture est présidé par le Conseiller Technique du Ministre en charge de l'Agriculture. Les autres membres du CNP-SNDR sont désignés par arrêté du Ministre.

Le CNP-SNDR se réunit une fois par semestre afin de faire le point de la mise en œuvre de la programmation antérieure et apporter des ajustements éventuels. Toutes les programmations financières doivent être inscrites dans le DPPD et PAP du Ministère de l'agriculture.

#### **4.4.4.3. Comité Régional Chaîne de Valeur Riz (CR-CVR)**

Le comité régional a pour tâche la centralisation, l'arbitrage et la programmation des investissements. La programmation régionale est établie sur la base des programmations départementales. Le CR-CVR est aussi chargé de la répartition des fonds et de l'évaluation de la mise en œuvre de la programmation. Il est présidé par le Gouverneur de la Région avec comme vice-président le Président du Conseil Régional. Le Secrétariat est assuré par les directeurs régionaux du l'ONAHA, Génie rural et de l'Agriculture. Le comité régional se réunit une fois par semestre. Les membres du CR-CVR sont désignés par arrêté du Gouverneur.

#### **4.4.4.4. Commission Communale Chargée du Développement Rural (CC-DR)**

La CC-DR a pour tâches d'accompagner les requêtes des exploitants et d'en assurer le développement harmonieux dans l'espace communal, y inclus, le suivi des investissements dans le domaine de CVR. Elle assure à terme l'arbitrage séquentiel de la programmation des activités de CVR dans le PDC et l'inscription dans le Budget annuel communal. La CC-DR aura la charge de maintenir à jour les informations aux activités

réalisées dans la CVR. Cette commission fera aussi la promotion de la CVR dans les villages.

La commission communale sera appuyée par les services techniques départementaux. Elle est présidée par le Maire de la Commune et le Secrétariat est assuré par les chefs de services communaux du Génie Rural et de l'Agriculture. Au niveau village, les producteurs sont appuyés par les SPAC pour le montage des demandes d'appuis et d'investissements.

## **4.5. MECANISME DE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION**

La grande majorité des ressources financières provient de l'État et de ses partenaires. Dans ce contexte, la planification des interventions est pilotée par le ministère de l'agriculture et ses démembrements pour coordonner les investissements de la SNDR.

### **4.5.4. Dispositif opérationnel**

Il s'agit des actions par lesquelles la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture (SNDR) atteindra ses objectifs. La réalisation des ouvrages de réhabilitation et des travaux neufs sera confiée prioritairement à l'ONAHA, la Direction Générale de l'Agriculture pour l'encadrement des producteurs sur les sites Hors Aménagements, la Direction du Génie Rural pour la maîtrise d'œuvre, les équipements, infrastructures et les ouvrages permettant une bonne connectivité entre les différentes zones du programme et le ministère du commerce pour la commercialisation.

Il faut aussi noter l'apport de l'INRAN pour la recherche ainsi que la FUCOPRI, les OP et l'Inter profession (IP) pour l'accompagnement et l'appui-conseils.

D'autre part, le Riz du Niger (RINI) et les mini-rizeries assurent le renforcement des capacités pour la transformation et la mise en marché du riz blanc.

Des réunions de coordination mensuelles / trimestrielles vont sanctionner régulièrement l'état de mise en œuvre du programme tout en proposant des solutions aux contraintes rencontrées.

## 4.6. COUTS DU PLAN D' ACTIONS

Le tableau ci-dessous donne le coût du plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie qui s'élève à 425, 828 milliards de franc

Tableau 12 : Coût du plan d'action de la stratégie

Ligne	Résultats attendus	Activités	Montant total	Phases	
				2021-2025	2026-2030
<b>Axe 1 : Stratégie pour accroître la résilience des systèmes de production et augmenter les niveaux de production</b>					
<b>1.1 Intensification et modernisation des systèmes de productions rizicoles</b>	1.1.1. La situation de référence est connue	Cartographier les acteurs	10 000 000	10 000 000	-
		Cartographier les potentiels écologiques	45 000 000	45 000 000	
	1.1.2. L'eau de production est maîtrisée	Réaliser des infrastructures de mobilisation d'eau	106 408 000 000	90 408 000 000	16 000 000 000
		Réaliser des aménagements de périmètres irrigués (irrigation, aménagement, système de pompage...)	183 000 000 000	83 000 000 000	100 000 000 000
		Réhabiliter les aménagements existants	54 000 000 000	54 000 000 000	
		Réaliser des aménagements autour des OME en zones non irriguée	12 679 500 000	7 705 625 000	4 973 875 000
	1.1.3. Le système de production est intensifié	Approvisionner en intrants (accès engrais, semences certifiées, crédits de production)	32 027 600 000	23 114 065 598	8 913 534 402
		Gérer de la fertilité des sols	2 025 000 000	1 640 250 000	384 750 000
		Moderniser les systèmes de production	538 000 000	435 780 000	102 220 000
		Réduire les pertes post récolte	2 650 000 000	2 146 500 000	503 500 000
<b>1.2. Assurance d'une meilleure interconnexion des acteurs des différents maillons de la filière riz</b>	1.2.1. La filière riz est mieux structurée et organisée	Appuyer la structuration des différents maillons de la filière	21 230 000 000	14 861 000 000	6 369 000 000
		Promouvoir la contractualisation de la production (semences, paddy, riz blanc)	6 000 000	4 860 000	1 140 000
	1.2.2. Les capacités des acteurs sont renforcées	Diffuser de nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS, etc.)	530 000 00	429 300 000	100 700 000
		Mettre en place un dispositif de producteurs relais (formateurs endogènes) au niveau des sites de production	500 000 000	405 000 000	95 000 000
		Vulgariser l'approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz	600 00000	486 000 000	114 000 000
		Faciliter la réflexion sur la réduction du coût d'énergie		-	-
	1.2.3. Les conflits fonciers sont réduits	Faire un plaidoyer pour la promotion de la loi sur le foncier	1 200 000 000	972 000 000	228 000 000
		Sensibiliser les producteurs sur cette loi	2 000 000 000	1 620 000 000	380 000 000

Ligne	Résultats attendus	Activités	Montant total	Phases	
				2021-2025	2026-2030
<b>Axe 2: Stratégie de promotion de l'industrialisation, de la commercialisation, de la compétitivité et de l'implication du secteur privé dans la CVR</b>					
<b>2.1. Promotion d'un système performant de transformation de paddy</b>	2.1.1. Les unités de transformations existantes sont aux normes	Répertorier les unités d'étuvage et de transformation de riz existantes	30 000 000	24 300 000	5 700 000
		Faire le diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation	24 000 000	19 440 000	4 560 000
		Élaboration des fiches techniques	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Faciliter l'accès aux équipements à travers le crédit	2 000 000 000	1 620 000 000	380 000 000
		Créer un réseau de maintenanciers des équipements	18 000 000	14 580 000	3 420 000
		Former les acteurs et de l'étuvage et opérateurs à l'utilisation optimal des équipements	12 000 000	9 720 000	2 280 000
	2.1.2. Des nouvelles unités de transformation sont implantées	Sensibiliser les futurs investisseurs sur l'intérêt ou la rentabilité de la transformation (rencontre B to B, forum, ...)	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Faciliter l'accès aux équipements (disponibilité et coût réduit) à travers le crédit			
		Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements	30 000 000	24 300 000	5 700 000
	2.1.3. Rendement des unités de transformation est amélioré	Améliorer la disponibilité du paddy à travers la promotion de l'agriculture contractuelle	24 000 000	19 440 000	4 560 000
		Favoriser la tierce détention	12 000 000	9 720 000	2 280 000
Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation		18 000 000	14 580 000	3 420 000	
<b>2.2 Appui à la compétitivité du riz produit localement</b>	2.2.1. Les coûts de production sont réduits	Réduire la facture énergétique	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Faciliter l'accès des produits aux marchés à travers le désenclavement	20 000 000	16 200 000	3 800 000
		Former des acteurs sur les bonnes pratiques pour réduire les pertes	24 000 000	19 440 000	4 560 000
		Réduire les couts des pièces à usage rapide	20 000 000	16 200 000	3 800 000
	2.2.2. Un prix rémunérateur est assuré	Renforcer les fora sur la commercialisation du riz	50 000 000	40 500 000	9 500 000
		Elaborer un référentiel technico-économique sur la transformation	36 000 000	29 160 000	6 840 000
	2.2.3. Un mécanisme de régulation de la commercialisation est mis en place	Mener des actions de plaidoyer auprès l'Etat pour l'application d'un quota à l'importation	15 000 000	12 150 000	2 850 000
		Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière.	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Faire un plaidoyer pour la mise en place d'une TVA sur le riz importe	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Faire un plaidoyer pour stimuler les nouveaux marchés porteurs (achat institutionnel, les cantines scolaires, enlèvement de riz local par les importateurs)	12 000 000	9 720 000	2 280 000

Ligne	Résultats attendus	Activités	Montant total	Phases	
				2021-2025	2026-2030
<b>2.3 : Appui à la commercialisation du paddy</b>	2.3.1. Un circuit de distribution de proximité est mis en place	Former les distributeurs sur le marketing	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Réaliser des sessions de formation sur les modes de cuissons et recettes culinaires	30 000 000	24 300 000	5 700 000
		Appuyer la mise en place d'un réseau de distribution	18 000 000	14 580 000	3 420 000
	2.3.2. Des infrastructures de commercialisation sont aux normes	Faire le diagnostic les infrastructures de commercialisation	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Accompagner les acteurs de la commercialisation dans le respect de la norme de conception des magasins de stockage des produits agricoles ;	300 000 000	243 000 000	57 000 000
		Former les acteurs et la gestion des infrastructures de commercialisation et de transformation	20 000 000	16 200 000	3 800 000
	2.3.3. Les marchés sont inter connectés	Renforcer les SIM sur le riz	20 000 000	16 200 000	3 800 000
		Améliorer la communication entre les acteurs		-	-
	2.3.4. Le riz local est promu	Organiser des campagnes multimédia	12 000 000	9 720 000	2 280 000
		Organiser des journées promotionnelles de riz	20 000 000	16 200 000	3 800 000
Améliorer la visibilité du riz à travers les journées promotionnelles et foires		15 000 000	12 150 000	2 850 000	
<b>Axe 3 : Stratégie d'amélioration de la qualité de la force de travail et de l'organisation dans la CVR</b>					
<b>3.1. Appui à la recherche dans l'amélioration de la filière riz</b>	3.1.1. Des matériels de qualités sont disponibles	Mettre en place des variétés et des semences prébase de qualités adaptées	75 000 000	60 750 000	14 250 000
		Développer des techniques productions de riz, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, gestion des bio-agresseurs	120 000 000	97 200 000	22 800 000
		Développer des technologies innovantes (Riceadvice, PPU, SRI, GIR, stations flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)	1 500 000 000	1 215 000 000	285 000 000
		Développer la mécanisation sur les AHA	1 050 000 000	850 500 000	199 500 000
	3.1.2. Les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services vulgarisation sont renforcées	Recruter du personnel suffisant pour la recherche et de la vulgarisation		-	-
		Former les chercheurs et les agents de vulgarisation dans des domaines spécifiques	200 000 000	162 000 000	38 000 000

Ligne	Résultats attendus	Activités	Montant total	Phases	
				2021-2025	2026-2030
	3.1.3. Les relations entre recherche et vulgarisation sont améliorées	Appuyer les cadres de concertation dont le SNRA	45 705 000	37 021 050	8 683 950
		Redynamiser la Cellule Liaison Recherche-Vulgarisation (CLRV)	5 000 000	4 050 000	950 000
		Promouvoir les producteurs relais	34 500 000	27 945 000	6 555 000
		Promouvoir la contractualisation entre les différents acteurs de la chaîne de valeur	150 000 000	121 500 000	28 500 000
	3.1.4. Le transfert de technologie est effectif	Mettre en place des outils de vulgarisation	30 000 000	24 300 000	5 700 000
		Organiser des visites commentées		-	-
		Réaliser des fermes pédagogiques	160 000 000	129 600 000	30 400 000
		Vulgariser les technologies innovantes (nouvelle formule de fertilisation, Rice advice, PPU, SRI, GIR, stations flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)	60 000 000	48 600 000	11 400 000
		Conduire des unités de démonstration	30 000 000	24 300 000	5 700 000
		<b>3.2 Appui à l'organisation des acteurs de la CVR</b>	3.2.1. L'appui à l'opérationnalisation des organisations des différents maillons de la chaîne de valeur riz est assuré	Sensibiliser les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur	5 000 000
Appuyer à la redynamisation des faitières	30 000 000			24 300 000	5 700 000
Renforcer la capacité technique des acteurs des différents maillons	10 000 000			8 100 000	1 900 000
3.2.2. L'appui à l'autonomisation de l'interprofession est assuré	Renforcer les capacités technique et Organisationnelle de l'interprofession		5 000 000	4 050 000	950 000
	Renforcer les capacités opérationnelles de l'interprofession		5 000 000	4 050 000	950 000
<b>Total</b>			<b>425 828 305 000</b>	<b>286 450 536 648</b>	<b>139 377 768 352</b>

## **4.7. MECANISME DE FINANCEMENT**

Le coût de la stratégie est estimé à **425, 828 milliards de FCFA**. Ainsi, la mobilisation des moyens financiers et matériels est fondamentale et conditionne la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Les investissements requis étant énormes, la stratégie de financement s'articulera autour de la mobilisation des ressources internes et externes. Pour la mise en œuvre de ces financements, le Gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et/ou sectoriel. Toutefois, les autres formes de financement, tels que le Partenariat Public Privé (PPP), les fonds communs, les conventions et accords de financement des projets/programmes, et les contributions des bénéficiaires pourront être utilisées pour la réalisation de certaines opérations.

Les modalités de mobilisation et de gestion des financements spécifiques régies par les textes de lois devront être respectées. Le suivi de ces financements se fera à travers le budget-programme.

Le financement de la stratégie sera assuré par les groupes d'acteurs suivants :

### **4.7.4. État**

Il intervient dans le financement de la stratégie à travers les allocations budgétaires. La contribution de l'État se fera sous forme de financement direct des investissements structurants et de la mise en valeur, de la prise en charge des contreparties nationales prévues dans les projets/programmes et des dépenses régulières du secteur.

### **4.7.5. Collectivités**

Elles interviennent à travers leur budget propre et ont la possibilité de solliciter certains fonds comme le fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) et à travers l'agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). A cela s'ajoute la possibilité d'élaborer des projets et de solliciter des fonds dans la coopération internationale décentralisée.

### **4.7.6. Partenaires techniques et financiers**

Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire sectoriel, de fonds communs et de financement de projets et programmes et d'assistance technique. En outre, certaines interventions des PTF pourraient provenir des opportunités de financement au niveau international telles que les financements innovants (fonds vert).

### **4.7.7. ONG et Associations de développement**

Elles participeront au financement de la mise en œuvre de la stratégie sous différentes formes qui leurs sont appropriées, mais en convergence avec les principes prescrits.

### **4.7.8. Communautés à la base**

En tant que bénéficiaires et actrices de la mise en œuvre de la stratégie, elles participeront avec la guidance des organisations socio-professionnelles au financement de la stratégie sous différentes formes (nature ou espèce).

#### **4.7.9. Secteur privé**

Les opérateurs privés nationaux comme internationaux intervenant dans la filière constituent une source de financement et d'offre de services importantes pour la réalisation de certains types d'investissements. Le Partenariat public privé (PPP) constituera à cet effet un outil privilégié de mise en œuvre des actions de la stratégie. Les interventions des investisseurs privés sont attendues davantage dans le financement des investissements structurants. En outre, le FISAN, les banques et institutions de microfinance devront mettre en œuvre une politique de crédit adaptée aux besoins des acteurs de la filière.

## **4.8. ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES**

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la riziculture repose sur l'Etat de lieux de la riziculture. Comme toute stratégie, il convient de mener une analyse des risques éventuels qui pourraient survenir et d'en juger les impacts afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la stratégie. Les principaux risques identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue sont jugés négligeables de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats. Le tableau N°20 fait la synthèse de l'analyse des risques identifiés et les mesures d'atténuation.

### **4.8.4. Non adhésion des transformateurs**

La faible adhésion des transformateurs existants à la mise en œuvre de la stratégie pourrait constituer un blocage dans le processus. A noter aussi que l'implantation des unités modernes permet d'améliorer la qualité du riz blanchi, donc de créer une plus-value pour les transformateurs. La non acceptation de ces acteurs à moderniser leurs équipements pourrait être un handicap pour la mise en œuvre de la stratégie. Pour pallier les risques, il convient aux acteurs d'organiser des rencontres pour montrer la rentabilité de disposer d'un riz de qualité répondant aux normes. A cet effet, des études de rentabilité doivent être réalisées

### **4.8.5. Non adhésion des Institutions Bancaires**

L'atteinte de l'objectif visant la production de riz de qualité passera par la mise à disposition d'un foncier pour l'implantation de nouvelles unités aptes à transformer le surplus de production et également l'intervention des structures bancaires pour le financement de l'acquisition des infrastructures. Vu que les institutions financières considèrent l'activité agricole comme un financement risqué et que souvent il se pose un problème de foncier, il apparaît évident que la production de riz de qualité passera par une pleine adhésion des élus locaux et des institutions financières. Pour ce faire, il est envisagé dans le cadre de cette stratégie d'organiser des rencontres pour montrer les nouvelles opportunités d'affaires dans la filière riz ainsi que la possibilité de création d'emplois et la génération de recettes au niveau local (estimation de l'impact de la stratégie sur le plan macro et micro économique)

### **4.8.6. Non adhésion des élus et des acteurs pour la mise en place des infrastructures**

L'insécurité foncière est source de conflits entre acteurs, et constitue un climat défavorable pour les investissements. Le risque lié au foncier est une réalité en ce sens que la gestion du foncier actuel est régie par les lois coutumières et ceci n'est pas de nature à offrir une garantie bancaire et freine généralement la volonté du privé à investir. C'est pourquoi, la mise en place des infrastructures exige l'adhésion des élus locaux et des acteurs. Il est envisagé de procéder à un plaidoyer pour le vote de la loi sur le Foncier et surtout pour sa grande diffusion.

#### **4.8.7. Non adhésion des acteurs de la commercialisation**

La commercialisation est l'un des piliers sur lesquels repose la stratégie. La non adhésion des acteurs de la commercialisation constituera un frein pour sa mise en œuvre. Aussi la réalisation des infrastructures de commercialisation est une condition sine qua none pour assurer la collecte du paddy et la distribution des produits finis. Ces infrastructures doivent répondre à des normes techniques et environnementales adéquates.

La non adhésion de ces acteurs peut empêcher l'atteinte des objectifs de la stratégie. C'est pourquoi, il est indispensable de communiquer autour de l'intérêt de la nécessité de disposer d'un plan de formation, d'organiser des visites d'échanges et de disposer d'un aménagement spatial respectueux des normes techniques et environnementales.

#### **4.8.8. Absence de ressources pour le désenclavement des marchés**

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières importantes. La faible mobilisation des ressources pourrait compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie dont celles nécessaires à la réalisation des infrastructures routières. A ce niveau il est souhaitable d'organiser des rencontres qui regrouperaient l'État, les PTF et les acteurs pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des pistes rurales et routes indispensables pour l'interconnexion des marchés.

#### **4.8.9. Non-respect des termes des contrats par les organes des communications**

La communication joue un rôle de premier ordre dans la réussite de la stratégie. Les contrats contenant des clauses claires et précises doivent être élaborés entre acteurs de la filière et les organes de communication. Pour éviter tout risque de non-respect de ces clauses, le paiement pourrait intervenir après la certification de service fait.

#### **4.8.10. Insécurité sociale**

Du fait de l'existence de quelques aménagements dans des zones frontalières notamment du Mali et Nigéria, il y'a un risque de perdre un potentiel de superficie qui aura comme entre autres résultats le non atteint des objectifs quantitatifs assignés à la SNDR. C'est pourquoi, il serait judicieux de prendre des dispositions pour maximiser la réalisation des aménagements dans d'autres Zones.

#### **4.8.11. Non-respect des normes dans la construction**

Les mal façons et surtout le non-respect des cahiers de charges sont à la base de la confection d'ouvrages de faible qualité pouvant se dégrader avant la durée de l'amortissement causant ainsi des risques de rentabilité. Pour y remédier, il est prévu de contractualiser avec des Cabinets de control extérieur pour tout ouvrage de grande envergure devant être mis en place.

#### **4.8.12. Inaccessibilité des intrants sur les marchés**

Afin d'atteindre les objectifs quantitatifs de la stratégie il est retenu de mettre à la disposition des producteurs des intrants de qualités et à temps. Vu que le Niger dépend fortement des importations, il y a un risque dans la mise en place des intrants à temps. Pour y remédier, il est prévu d'anticiper les besoins.

#### 4.8.13. Non adhésion des institutions financières

L'implication des institutions financières dans le financement de la SNDR est un facteur clé pour l'atteinte des objectifs. Cependant vu le risque que représente le secteur, les Institutions financières ont tendance à porter peu d'intérêt pour son financement. Pour y remédier, l'État devra aider à mettre en place des fonds de garantie et appuyer les producteurs à souscrire à une police d'assurance agricole.

#### 4.8.14. Faible niveau de subvention

La subvention dans la filière est gage de la rentabilité. Toutefois, vu les différents engagements de l'État, le risque d'avoir un faible niveau de subvention est à envisager ce qui pourrait freiner l'intensification et la modernisation des systèmes de production rizicoles. Pour y remédier, l'État devra réfléchir sur un dispositif de financement additionnel adossé aux importations.

**Tableau 19 : Risques et stratégies de mitigation**

Risques	Stratégies de mitigation	Appréciations
1. la non adhésion des transformateurs existants et les Banques	Organiser des rencontres pour montrer la rentabilité de disposer d'un riz de qualité répondant aux normes (réaliser des études de rentabilités)	M
2. la non adhésion des élus et des Institutions Bancaires	Organiser des rencontres pour montrer les nouvelles opportunités d'affaires dans la filière riz ainsi que la possibilité de création d'emplois et la génération de recettes au niveau local (estimation de l'impact de la stratégie sur le plan macro et micro économique)	M
3. la non adhésion des transformateurs	Organiser des visites d'échanges au niveau des unités aux normes (RINI) pour apprécier la qualité et le rendement à l'usinage.	N
4. la non adhésion des élus et des acteurs	Organiser des rencontres pour montrer les nouvelles opportunités d'affaires dans la filière riz ainsi que la possibilité de création d'emplois et la génération de recettes au niveau local (estimation de l'impact de la stratégie sur le plan macro et micro économique) Disposer d'un plan de formation et organiser des visites d'échanges et des sessions de formation.	N
5. la non adhésion des commerçants et des élus	Communiquer autour de l'intérêt et de la nécessité de disposer d'un aménagement spatial respectueux des normes techniques et environnementales	N
6. L'absence de ressources pour le désenclavement des marchés.	Organiser des rencontres avec les structures techniques concernées pour l'inscription budgétaire pour réalisation des pistes et routes requises.	S
7. le non-respect des termes des contrats	Exiger un plan d'intervention à apprécier avant le paiement Payer le service fait	N

<b>Risques</b>	<b>Stratégies de mitigation</b>	<b>Appréciations</b>
par les organes des communications.		
8. Insécurité sociale	Procédé à l'aménagement maximum des zones à faible risque de conflit	N
9. Indisponibilité du foncier	Faire le plaidoyer pour l'adoption de la nouvelle loi sur le foncier	M
10. Non-respect des normes dans la construction	Recruter des cabinets de contrôle externe	S
11. Inaccessibilité des intrants sur les marchés	Faire le plaidoyer pour la mise d'industrie de production locale	N
12. Non adhésion des institutions financières	Organiser des rencontres avec des institutions financières en leur montrant des opportunités d'affaires et de leur rentabilité	N
13. Faible niveau de subvention	Lobbying et plaidoyer pour inscrire des subventions conséquentes	N
<b>Total</b>		N

M= Marginal

N= Négligeable

S= Substantiel

## **4.9. IMPACTS ET LA DURABILITE**

### **4.9.4. Impacts**

La mise en œuvre de la stratégie aura des impacts dans le développement socio-économique du pays. En effet, sur le plan économique avec la stratégie on notera une augmentation de la contribution de la filière riz dans la création de richesse qui passera de 0,3% (8 milliards) à 12% (500 milliards). De plus, La mise en œuvre de la SNDR permettra de couvrir les besoins de consommation de riz de l'ordre de 100 % en 2025 et de 132 % à l'horizon 2030 et permettra d'améliorer la balance commerciale en procurant des gains de devises équivalents à 400 milliards de FCFA. Par ailleurs, le secteur privé sera fortement impliqué et 2 009 nouvelles entreprises de transformation seront créées en plus de celles déjà existantes et contribueront à la réduction de la pauvreté, à une croissance forte et inclusive de l'économie nationale et à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Pour terminer, près de 420 000 nouveaux emplois seront créés dans la filière au profit majoritairement des jeunes et des femmes soit près de 1/5 des nouvelles demandes d'emploi par an. Avec ces emplois créés au profit des jeunes, il y aura un impact sur la réduction du nombre de jeunes qui s'adonnent à l'immigration clandestine ou qui pourraient être tenté de rejoindre les rangs des terroristes. A côté de ces nouveaux emplois, il est attendu la consolidation de 2 300 000 emplois existants dans la filière correspondant aux riziculteurs.

Sur le plan social, les mesures visant à octroyer au moins 30% des aménagements aux femmes et surtout la promotion de l'étuvage qui est un domaine d'excellence des femmes rurales permettra aux femmes d'augmenter leurs revenus et ainsi améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de bases. D'un autre côté, la mise en œuvre de la stratégie permettra de créer de petites et moyennes entreprises communautaires et familiales qui auront pour impact d'améliorer directement leurs revenus et également ceux des autres acteurs de la chaîne de valeur riz.

Pour ce qui est de l'impact environnemental, la mise aux normes des unités de transformation, l'utilisation des bonnes pratiques, des énergies renouvelables et des équipements faiblement énergétivores vont contribueront à réduire la facture énergétique, l'empreinte carbone et à la préservation de l'environnement.

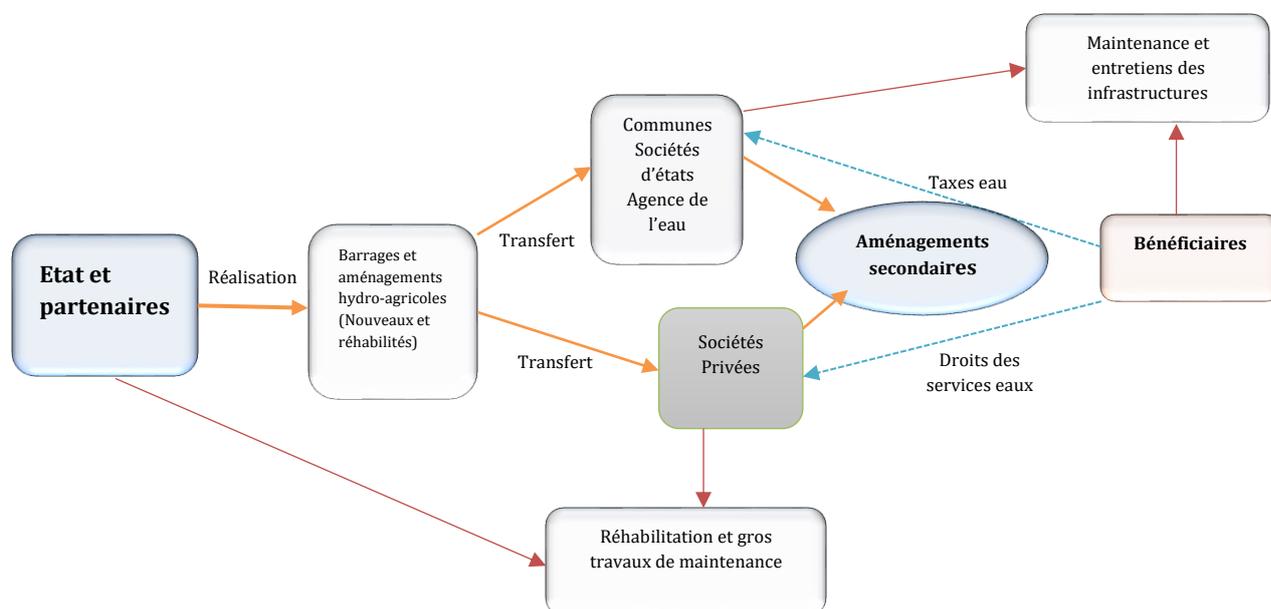
Les différents résultats de la stratégie contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durables (ODD) 1, 2, 5, 8, 9 et 12.

### **4.9.5. Durabilité**

La stratégie retenue pour une durabilité des actions mises en œuvre repose principalement sur : (i) la concentration de l'État sur son rôle régalien, (ii) une plus grande implication du secteur privé dans la chaîne de valeur riz et (iii) une approche par la demande sous-tendue par une contractualisation des acteurs de la filière.

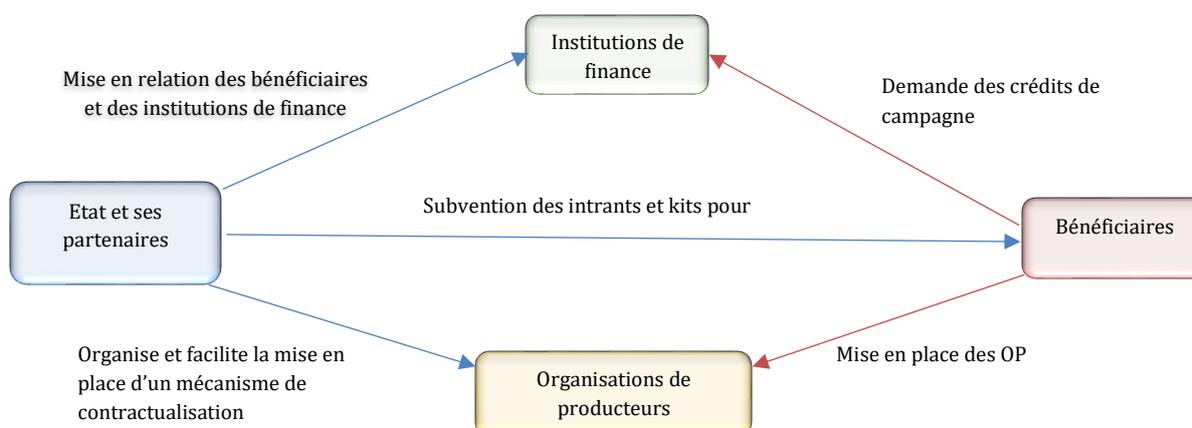
Concrètement, s'agissant des aménagements structurants, l'Etat contribuera directement ou appuiera le secteur à l'obtention de prêts concessionnels pour accélérer la cadence comme le montre la figure 1 ci-dessous.

Figure 1: mécanisme de transfert des AHA et leur gestion



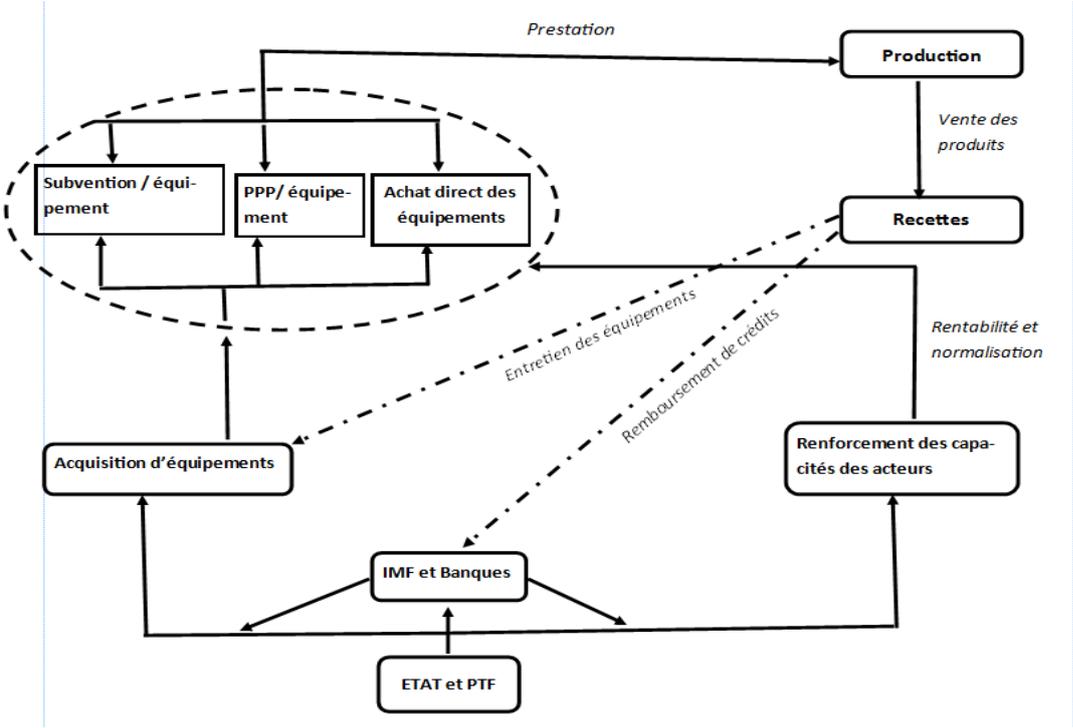
Pour ce qui est de l'acquisition des intrants, le Gouvernement continuera à subventionner les intrants pour les rendre accessible mais le financement se fera par un partage des risques en interconnectant tous les acteurs à savoir les institutions de financements, les producteurs, les transformateurs et les commerçants. Le financement sera déplacé au niveau du transformateur qui devra signer des contrats avec les producteurs et les commerçants et être en relation avec les institutions financières. Comme le montre la figure 2 ci-dessous :

Figure 2 : Mécanisme d'acquisition des intrants pour la mise en valeur des AHA



S'agissant l'acquisition des équipements tant pour la modernisation de la production que pour la transformation il sera d'une part promue l'accès aux équipements à travers les services ou le crédit et d'autre part procédé au renforcement des capacités techniques et managériales des personnes en charge de la gestion des équipements comme le montre la figure N°3 ci-dessous :

Figure 3 : Mécanisme de financement pour l'acquisition des équipements de production et de transformation



## CONCLUSION

L'élaboration du Document de Stratégie de Développement de la Riziculture traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence, les politiques et stratégies sectorielles avec l'Initiative I3N et de faire de la riziculture un des leviers pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays qui dispose d'un potentiel rizicole important. La SNDR se veut le cadre fédérateur de toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation de ce potentiel pour la riziculture.

Ainsi pour contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, la stratégie prévoit la production de près de 1,5 millions de tonne de paddy à l'horizon 2030. Pour ce faire, il sera procédé à la production de paddy sur 236 025 ha dont la moitié en maîtrise totale de l'eau. Il sera également promu la modernisation et l'intensification des systèmes de production à travers l'octroi de 67 000 tonnes de semences certifiées, 230 000 tonnes d'engrais minéraux, 157 000 tonnes de fumure organique, la création des centres de prestation de service mécanisé en fonction de l'envergure des sites de production et besoins évalués. La production de paddy sera transformée grâce à l'implantation de plus 1 000 unités de décorticage. Pour terminer le circuit de distribution et de commercialisation sera amélioré à travers l'appui à la réalisation d'infrastructures de commercialisation, la mise à norme des infrastructures de stockage, la définition d'un label de riz et la mise en œuvre d'une meilleure approche de maillage des zones de production de paddy.

Les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté politique soutenue du Gouvernement pour la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. Le succès de la stratégie dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs aux divers niveaux en particulier les riziculteurs et les collectivités territoriales d'une part, et la décision d'opérateurs économiques d'investir dans la filière d'autre part, sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Cadre logique du Projet: Intensification et modernisation de la riziculture

Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
Résultat 1.1 : L'eau de production est maîtrisée	D'ici 2030, 50% des superficies emblavées en riz sont en maîtrise totale de l'eau	Rapport d'évaluation	Non adhésion du secteur privé Non-respect des normes Insécurité foncière
Résultat 1.2 : Les intrants sont accessibles et disponibles	Taux d'utilisation de semences certifiées est de 100% sur les AHA et à 40% sur les Hors Aménagements à l'horizon 2030 100% des riziculteurs dans les AHA utilisent les engrais de qualité 100% des riziculteurs HA utilisent la fumure organique et des engrais	Liste d'acquisition des engrais et fumure  Rapport d'enquête  Rapport d'activité	Non adhésion du secteur privé  Non adhésion des producteurs  Reforme sur l'engrais
Résultat 2.1 : La mécanisation de la production est promue	Le taux de mécanisation est au moins de 100% sur les AHA et de 30% en hors aménagement à l'horizon 2030	Rapport d'évaluation	Non-respect des normes Equipements de mauvaise qualité
Résultat 2.2 : Les pertes de production post récolte sont réduites	La réduction du taux de pertes post-récolte 20% à 10%	Rapport d'étude	Non-respect des normes Equipements de mauvaise qualité Infrastructures peu adaptées

## Annexe 2: Budget du Projet: Intensification et modernisation de la riziculture

Résultats	Activités	Coût (Million de FCFA)	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
<b>Résultat 1.1</b> : L'eau de production est maîtrisée	<b>Activité 1.1.1</b> : Réaliser une étude sur le potentiel rizicultivable existant	61 391 000	0	0	61 391 000	61 391 000	0
	Activité 1.1.2 : Réalisation d'aménagements sommaires au niveau des mares et bas-fonds (157 816 ha)	5 000 000 000	0	1 000 000 000	4 000 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000
	<b>Activité 1.1.3</b> : Réhabiliter 9 000 ha d'aménagements	37 500 000 000	0	7 500 000 000	30 000 000 000	7 500 000 000	30 000 000 000
	Activité 1.1.4 : Réaliser 17 300 ha de nouveaux aménagements (dont 8 300 ha de terre aménagées (irrigation, aménagement, système de pompage...) et 9 000 ha autour des OME)	45 000 000 000	0	5 000 000 000	40 000 000 000	5 000 000 000	40 000 000 000
	<b>Activité 1.1.5</b> : Réaliser 23 Mini barrages/Seuils	7 500 000 000	150 000 000	0	6 000 000 000	1 500 000 000	6 000 000 000
	<b>Activité 1.1.6</b> : Mettre en place et renforcement des capacités des 250 AUEI	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	0	1 000 000 000
<b>Résultat 1.2</b> : Les intrants sont accessibles et disponibles	<b>Activité 2.1.1</b> : Mettre en place une ligne de crédit pour l'achat des intrants et des équipements pour les AUEI (10 017 tonnes de semences certifiées, 80130 tonnes d'engrais chimiques, 16826 kg d'herbicides etc.)	3 000 000 000	500 000 000	0	2 500 000 000	500 000 000	2 500 000 000
	<b>Activité 2.1.2</b> : Mettre en place 80 130 tonnes d'engrais chimiques (dont 50% NPK/DAP et 50% urée)	Voir ligne de crédit intrant	-	-	-	-	-
	<b>Activité 2.1.3</b> : Mettre en place 16826 kg herbicide		-	-	-	-	-
	<b>Activité 2.1.4</b> : Mettre en place 1 051 603 sachets de 25 g de fongicide		-	-	-	-	-
	<b>Activité 2.1.5</b> : Mettre en place 789 000 tonnes de MO		-	-	-	-	-
<b>Résultat 2.1</b> : La mécanisation de la production est promue	<b>Activité 2.1.1</b> : Faciliter l'accès aux équipements et matériels motorisés	Voir mécanisation	-	-	-	-	-
	<b>Activité 2.1.2</b> : Faire un plaidoyer pour subventionner les futures coopératives de service pour l'acquisition du matériel, des équipements agricoles et des pièces de rechange	20 000 000	-	-	20 000 000	-	20 000 000
	<b>Activité 2.1.3</b> : Mettre en place 185 Sociétés Coopérative (Formation et Equipements) et solliciter fonds de garantie mise en place pour les équipements	640 000 000	-	40 000 000	600 000 000	40 000 000	600 000 000

Résultats	Activités	Coût (Million de FCFA)	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
	<b>Activité 2.1.4</b> : Renforcer les capacités des mécaniciens, des forgerons des centres de fabrication	Voir mécanisation	-	-	-	-	-
	<b>Activité 2.1.5</b> : Créer 300 sites de service après ventes de mécanisation (Formation et équipement de 300 mécaniciens/ forgerons)	60 000 000	-	6 000 000	54 000 000	6 000 000	54 000 000
	<b>Activité 2.1.6</b> : Redynamiser 4 plateaux techniques d'approvisionnement et créer un nouveau à Diffa (Formation de 40 techniciens de centre, l'équipement de 5 centres et le recrutement de 5 personnes pour le centre de Diffa)	87 300 000	-	-	87 300 000	-	87 300 000
	<b>Activité 2.1.7</b> : Organiser 25 Sessions de Formation sur la mécanisation (3 personnes par commune, soit 497 personnes à former)	37 500 000	-	-	37 500 000	-	37 500 000
<b>Résultat 2.2</b> : Les pertes de production post récolte sont réduites	<b>Activité 2.2.1</b> : Acquérir 120 bâches pour les 300 sites	24 000 000	-	2 400 000	21 600 000	2 400 000	21 600 000
	<b>Activité 2.2.2</b> : Moderniser les opérations de récoltes (Achats des batteuses, moissonneuses, moissonneuses-batteuses, etc.)	12 000 000 000	2 000 000 000	-	10 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
	<b>Activité 2.2.3</b> : Réaliser 60 magasins de stockage	997 500 000	-	99 750 000	897 750 000	99 750 000	897 750 000
	<b>Activité 2.2.4</b> : Promouvoir le respect des itinéraires techniques	80 000 000	-	-	80 000 000	-	80 000 000
	<b>Activité 2.2.5</b> : Organiser 185 sessions de sensibilisation (organisation des producteurs, gestion des équipements et infrastructures, etc.)	150 000 000	-	-	150 000 000	-	150 000 000
<b>Coût de la coordination et Gestion du projet</b>		1 990 500 000	-	-	1 990 500 000	-	1 990 500 000
<b>Total</b>		<b>115 953 500 000</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>13 648 150 000</b>	<b>97 438 650 000</b>	<b>17 648 150 000</b>	<b>97 438 650 000</b>

**Commentaire** : Le budget global de cette composante est évalué dans le SNDR à la somme de 258,5801 milliards mais pour la mise en œuvre ce montant est réduit à 115,954 milliards à cause du mécanisme de mise en place de ligne de crédit servant de garantie aux prêts divers. Tout ceci est accompagné par un système de fonds revolving qui sera détaillé plus tard.

## Annexe 3 : Cadre logique du Projet: Croissance de la compétitivité du riz local à travers l'industrialisation et la commercialisation

Ce cadre de l'accroissement de la compétitivité du riz local à travers la l'industrialisation et la commercialisation du riz blanc va permettre de définir les objectifs généraux, les résultats à atteindre et les objectifs spécifiques de ce projet ci-dessous énumérés. Les différents appuis à apporter tant dans la transformation, dans l'amélioration de la rentabilité, dans la commercialisation et dans la satisfaction des besoins en riz.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Source et moyens de vérification (SMV)	Hypothèses critiques
OG : contribuer à l'amélioration de la compétitivité du riz local au Niger	90 % de la demande nationale est satisfaite par le riz local	Rapports statistiques nationaux	L'adhésion des transformateurs existants et les Banques
OS1 : Améliorer la transformation du riz paddy	<i>Le taux d'impureté est inférieur à 3% du paddy usiné</i>	Rapport d'usinage	
OS2 : Améliorer la rentabilité de la production	Le taux de rentabilité du riz est supérieur à 20 %	Rapport d'activité des unités de transformation	L'adhésion des transformateurs
OS3 : Appuyer la commercialisation	Le stock de riz invendu est inférieur à 10%	Rapport d'enquête	L'adhésion des acteurs
OS4 : Assurer la bonne gestion du projet	Le résultat d'évaluation est positif	Rapport d'audit	Le respect des termes des contrats par les organes des communications.
R 1.1. Les unités de transformations existantes sont aux normes.	Au moins 90% des unités de transformations existantes sont aux normes	Rapport d'enquête	L'adhésion des institutions financières
R 1.2. De nouvelles unités de transformation sont installées	Au moins 150 nouvelles unités industrielles et 100 nouvelles unités de décorticage artisanales sont installées	Rapport d'enquête	L'existence d'une subvention
R2.1 : les coûts de production sont réduits ;	Les couts de production sont réduits de 20% par rapport à 2018	Rapport d'enquête	Les ressources financières sont disponibles en quantité et à temps
R 2.2 : un prix rémunérateur est assuré	Une marge de 10% est assurée aux transformateurs	Rapport d'activités	
R 2.3 un mécanisme de régulation de la commercialisation est mis en place	Majorer de 20% le niveau de taxation actuel	Texte de lois	
R 3.1 : un circuit de distribution de proximité est mis en place ;	Une couverture d'au moins 80% du territoire national est assurée	Rapport d'enquête	Ressources financières disponibles
R 3.2 : Les infrastructures de commercialisation sont aux normes ;	80% des infrastructures de commercialisation répondent aux normes.	Rapport d'enquête	Existence d'une ligne de crédit

<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</b>	<b>Source et moyens de vérification (SMV)</b>	<b>Hypothèses critiques</b>
R 3.3 : Les marchés sont interconnectés ;	90% des marchés sont interconnectés.	Rapport d'enquête	Communication entre les acteurs
R 3.4 : Le riz local est promu	Le riz local consommé représente 90% des besoins nationaux	Rapports statistiques nationaux	Riz de qualité produit
R 4.1 : Au moins 80% des programmations des activités et des finances sont réalisées	Le taux moyen de réalisation des activités du projet est au moins égale à 80%	Rapport d'activités du projet	Ressources financières disponibles
R 4.2 : les PTF et les ministères de tutelle sont informés des étapes d'exécution du projet	Au moins 95% des rapports de suivi et d'évaluation du projet respectent les délais impartis.	Rapports du projet	Les mécanismes d'une bonne gestion est mise en place

## Annexe 4 : du Projet: Accroissement de la compétitivité du riz local à travers l'industrialisation et la commercialisation

Résultats	Activités par résultat	Montant projet 1ère Phase	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
Les unités de transformations existantes sont aux normes.	A.2.1.1. Répertorier les unités d'étuvage et de transformation de riz existantes	30000	0	0	30000	0	30000
	A.2.1.2. Faire le diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation	24 000	0	0	24000	0	24000
	A.2.1.3. Élaboration des fiches techniques	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.1.4 Faciliter l'accès aux équipements à travers le crédit	2 000 000	0	0	2000000	0	2000000
	A.2.1.5 Créer un réseau de maintenanciers des équipements	18 000	8000	0	10000	0	10000
	A.2.1.6 Former les acteurs de l'étuvage et opérateurs à l'utilisation optimal des équipements	12 000	0	0	12000	0	12000
De nouvelles unités de transformation sont installées	A.2.2.1. Sensibiliser les futurs investisseurs sur l'intérêt ou la rentabilité de la transformation (rencontre B to B, forum, ...)	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.2.2. Faciliter l'accès aux équipements (disponibilité et coût réduit) à travers le crédit	1 920 000	0	0	1920000	0	1920000
	A.2.2.3. Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements	30 000	0	0	30000	0	30000
Le rendement des unités de transformation est amélioré	A.2.3.1. Améliorer la disponibilité du paddy à travers la promotion de l'agriculture contractuelle	24 000	0	4000	20000	0	24000
	A.2.3.2 Favoriser la tierce détention	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.3.3. Former les acteurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation	18 000	0	0	18000	0	18000
Les coûts de production sont réduits	A.2. 4.1. Réduire la facture énergétique	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2. 4.2. Faciliter l'accès des produits aux marchés à travers le désenclavement	2000 000	0	0	2000000	0	2000000
	A.2.4.3. Former des acteurs sur les bonnes pratiques pour réduire les pertes	24 000	0	0	24000	0	24000
	A.2.4.5. Réduire les couts des pièces à usage rapide	20000	0	20000	0	0	20000
	A.2.5.1. Renforcer les fora sur la commercialisation du riz	12 000	0	0	12000	0	12000
Un prix rémunérateur est assuré	A.2.5.2. Elaborer un référentiel technico-économique sur la transformation	36 000	0	0	36000	0	36000
Un mécanisme de régulation de la commercialisation est mis en place	A.2.6.1. Mener des actions de plaidoyer auprès l'Etat pour l'application d'un quota à l'importation	15 000	0	0	15000	0	15000
	A.2.6.2. Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière.	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.6.3. Faire un plaidoyer pour la mise en place d'une TVA	12 000	0	0	12000	0	12000

Résultats	Activités par résultat	Montant projet 1ère Phase	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
	sur le riz importé A.2.6.4 Faire un plaidoyer pour stimuler les nouveaux marchés porteurs (achat institutionnel, les cantines scolaires, enlèvement de riz local par les importateurs)	12 000	0	0	12000	0	12000
Un circuit de distribution de proximité est mis en place	A.2.7.1. Former les distributeurs sur le marketing	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.7.2. Réaliser des sessions de formation sur les modes de cuissons et recettes culinaires	30 000	30000	0	30000	0	30000
	A.2.7.3. Appuyer la mise en place d'un réseau de distribution	18 000	0	0	18000	0	18000
Les infrastructures de commercialisation sont aux normes	A.2.8.1. Faire le diagnostic les infrastructures de commercialisation	12 000					Voir A2.1.2
	A.2.8.2. Accompagner les acteurs de la commercialisation dans le respect de la norme de conception des magasins de stockage des produits agricoles ;	300 000	0	0	300000	0	300000
	A.2.8.3. Former les acteurs et la gestion des infrastructures de commercialisation	20 000	0	0	20000	0	20000
Les marches sont inter connectés Le riz local est promu	A.2.9.1. Renforcer les SIM sur le riz	18 600	0	0	18600	0	18600
	A.2.9.2 Améliorer la communication entre les acteurs	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.10.1: Organiser des campagnes multimédia	12 000	0	0	12000	0	12000
	A.2.10.2: organiser des journées promotionnelles de riz	20 000	0	0	20000	0	20000
Au moins 80% des programmations des activités et des finances sont réalisées	A.2.10.3: améliorer la visibilité du riz à travers les journées promotionnelles et foires						Voir A2.10.2
	Activité 4.1.1 : planifier la mise en œuvre du projet	10000	0	0	10000	0	10000
	Activité 4.1.2 : mettre en place un système de suivi évaluation	100000	10000	0	0	10000	0
	Activité 4.1.3 : mettre en œuvre les activités	100000	10000	0	0	10000	0
	Activité 4.1.4 : suivre et évaluer les activités	100000	10000	0	0	10000	0
	Activité 4.1.5 : organiser des ateliers de concertation des parties prenante	20000	0	0	20000	0	20000
Les PTF et le ministère de tutelle, sont informés des étapes d'exécution du projet	Activité 4.1.6 : réaliser des audits	18000	0	0	18000	0	18000
	Activité 4.2.1 : transmettre les rapports trimestriels et annuels au PTF et au ministère de tutelle ;	40000	20000	0	40000	0	40000
	Activité 4.2.2 : Organiser des sessions du comité de revu	50000	0	0	50000	0	500000
<b>Total (x 10<sup>3</sup>)</b>		<b>7159600</b>	<b>88000</b>	<b>24000</b>	<b>6815600</b>	<b>30000</b>	<b>7289600</b>

NB : Le budget de cette composante de mise en œuvre se chiffre à la somme de 7 159 600 000 francs CFA, mais le budget théorique s'élève à un montant de 11 192 000 000 f cfa

## Annexe 5 : Cadre logique du Projet : Autonomisation des acteurs de la filière riz au Niger :

Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
<b>1. OBJECTIF GLOBAL</b> <i>L'objectif général du projet est de contribuer à l'autonomisation des acteurs de la filière riz au Niger</i>	Couverture des besoins en fonctionnement est assurée à 70% à l'horizon 2026	Rapports financiers	Volonté politique Instabilité sociopolitique Non adhésion des acteurs Catastrophes naturelles
<b>2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b> 1. S'appuyer sur les institutions de recherche et ou de vulgarisation pour mettre à la disposition des acteurs des innovations technologiques ;	Les rendements en irrigué passe de 6 à 7 t/ha et ceux en pluvial passent de 1,5 à 4 t/ha Relever le taux d'utilisation de semences certifiées à 80% sur les AHA et à 25% sur les Hors Aménagements à l'horizon 2026 faire passer le taux d'intensité en HA de 1 à 1, t/ha	Rapports d'activités Etude de référence Rapport d'évaluation à mi-parcours Rapport d'évaluation finale	Le non-respect des termes des contrats par les institutions de recherche et de vulgarisation L'insécurité Faible subvention Non adhésions des institutions bancaires
2. Appuyer l'organisation des producteurs	L'interprofession riz opérationnelle Le modèle économique existant est opérationnel	Rapport d'activités et de gestion	Non adhésion des acteurs Engagement de l'état Catastrophes naturelles
3. Assurer la gestion et le suivi évaluation du projet.	Taux d'exécution technique est au moins 80% Taux d'exécution financière est d'au moins 90% 100% des rapports techniques sont produits à temps	Rapports d'activités et financiers	Insécurité, Faible subvention Non Adhésion des acteurs Catastrophes naturelles
<b>3. RÉSULTATS</b> ○ Les technologies innovantes sont disponibles ○ Les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services vulgarisation sont renforcées ○ Les relations entre recherche et vulgarisation sont améliorées ○ Le transfert de technologie est effectif	Nombre innovation technologique créée et améliorées répondant aux besoins des acteurs, Au moins 60% des acteurs dans AHA et 30% des acteurs dans HA ont reçu une formation technique dans trois domaines différents La CLRV est fonctionnelle Au moins 10 fiches techniques sur les bonnes pratiques sont développées et adoptées	Etude de référence Rapports spécifiques Rapport d'évaluation à mi-parcours Rapport d'évaluation finale Enquêtes	Le non-respect des termes des contrats par les institutions de recherche et de vulgarisation Faible subvention Non adhésions des acteurs et institutions financières
<b>2.1</b> : Un appui à l'opérationnalisation des organisations des différents maillons de la chaîne de valeur riz est assuré	Couverture de 80% du fonctionnement de la FUCOPRI est assurée par les recettes générées	Rapport financier	Non adhésions des acteurs Volonté politique
<b>2.2</b> Un appui à l'autonomisation de l'interprofession est assuré 3.1 La gestion administrative du projet est assurée	Couverture de 70% du fonctionnement de l'interprofession est assurée par les recettes générées Taux d'exécution technique est au moins 80% Taux d'exécution financière est d'au moins 90%	Rapports	Non d'adhésions des acteurs  Faible subvention, non adhésions des acteurs et institutions financière

Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques
3.2. Le plan de suivi-évaluation est fonctionnel	100% des rapports techniques sont produits à temps	Rapport de gestion	
4.3. La visibilité et la communication sont assurées	Le plan de communication est disponible Au moins 10 activités promotionnelles tirées du plan de communication sont mises en œuvre	Rapport de gestion	
Activités	Besoin en financement : 2 973 350,00	Les accords de financement	Les ressources financières et techniques sont disponibles à temps, en quantité et en qualité suffisante

## Annexe 6 : Budget du Projet : Autonomisation des acteurs de la filière riz au Niger :

Résultats	Activités par résultat	Montant projet 1ère Phase	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
R 1.1. : Les technologies innovantes sont disponibles	A1.1.1. : Mettre en place des variétés adaptées et des semences de pré base de qualités	20 000,00	0	0	20000	0	20000
	A 1.1.2 : Développer des techniques de productions de riz, de gestion de la fertilité des sols, de gestion de l'eau, de gestion des bioagresseurs	28 000,00	0	0	28000		28000
	A1.1.3: Promouvoir des technologies innovantes (Riceadvice, PPU, SRI, GIR, stations flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)	60 000,00	0	0	60000	0	60000
	A.1.1.4 : faire des tests sur la mécanisation pour l'élaboration d'un référentiel technico-économique	95 000,00	0	0	95000	0	95000
R 1.2 Les capacités techniques et opérationnelles de la recherche et des services de vulgarisation sont renforcées	A1.2.1 : recruter du personnel suffisant pour la recherche et la vulgarisation	216000	116000	0	100000	0	100000
	A1.2.2 : renforcer les capacités des chercheurs et des agents de vulgarisation dans des domaines spécifiques	60000	0	0	60000	0	60000
	A1.3.1 : appuyer les cadres de concertation au sein du SNRA	7 000	0	0	7000	0	7000
R 1.3 Les relations entre recherche et vulgarisation sont améliorées	A1.3.2 : redynamiser la Cellule Liaison Recherche-Vulgarisation (CLRV)	50 000	40000	0	10000	0	50000
	A1.3.3 : promouvoir les producteurs relais	183 000	83000	10000	90000	0	183000
	A1.3.4 : Promouvoir la contractualisation entre les différents acteurs de la chaîne de valeur	6 000	0	0	6000	0	6000
Le transfert de technologie est effectif	A1.4.1 : Mettre en place des outils de vulgarisation	375 000,00	75000	0	300000	0	375000
	A1.4.2 organiser des visites commentées	70 000,00	0	10000	60000	0	70000
	A1.4.3. Réaliser des fermes pédagogiques	30 000,00					Voir A.1.4.1
	A1.4.4: Vulgariser les technologies innovantes (nouvelle formule de fertilisation, Rice advice, PPU, SRI, GIR, stations	450 000,00	0	0	450000	0	450000

Résultats	Activités par résultat	Montant projet 1ère Phase	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
R2.1. Un appui à l'opérationnalisation des organisations des différents maillons de la chaîne de valeur riz est assuré	flottantes, arrangements contractuels, station hybride...)						
	A1.4.5. Conduire des démonstrations	125 000,00	0	0	125000	0	125000
	A2.1.1. Sensibiliser les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur	0					Voir A.2.1.3
	A2.1.2. Appuyer à la redynamisation des faitières	180 000,00	0	0	180000	0	180000
	A2.1.3. Renforcer la capacité technique des acteurs des différents maillons	100 000,00	0	0	180000	0	180000
R2.2. Un appui à l'autonomisation de l'interprofession est assuré	A2.2.1 : Renforcer les capacités technique et organisationnelle de l'interprofession						Voir A.2.1.2
	A2.2.2. Renforcer les capacités opérationnelles de l'interprofession						Voir A.2.1.2
R.3.1. La gestion administrative du projet est assurée	A.3.1.1 Assurer la coordination des activités	608 350,00	0	0	608350	0	608350
	A.3.1.2 Acquérir le matériel et les équipements						
R.3.2. Le plan de suivi évaluation est opérationnel	A.3.2.1 Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation	20 000,00	0	0	20000	0	20000
	A.3.2.2 Conduire une étude de référence	10 000,00	0	0	10000	0	10000
	A.3.2.3 Conduire les évaluations à mi-parcours et finales	20 000,00	0	0	20000	0	20000
	A.3.2.4 Capitaliser les résultats du projet	20 000,00	0	0	20000	0	20000
R.3.3. La visibilité et la communication sont assurées	A.3.3.1 Elaborer un plan de communication	10000	0	0	10000	0	20000
	A.3.3.2 Opérationnaliser le plan de communication	20000	0	0	20000	0	20000
<b>Total</b>		<b>2 763 350</b>	<b>314 000</b>	<b>20 000,00</b>	<b>2 479 350</b>	<b>0,00</b>	<b>2 707 350</b>

## Annexe 7 : Récapitulatif du budget des Trois premiers projets de la SNDR

N°	Projets SNDR	Montant projet 1ère Phase	Etat	Bénéficiaires	PTF	Acquis	A rechercher
1	Intensifier et moderniser la riziculture	115 954	4 000	13 648	98 305	17 648	98 305
2	Accroître la compétitivité du riz local à travers l'industrialisation et la commercialisation	7 160	88	24	7 048	30	7 130
3	Autonomiser les acteurs de la filière riz au Niger	2 763	314	20	2 429	0	2 763
<b>Total ( x 10<sup>6</sup>) f CFA</b>		<b>125 876</b>	<b>4 402</b>	<b>13 692</b>	<b>107 782</b>	<b>17 678</b>	<b>108 198</b>